

Bruce Norris, propriétaire des Red Wings de Détroit, a annoncé hier la formation d'un circuit professionnel de hockey en Europe. La nouvelle ligue comprendra cinq équipes représentant la Suède, la Finlande, la Suisse, l'Allemagne de l'Ouest et l'Angleterre. Nos informations à la page 19.



la météo

Généralement ensoleillé avec un maximum de 65 à 70.

Notre-Dame des Douleurs

LE DEVOIR

Fais ce que dois

VOL. LXIII - NO 213

Montréal, vendredi 15 septembre 1972

15 CENTS

Un sondage secret avait confirmé la grande popularité de M. Wagner

par Michel Roy

Les conservateurs du Québec ont sollicité et obtenu l'adhésion de Claude Wagner parce qu'ils avaient acquis la certitude, dès le mois de mars, que le retour de cet homme à la vie politique bouleverserait en leur faveur l'échiquier électoral du Québec.

En effet, une enquête réalisée par une grande maison de Détroit, Market Opinion Research, dirigée par Robert Teeter, chef de la section des sondages dans

l'organisation électorale du président Nixon, révèle que M. Wagner est l'une des personnalités les plus populaires du Québec et qu'une fraction très importante de l'électorat appuierait le Parti conservateur si l'ancien juge devenait le lieutenant de M. Stanfield.

Le Devoir a obtenu une copie du rapport, établi avec rigueur et discrétion par les enquêteurs de Détroit à la demande de la direction du PC québécois.

La principale conclusion qui s'en dégage est la suivante: sans M. Wagner, les conservateurs ne recueilleraient au Québec que 7 pour cent des suffrages contre 52 pour cent aux libéraux, 12 pour cent aux créditistes et 6 pour cent aux néo-démocrates. Mais si Claude Wagner était nommé lieutenant québécois, 43,3 pour cent des personnes interrogées ont répondu qu'elles seraient portées à voter conservateur tandis que 45,7 pour cent des répondants ont estimé que cette intervention ne changerait rien à leur opinion. Le cas échéant, 47 pour cent de ceux qui projettent de voter libéral seraient prêts à changer d'allégeance et à passer aux conservateurs.

Les enquêteurs ont demandé aux personnes consultées (environ 400 personnes de tous les milieux) lequel des hommes publics connus est, à leur avis, le plus apte à prendre en charge les relations du Québec avec le gouvernement fédéral. M. Wagner a recueilli 28,3 pour cent des suffrages contre 25,3 pour cent à M. Trudeau, 21,8 pour cent à M. Drapeau, 15,3 pour cent à M. Caouette, 4,3 pour cent à M. Stanfield, 2 pour cent à M. Lewis. (6,3 pour cent ne savent pas).

Le sondage indique en outre le degré de popularité de quelques hommes publics au Québec. Ici, la cote de M. Wagner est remarquablement élevée: 92,9 pour cent des répondants le connaissent et, parmi ceux-là, 70,1 pour cent l'approuvent. M. Jean Drapeau se classe au deuxième rang: 96,8 pour cent des répondants le connaissent et 59,2 pour cent l'approuvent. Marcel Masse est connu de 77,5 pour cent des personnes interrogées qui l'approuvent à 61,3 pour cent. Signalons qu'à Montréal, le maire est connu de 98,5 pour cent des répondants, approuvé par 45,6 pour cent et désapprouvé par 49,2 pour cent.

Rappelons que le sondage a été fait au début de l'année alors que commençaient à circuler dans la presse les rumeurs de l'éventuelle rentrée politique du juge Wagner qui avait eu à l'époque un ou deux entretiens privés avec M. Stanfield, précédés de rencontres secrètes avec des représentants du PC québécois. Ces derniers étaient convaincus depuis quelques mois que l'adhésion de M. Wagner au parti de M. Stanfield serait déterminante dans une lutte électorale. Mais ils se sont heurtés à de vives résistances au sein du groupe parlementaire conservateur et à l'attentisme sceptique de M. Stanfield lui-même. Plusieurs personnalités du Parti — dont le premier ministre conservateur d'une province — exprimaient de très sérieuses doutes quant à la rentabilité électorale et politique de M. Wagner.

C'est alors que les dirigeants québécois du PC ont passé à une maison de Détroit la commande d'un sondage scientifique. Si les se sont adressés à Market Opinion Research, ce n'est pas parce qu'ils n'avaient pas confiance aux firmes québécoises. C'est plutôt parce qu'ils voulaient une garantie absolue

Voir page 6: Un sondage



Portant sa campagne au coeur de Toronto, hier, le leader néo-démocrate David Lewis a profité d'un arrêt à l'église de la Sainte-Trinité pour serrer la main d'un vieux partisan. M. Lewis a donné dans la journée une conférence de presse au cours de laquelle il a dénoncé la politique d'habitation du gouvernement et le favoritisme de la SCHL à l'égard des "corporate bums" de l'industrie de la construction (Téléphoto CP)

L'enquête sur le Blue Bird

Une serrure qui a pu coûter des vies...

par Guy Deshaies

Un chimiste de l'Institut de médecine légale du Québec, M. Jean-Jacques Ravary, a exhibé, hier, en cour du coroner, une serrure métallique à goupille qui a peut-être coûté la vie à plus d'une personne, le soir du 1er septembre dernier, au cabaret Blue Bird où 37 clients ont péri dans les flammes.

Il s'agit de la serrure qui bloquait la porte située dans l'escalier intérieur menant du premier étage au rez-de-chaussée.

Le feu s'étant déclaré dans l'escalier de l'entrée principale, les quelque 200 clients qui se trouvaient à l'étage, c'est-à-dire dans la salle "Wagon Wheel", ne pouvaient donc s'échapper que par la sortie de secours qui se trouve au bout des cuisines, à l'issue d'un véritable labyrinthe de 22 pouces de largeur.

Si l'escalier intérieur, qui se trouve presque au centre de la salle, avait été ouvert il paraît probable que plusieurs clients auraient pu facilement gagner le rez-de-chaussée et l'extérieur.

Hier, un policier de la ville de Montréal, qui est arrivé sur les lieux quelques secondes après le début de l'incendie, a déclaré qu'il avait vu des gens se bousculer et tomber dans l'escalier de secours et aussi des infortunés clients qui se faufilaient par une fenêtre à carreaux donnant sur la rue Union.

lement une portée sociologique, et non doctrinale, comme lorsqu'il impose aux femmes de se voiler la tête dans l'assemblée chrétienne.

Voir page 6: La réforme

Les malheureux s'écrasaient sur le sol, tombaient sur le toit d'une voiture garée sous la fenêtre ou restaient accrochés à l'enseigne lumineuse du cabaret.

Car il faut rappeler qu'il n'existait aucune fenêtre sur deux murs de cette salle et que les fenêtres pratiquées dans les autres murs, cotés sud et est, se trouvaient dans des endroits plus ou moins accessibles comme des entrepôts à boissons, le vestiaire, la toilette des dames,

etc. Du reste, le policier Mainville a affirmé qu'il n'avait vu personne se sauver du brasier et gagner d'autres fenêtres que celle située au-dessus de l'enseigne.

Le chimiste Ravary a dit que la rapidité de propagation du feu était due à la présence d'un activateur probablement un dérivé du pétrole. On sait que d'après le témoin, Gilles Eccles, entendu

Voir page 6: Le Blue Bird

Kissinger rentre

Brejnev aux USA dès le printemps?

MOSCOU (AFP) — Les Etats-Unis et l'URSS ont laissé prévoir une prochaine visite à Washington du secrétaire général du parti communiste, M. Leonid Brejnev, en soulignant l'importance de maintenir le contact entre les deux pays, y compris au niveau le plus élevé, dans le communiqué commun publié hier soir après les entretiens à Moscou de M. Henry Kissinger.

En concluant le communiqué par ces quelques mots, les deux gouvernements ont clairement indiqué que M. Brejnev entendait rendre au président Nixon sa visite de mai dernier. L'événement, estime-t-on généralement à Moscou, pourrait se produire dès le printemps prochain, surtout si d'ici là les deux pays ont effectivement réalisé les progrès escomptés par le communiqué en ce qui concerne la conclusion d'un grand accord commercial et la réunion de la conférence européenne de sécurité.

En dépit du silence maintenu par le communiqué sur plusieurs sujets d'importance cruciale — notamment le Vietnam — les résultats de la visite de M. Kissinger semblent substantiels.

En ce qui concerne la conférence européenne de sécurité, le document en notant qu'un progrès a été réalisé concernant les prochaines mesures à prendre, semble indiquer que l'U.R.S.S. a obtenu le consentement américain à l'ouverture prochaine des consultations préliminaires. Toutefois, il appartient à Washington de le confirmer.

Le progrès accompli vers la conclusion d'un grand accord commercial constitue une satisfaction non moins considérable pour l'U.R.S.S. Le communiqué évoque l'espoir que les négociations sur le règlement des énormes dettes contractées par l'U.R.S.S. aux Etats-Unis pendant la deuxième

guerre mondiale, et sur l'accord commercial, pourront être couronnées de succès dans un proche avenir.

Les observateurs ont noté, non sans surprise, que le communiqué ne fait aucune mention de M. Alexei Kossyguine, le premier ministre.

Voir page 7: Brejnev

Si Kissinger voulait...

PARIS (AP) — Les Nord-Vietnamiens sont désireux d'avoir une nouvelle rencontre avec M. Kissinger.

"Si M. Kissinger proposait une rencontre à Le Duc Tho et à Xuan Thuy, ceux-ci accepteraient", a dit un porte-parole de la délégation de Hanoi.

Si un nouvel entretien se tenait aujourd'hui entre MM. Kissinger et Le Duc Tho, ce serait la 17e séance secrète sur la guerre au Vietnam.

L'impact possible

QUESTION: Y aurait-il des chances que vous votiez progressiste-conservateur,

	a) si M. Stanfield nommait un lieutenant québécois ?	b) si Claude Wagner était nommé lieutenant québécois ?
Plus de chances	21.2	43.3
Cela ne changerait rien	67.2	45.7
Ne sait pas	11.6	11.0

- 1) Chez ceux qui projettent de voter libéral, 47% seraient prêts à envisager un changement d'allégeance;
- 2) Chez ceux qui projettent de voter NPD, 36,8% seraient prêts à envisager un changement d'allégeance;
- 3) Chez ceux qui projettent de voter créditiste, 36% seraient prêts à envisager un changement d'allégeance.

M. Castonguay apporte des modifications au code des professions

par Gilles Lesage

QUEBEC — C'est l'Office des professions, et non le gouvernement, qui désignera les représentants de la population au sein des corporations professionnelles.

Telle est la teneur de l'un des principaux

pau amendements que le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, a rendu publics hier concernant le code des professions (bill 250).

Ce projet de loi, et plus de vingt autres "bills" connexes sont présentement à l'étude par une commission parlementaire qui a déjà tenu plusieurs séances et en aura d'autres au cours des prochaines semaines.

Le ministre estime que les projets de loi pourront être étudiés par l'Assemblée nationale en novembre ou en décembre, et être adoptés avant la fin de l'année en cours.

Sans attendre la fin de l'audition des mémoires, M. Castonguay a fait connaître plusieurs amendements qui font droit à des représentations de la part des organismes intéressés.

Ainsi, le nouveau projet de loi conserve au sein des ordres professionnels une présence émanant de l'extérieur, mais il vise à éliminer les critiques concernant l'ingérence gouvernementale dans la nomination des membres externes, ainsi qu'à clarifier leur statut.

L'Office des professions sera composé

Voir page 6: Claude Castonguay

Réconciliation Bonn-Varsovie

BONN (AFP) La Pologne et la RFA ont établi hier des relations diplomatiques à l'occasion de la visite à Bonn du chef de la diplomatie polonaise, Stefan Olszowski.

Il s'agit d'une démarche qui était attendue mais plus tôt. Lors de la signature du traité de Varsovie (7 décembre 1970), il avait été entendu qu'elle interviendrait immédiatement après l'échange des ins-

Voir page 6: Bonn-Varsovie

La réforme de Paul VI rend très improbable un éventuel accès des femmes aux ministères

par Jean-Pierre Proulx

Le "motu proprio" sur la réforme des ordres mineurs, rendu public hier à Rome, ferme pour le moment le dossier sur l'accessibilité des femmes au sacerdoce en réservant aux seuls laïcs

du sexe masculin l'accès aux ministères de lecteur et d'acolyte. Le pape, pour fonder cette décision, s'est appuyé sur la "vénérable tradition de l'Eglise."

On se rappelle qu'au dernier synode romain, le cardinal Bernard Flahiff de Winnipeg avait, au nom de l'épiscopat canadien, demandé qu'une commission d'étude internationale soit mise sur pied pour étudier le rôle et la place de la femme dans l'Eglise. Il avait notamment déclaré: "Personne n'a soulevé la question des ministères des femmes. C'est la question que je pose: est-ce que tous les nouveaux ministères sont réservés aux hommes?"

"La démonstration historique sur la non-accessibilité des femmes aux ministères ne peut plus être considérée comme valide aujourd'hui. Nous savons que le sacerdoce de l'Ancien Testament était uniquement masculin, en réaction contre les cultes canéens de la fertilité, dont les sacerdoesses étaient surtout féminins. Nous savons que Jésus ne pouvait pas changer si radicalement et si rapidement l'image sociale de la femme

dans la société où il vivait, même si saint Paul pourra dire qu'il n'y a plus ni homme, ni femme devant Dieu. Nous savons également que plusieurs déclarations disciplinaires de Paul ont seu-

lement une portée sociologique, et non doctrinale, comme lorsqu'il impose aux femmes de se voiler la tête dans l'assemblée chrétienne.

Voir page 6: La réforme

Le cardinal Flahiff:

Le dossier n'est pas fermé

Selon le cardinal Bernard Flahiff, archevêque de Winnipeg, l'accessibilité des femmes aux ministères demeure une question ouverte.

"Connaissant quelque peu le "background" des procédures romaines, on peut facilement dire, nous a déclaré le cardinal au cours d'une conversation téléphonique, que l'on n'a pas encore complètement toutes les recherches sur le sujet". Il a révélé à cet égard que la Commission internationale de théologie a créé un co-

mité qui étudie présentement toute cette question de l'ordination des femmes. Par conséquent, si Paul VI a réservé l'accès aux ministères d'acolyte et de lecteur aux seuls hommes, c'est que les études ne permettraient pas pour le moment de dire si on pouvait aussi les conférer aux femmes.

Interrogé aussi sur ce qu'il pensait du moment choisi par Paul VI pour annoncer cette décision, le cardinal a ré-

Voir page 7: Le dossier

Pour l'hôte accompli: 542G

ROYAL DE NEUVILLE

ROSE D'ANJOU

Importé de France - Pétillant

Vous rêvez de fraîcheur et de tranquillité ?...

Vous les trouverez dans le Café Jardin du Ritz...

HOTEL RITZ-CARLTON

1228 ouest, rue Sherbrooke

842-4212

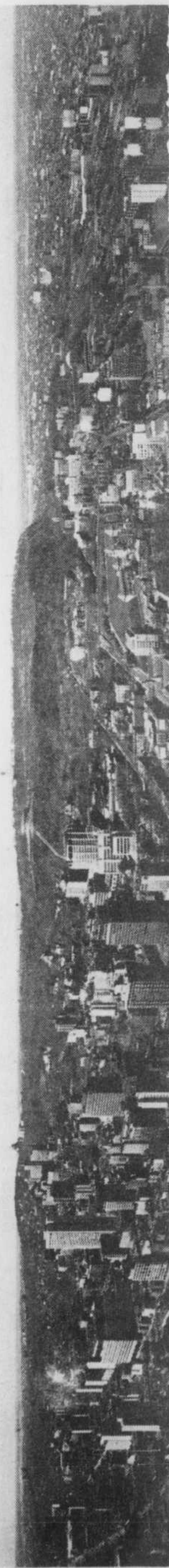
Au sommet de la
Place Ville-Marie

Altitude 737

au 45^e étage

Réervations: 861-3511.

un buffet
de plus
de 45 mets
exquis et un
panorama à
vous en couper
le souffle!



Stationnement seulement \$1.00
au "Canadawide Parking" de la
P.V.-M. des 1830. Faites valider
votre billet au restaurant.

Administré par le Reine Elizabeth

Trudeau en direct, produit indirect!

par Michel Roy

"A ses concitoyens, Pierre Elliott Trudeau a toujours parlé sans détour, de façon franche et directe. D'où le titre, si caractéristique de l'homme, donné à ce recueil de discours des quatre dernières années: Trudeau en direct."

C'est ainsi que l'éditeur, dans une note de présentation au dos de la couverture, justifie le titre de l'ouvrage du premier ministre, publié aux Éditions du Jour et lancé mardi, le jour même où le chef du Parti libéral inaugurerait à Montréal sa campagne électorale. En réalité, comme l'indique clairement l'éditeur, il s'agit d'une collection de discours prononcés par M. Trudeau sur les questions de politique intérieure ou de politique étrangère, ainsi que des extraits d'allocutions sur des sujets qui relèvent de la philosophie politique: l'établissement, l'homme libéral, la jeunesse et les affaires, la technologie, le réalisme politique, la crise d'octobre 1970, etc.

On y trouve enfin une interview accordée par M. Trudeau au "United Church Observer" et qui porte sur des problèmes à la fois plus vastes et plus personnels: la foi, la religion, les rapports entre l'Eglise et l'Etat, la jeunesse, la violence; excellente interview, traduite de l'anglais, qui relève ou précise des aspects moins connus de la pensée de M. Trudeau.

Si l'on excepte cette entrevue, qui occupe une quinzaine de pages dans un livre qui en compte 140, aucun des textes de ce recueil n'est vraiment original. La pensée, les idées et les positions exprimées sont indiscutablement celles de M. Trudeau et, le cas échéant, de son gouvernement.

Mais chacun sait qu'un premier ministre n'écrit pas lui-même ses discours, cette tâche capitale étant confiée à des hommes dont les qualités répondent très précisément aux exigences d'un chef de gouvernement.

Ou bien le rédacteur du discours, en raison de ses convictions personnelles et d'une parfaite identité de vues avec celles de son patron, jouit de la confiance illimitée de celui-ci; ou bien le premier ministre et ses conseillers politiques exposent au rédacteur le ton, les idées et jusqu'aux nuances que l'homme politique entend faire valoir dans un discours. Or, depuis son accession au pouvoir, M. Trudeau a su s'entourer à cet égard de quelques hommes que l'on peut ran-

ger dans l'une ou l'autre de ces deux catégories. Dans la première, un nom se détache: Jean LeMoine, poète, écrivain, essayiste d'une remarquable envergure intellectuelle et dont on reconnaît souvent le style et la pensée dans les textes des discours du premier ministre.

Qu'un homme d'Etat, à quelque étape de sa carrière, veuille publier ceux de ses discours qui présentent, au moment de leur publication, une synthèse fidèle de sa pensée politique, rien de plus normal et naturel: c'est une pratique courante dans tous les pays du monde. Et rares sont les hommes politiques, surtout s'ils exercent le pouvoir, qui peuvent trouver le temps de rédiger eux-mêmes les livres publiés sous leur nom. D'autres, qui en auraient le loisir, ne possèdent pas toujours les qualités d'écrivain sans lesquelles l'ouvrage publié risquerait de ternir leur prestige politique.

Le cas de Pierre Elliott Trudeau est particulier. Tous les ouvrages qu'il a publiés ou auxquels il a collaboré depuis 1956 sont des livres (ou des chapitres) lorsqu'il travaillait avec d'autres) qu'il a personnellement réalisés, qui expriment toute sa pensée dans un style qui est le sien.

Or, pour des raisons évidentes, son sixième livre fait exception. L'homme politique, on l'a vu encore à Montréal cette semaine, reste direct. Mais son ouvrage n'est pas du "Trudeau en direct". C'est un message diffusé en différé aux fins d'une légitime propagande électorale. C'est un sous-produit du premier ministre.



L'Ontario est la clé de l'élection mais l'opposition a fort à faire

OTTAWA (PC) — Une analyse des résultats électoraux de 1968 indique que les partis d'opposition devront enlever un nombre important de votes aux libéraux pour réduire la force de ceux-ci au scrutin du 30 octobre.

Avec une représentation de 88 sièges sur 264 à Ottawa, l'Ontario est la région la plus puissante du point de vue électoral. Certains analystes ont déclaré que les résultats ontariens trancheraient le sort du gouvernement libéral.

La majorité des sièges libéraux ont été acquis avec des majorités représentant plus de

20% des voix du vainqueur. Sur les 64 circonscriptions qui ont voté libéral, sept ont élu leur député avec des majorités inférieures à 10%, sept avec 10 à 15%, et sept avec 15 à 20%.

Les libéraux détendraient moins de la moitié des sièges ontariens si 10% de leurs votes passaient à un parti adverse.

Au scrutin de 1968, les libéraux ont remporté 64 sièges sur 88, mais une circonscription est passée au NPd par suite d'une élection partielle.

Ce qui complique les calculs, c'est que deux sièges gagnés haut la main par les libéraux en 1968 ont vu leur député passer dans les rangs des conservateurs.

A la dissolution du Parlement, les circonscriptions ontariennes se partageaient ainsi: 89 libéraux, 19 conservateurs, sept néo-démocrates, un indépendant et deux vacances

dans des comtés autrefois détenus par les libéraux.

Conservateurs et néo-démocrates ont remporté plus de victoires à faible majorité que les libéraux. Trois sièges sont allés aux conservateurs: avec moins de 2% de majorité.

Un seul comté électoral a voté NPd avec plus de 10% de marge. M. Derek Blackburn a remporté une élection partielle avec 17,147 voix contre 12,831 à son plus proche adversaire. Même le chef du NPd, M. David Lewis, a été élu avec seulement 5,4% de majorité: 12,357 voix contre 11,693.

De légers changements dans les comtés à faible majorité conservatrice et néo-démocrate pourraient procurer d'immenses avantages aux libéraux.

Les libéraux étaient au deuxième rang dans trois des quatre sièges remportés par l'opposition avec moins de deux % et occupaient également le deuxième rang dans les trois sièges remportés par deux à cinq % de majorité.

Les luttes les plus serrées en 1968 se sont menées dans Leeds, où le conservateur Desmond Code a battu son adversaire libéral par quatre voix, et dans Oshawa-Whitby, où le néo-démocrate Ed Broadbent a défait un conservateur par 15 voix à peine.

Presque tous les balayages ont été libéraux, particulièrement dans Ottawa-Est, où M. J.T. Richard a écrasé son adversaire conservateur: 26,002 voix contre 4,199, soit une majorité de 24 pour cent.



FISCHER-SPASSKY
1972

Les 21 parties
de Reykjavik

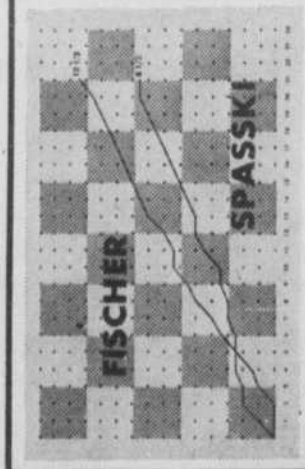
commentées par Jacques Labelle
et Gille Brodeur
Directeurs de la revue Québecches
Broché, format 6" x 9"

128 pages \$2.95

GUÉRIN

4440 rue Saint-Denis
Montréal 131

Tél.: 843-6241



Les conflits d'intérêt

Les ministres ontariens savent à quoi s'en tenir

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a annoncé hier une série de directives sur les conflits d'intérêts impliquant des ministres. Il a noté que ces normes étaient plus précises qu'ailleurs au Canada.

Promises par M. Davis après deux cas de conflit d'intérêts touchant deux ministres, les directives ont été explicitées au cours d'une conférence de presse.

Elles prévoient: — la défense d'acheter, directement ou indirectement, des terrains ou des intérêts dans des terrains situés en Ontario, ou encore des intérêts dans des entreprises d'affaires dans la province. Une exemption est accordée aux terrains acquis pour l'usage personnel ou pour des fins de loisirs;

— qu'une entreprise privée, dans laquelle un ministre ou sa famille ont des intérêts, ne peut s'engager par contrat avec le gouvernement;

— qu'un ministre en poste doit demander à un collègue d'agir pour son ministère dans les questions touchant un intérêt personnel et qui pourraient impliquer le gouvernement;

— que les ministres doivent s'abstenir de toute participation continue à une activité financière ou professionnelle et de toute direction exécutive d'une corporation;

— que les ministres doivent divulguer tout changement survenu dans leurs avoirs sur les propriétés déjà avouées.

— que les ministres et leurs familles doivent se dé-

partir de tout intérêt dans des corporations publiques ou qu'ils doivent placer ces actifs en fiducie.

Au cours de sa conférence de presse, M. Davis a déclaré que ces normes constituaient en elles-mêmes des directives et qu'elles entreraient en vigueur sans loi spéciale.

Les directives ne sont pas exhaustives et ne pourraient aucunement s'appliquer à toutes les situations possibles représentant un conflit d'intérêt. Elles constituent un précédent et c'est de mon propre actif que je les impose.

Le cabinet de M. Davis a été secoué il y a deux semaines quand le trésorier provincial, M. Darcy McKough, a démissionné par suite de révélations selon lesquelles il détenait un intérêt financier dans un projet de partage de terrains dans sa localité de Chatham.

Précédemment, on avait découvert que le procureur général, M. Dalton Bales, avait participé à une spéculation de terrains dans une région destinée à des développements commerciaux et résidentiels. M. Bales a rendu ses placements à une

société de fiducie et est demeuré au sein du cabinet.

M. Davis a déclaré que le gouvernement accorderait aux ministres le temps voulu pour se conformer à ces normes. Les avoirs de toutes sortes devront être révélés d'ici un mois.

Les directives spécifient que les membres du cabinet, leurs conjoints et leurs enfants mineurs seront touchés par la règle de divulgation publique des avoirs dans des entreprises privées.

Une exception sera peut-être faite pour les terrains agricoles achetés par un ministre quand lui-même ou sa famille veulent les exploiter.

Expliquant la norme selon laquelle les ministres devront s'abstenir de toute activité financière continue, M. Davis a précisé qu'il n'y aurait pas de conflit d'intérêt si un ministre rencontrait en fin de semaine ses associés commerciaux sur une base consultative. Non plus qu'il n'y aurait de conflit d'intérêt pour le ministre de la santé, M. Richard Potter, par exemple, à accorder un dimanche une consultation à un ancien patient.

Pour une réunion
de famille?

Voyez donc
MAURICE ROY

Le Château Champlain,
l'hôtel de grande classe
pour toutes les classes.

878-1688

VOTRE DENTIER
tiendra toujours
fermement

Vous craignez que votre dentier bouge ou tombe au moment important? Rassurez-vous. Employez la poudre adhésive FAS-TEETH. Non acide, FAS-TEETH fait tenir les dentiers plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FAS-TEETH.

HMH

Éditions Hurtubise - HMH, Ltée.
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Gilles Lalande

Pourquoi le fédéralisme

Contribution d'un Québécois
à l'intelligence du fédéralisme canadien

Pour l'auteur, le fédéralisme est d'abord une technique d'organisation politique. L'auteur vise, en premier lieu, à montrer l'extension de ce système de gouvernement à travers le monde, la variété possible des régimes fédératifs, la nature profonde du fédéralisme.

La 2e partie porte, en son entier, sur la remise en question du fédéralisme au Canada: deux nations, droit à l'autodétermination, la condition de minoritaire, le multiculturalisme.

Pour l'auteur, le fédéralisme, c'est "un instrument d'avenir"

Collection Constantes - \$3.50

Le whisky canadien des vrais connaisseurs.

Seagram's V.O.

Fabrique au Canada avec fierté.



Joseph E. Seagram & Sons, Limited, La Salle, Québec

P. Vallières devra attendre sa sentence jusqu'au 4 oct.

Pierre Vallières, qui devait recevoir une sentence, hier, pour trois chefs d'accusation d'incitation à l'enlèvement, devra revenir le 4 octobre prochain devant le juge Claude Bisson.

Hier, les procureurs des deux parties ont fait savoir au président du tribunal qu'ils n'étaient pas prêts à présenter leurs notes relatives à la sentence.

On sait que Vallières a admis sa culpabilité aux trois chefs susmentionnés en échange de l'abandon de sept autres chefs d'accusation d'incitation à meurtre.

Les trois chefs réfèrent à une lettre manuscrite, signée de Vallières et datée de juillet 68, lettre qui aurait été saisie chez M. Jacques Larue-Langlois durant les événements d'octobre 70.

Les sept autres chefs ont été portés à partir d'une lettre dactylographiée, non signée et dont l'auteur recommande l'assassinat sélectif de diverses personnes, dont des ministres et des juges.

Fait troublant, cependant, l'apparition de Vallières s'est faite, hier, dans une salle du Palais de justice qui n'avait pas été assignée à cette cause.

Les chroniqueurs judiciaires et les

curieux ont vainement tenté d'assister aux représentations des avocats puisqu'aucune salle n'était indiquée au bout du nom de Pierre Vallières sur le rôle qui est affiché dans la salle des pas perdus et que consultent avocats, journalistes, témoins et accusés pour savoir où aller.

Cependant, sur la liste des juges siégeant aux assises il était bien noté que le juge Claude Bisson siégeait pour toute la session d'automne en chambre 501.

Les intéressés se sont donc dirigés vers la salle 501 sachant que Vallières devait se présenter devant le juge Bisson. Mais la cour était vide et fermée à clé.

C'est que par hasard et plus tard que les intéressés ont appris que le tout s'était déroulé en chambre 401 à l'issue de tous sauf de Pierre Vallières, des avocats et du juge Bisson.

Ce déménagement de dernière minute a eu pour effet d'exaspérer les membres de la presse judiciaire qui, depuis l'ouverture du nouveau palais de justice, multiplient vainement leurs griefs à l'endroit de la singulière administration de cet édifice de \$38 millions.

L'OCTROI DE CAUTIONNEMENTS

Policiers et procureurs de la couronne trouvent les tribunaux trop tolérants

par Jean-Pierre Charbonneau

L'attitude actuelle d'un grand nombre de juges en matière de cautionnement est trop tolérante, dangereuse et non conforme à l'esprit de la nouvelle loi, estime la majorité des policiers et des procureurs de la couronne.

Ce jugement sévère de ceux qui sont chargés de l'application du code criminel fait suite à une multitude de décisions apparemment discutables, rendues par les juges de différentes juridictions criminelles depuis l'adoption du bill C-218 par le parlement fédéral, le 22 mars 1971. Cette loi a modifié en profondeur les dispositions du code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel et a rendu beaucoup plus facile l'obtention de cautionnements pour les accusés.

Nombreux sont les cas de mise en liberté sous promesse de comparaître ou sous cautionnement en argent qui démontrent, selon les policiers, que les juges ont agi avec une dangereuse imprudence. Par exemple, le 7 juillet dernier, la police de Montréal arrêta deux jeunes hommes dans la vingtaine pour vol par effraction. Lors de leur comparution en cour, le juge a libéré les deux jeunes gens malgré les représentations de la couronne qui faisait valoir que, depuis 1967, les deux prévenus avaient été reconnus coupables chacun d'une dizaine d'infractions similaires parfois même avec violence et donc qu'ils s'étaient probablement pas encore réhabilités.

Six semaines plus tard, le 19 août 1972, les policiers qui avaient à l'oeil les deux comparses, arrêtèrent de nouveau les jeunes hommes pour le même délit. A la comparution, la couronne fait valoir cette fois, outre le dossier judiciaire, la récente arrestation de deux prévenus. Peine perdue, le juge les libère encore une fois en attendant leur procès. Puis, un semaine plus tard à Ville Saint-Laurent, les deux voleurs sont arrêtés pour un autre vol par effraction mais comble de désespoir pour les policiers qui avaient filés les jeunes voleurs, ils sont libérés sous cautionnement une troisième fois.

Enfin, mercredi soir, il y a deux jours, les deux jeunes "libérés" accompagnés d'un complice s'attaquèrent à un passant et tentèrent de le voler en le rouant de coups. Les policiers intervinrent à temps pour sauver la victime mais dans la bagarre qui suivit entre policiers et voleurs qui refusaient de se laisser arrêter, un constable fut blessé à un bras.

"Tout cela ne serait pas arrivé, a déclaré un policier, si la première fois, le juge avait tenu compte de nos remarques." Les deux voleurs et leur complice comparaitront ce matin en cour municipale.

Ce cas que l'on pourrait croire fictif n'est pas unique. Des dizaines d'autres criminels relativement dangereux pour la société ont été mis en liberté par des juges qui n'ont tenu aucun compte des mises en garde faites par les procureurs de la couronne et des policiers-enquêteurs.

A la fin du mois de juillet dernier, la police de Montréal mettait en garde la population et particulièrement les petits commerçants contre la présence de faux chèques du gouvernement canadien mis récemment en circulation à Montréal et un peu partout au Québec. La police pré-

cisait aussi que les auteurs de ces faux chèques étaient une bande bien connue de fraudeurs. Or, ces fraudeurs sont en liberté sous cautionnement depuis l'été 1971 relativement à plus de 1,000 accusations de fraudes totalisant plus de \$1 million.

Depuis le début de 1972, les trafiquants de drogue du Syndicat du crime de Montréal ont particulièrement bénéficié de la largesse des magistrats et un importante proportion de ceux qui ont été arrêtés par la Brigade des stupéfiants pour commerce de l'héroïne ou de tré-

Voir page 7: Policiers

La banlieue est décidée à faire échec à l'intégration des services policiers

par Pierre Richard

Après huit mois d'accalmie, une nouvelle crise politique se dessine à la Communauté urbaine de Montréal: une vingtaine de municipalités de la banlieue ont décidé de faire échec au plan de réaménagement des forces policières proposé au début d'août par le directeur du nouveau service de police de la CUM, M. René Daigneault.

"Le débat autour du plan du directeur Daigneault est de première importance pour l'avenir même de la Communauté. La CUM a été imposée à la banlieue pour régler le problème que représentait pour Montréal son service de police. Si l'on n'y prend pas garde, cela pourrait bien être la question policière qui mène un jour à l'écroulement de la CUM", a déclaré hier au DEVOIR M. Bernard Benoit, maire de Pointe-aux-Trembles et président de la Conférence des maires de la banlieue.

Le rapport Daigneault, intitulé "Allocation des ressources humaines et physiques", fait suite à la loi décrétant l'intégration des services policiers sur le territoire de la CUM et la création du service de police de la CUM. Il doit être soumis sous peu au Conseil de sécurité publique pour approbation.

Réunis à huis clos mercredi soir, une vingtaine de maires de la banlieue ont unanimement résolu d'intervenir auprès du premier ministre Bourassa et des ministres des affaires municipales et de la justice, MM. Maurice Tessier et Jérôme Choquette, pour leur faire part de leur opposition au rapport Daigneault.

Ces maires, par l'intermédiaire de la Conférence des maires de la banlieue, demandent que l'on ne fasse aucun nouveau pas dans le projet d'intégration des forces policières, tant et aussi longtemps que le comité d'étude sur la CUM n'aura pas remis son rapport.

Les chroniqueurs judiciaires sont mécontents

Les chroniqueurs judiciaires ont appris hier que le système de circulation d'air dans leur salle, située dans le sous-sol de l'édifice, sans aucune fenêtre, ne fonctionnait pas et n'avait jamais fonctionné.

Ainsi, en plus de se voir plus ou moins exclus de certaines cours, de n'avoir aucune tablette pour écrire dans les cours ultra-modernes et trop petites, de se voir même interdire d'écrire parfois par les gardiens des diverses compagnies qui ont des contrats du gouvernement, d'être parfois obligés de décliner leurs titres et signer des registres pour entrer dans cet édifice public, les chroniqueurs judiciaires se sont vus privés d'air. Pour la onzième fois, des démarches ont été entreprises par les membres de la galerie qui, quoique certains de la pollution morale qui existe au Palais de justice, ignoraient que la pollution de l'air les retrouverait dans leur cave.

COURS DE LECTURE RAPIDE

5 sessions d'automne débutant prochainement

Renseignements et inscriptions:

Tél.: 681-4545

Centre de lecture rapide

Une brochure de la CSN rééditée

(Le Devoir) — Le secrétariat d'action politique de la CSN vient de rééditer, "à la demande générale", la brochure intitulée "Le logement au Québec" qui en est à son sixième mille de circulation. Le responsable du secrétariat, M. André L'Heureux explique dans l'avant-propos la crise du logement par "l'une des formes d'usure et d'exploitation les plus condamnables", la spéculation immobilière.

Il propose ensuite une série de mesures "curatives": la construction intensive de logements publics à prix modique, l'interdiction de la spéculation, la nationalisation progressive du sol urbain, la participation des citoyens à la rénovation des quartiers et l'extension de la juridiction dont jouit la Régie des loyers à tous les locataires de toutes les municipalités.

Vol de \$3,500 au magasin Bon-Bon

Deux bandits armés de revolvers ont réussi à s'emparer hier soir de la somme de \$3,500 au magasin Bon-Bon Saint-Jacques situé au 5535 rue Cha-

pleau, à Montréal.

Aucun coup de feu n'a été tiré et les voleurs ont pris la fuite sans difficulté. L'enquête a été confiée à la SEC.

Eglise transformée

La fabrique Notre-Dame-de-l'Annonciation vient de signer un contrat avec une entreprise d'Ottawa qui va transformer l'église en trois salles de cinéma

et en un restaurant de cuisine française. Les célébrations du culte auront lieu dans le sous-sol jusqu'à ce que les travaux soient complétés après quoi on utilisera une des salles de cinéma. La fabrique accuse un déficit de \$230,000.

CLAUDE BRILLON, L. Ps.

Psychologue consultant

3333 chemin de la Reine-Marie

Tél.: 731-7885

Rés.: 725-9013

TIERS-MONDE ET DÉVELOPPEMENT

- Êtes-vous préoccupé par la question du Tiers-Monde et de son développement;
- Désirez-vous mieux connaître sa situation: ses besoins? ses problèmes? ses espoirs?
- Voulez-vous même coopérer à l'étranger?

Alors, participez aux cours/séminaires du:

CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
4824, chemin Côte des Neiges,
Montréal 247. - Tél.: 735-4561

4e CONGRÈS DE RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

"Les États socialistes dans les relations internationales"

Hôtel Mont-Royal
21, 22 et 23 septembre

Avec entre autres:

Vladimir Gantman (URSS)
Peter Shishkin (URSS)
Vera Ivanova (Bulgarie)
Leo Mates (Yougoslavie)
Lloyd Best (Trinidad)

François Fejtö (France)
Pierre George "
Michel Tatu "
William Griffith (États-Unis)
Alfonso Sterpellone (Italie), etc.

Organisé par le Centre québécois de relations internationales et la Section du Québec de l'Institut canadien des affaires internationales.

Toute personne qui désire s'inscrire au Congrès ou adhérer à la Section du Québec de l'ICAI peut le faire au moment du Congrès le 21 à partir de 14,00 heures ou en écrivant au:

Centre québécois de relations internationales
Case postale 337, Sillery, Québec 6e
(418) 656-2462, 656-5204

aujourd'hui

A compter de 8 heures, au Martinique, 1005 rue Guy, journée éducative pour les infirmières en hygiène industrielle sur la pollution par le bruit. Le ministre responsable de la qualité de l'environnement, M. Victor Goldbloom, prendra la parole à 9 heures.

Jusqu'à demain, au Mont-Gabriel Lodge, a lieu le 23e congrès annuel de l'Association des détaillants de bois et matériaux de construction du Québec.

Jusqu'au 17, au 90 rue Guizot ouest, a lieu le carnaval de la jeunesse hongroise.

Jusqu'au 17, au Manoir du Lac Delage, à Stoneham, a lieu le congrès de l'Association des entrepreneurs en service sanitaire du Québec.

Jusqu'au 17, au théâtre Port-Royal de la Place des arts, a lieu un congrès international de médecine naturelle.

A 10 heures, à l'amphithéâtre du Montreal Children's Hospital, les bureaux médicaux de cet hôpital et de l'hôpital Sainte-Justine donnent une conférence de presse sur les effets de la chiropraxie sur les enfants.

A l'hôtel Bonaventure a lieu aujourd'hui le congrès de la Chambre de commerce de Montréal sur le thème "Une société de la dernière chance".

A 11 heures, au 4455 Saint-Hubert, conférence de presse du président de l'alliance des professeurs de Montréal, M. Robert Chagnon, au sujet des difficultés actuelles au niveau du secondaire V.

A 12h30, à la Place Ville-Marie, festival forestier: concours de coupe du bois à la hache et à la scie, prix.

A 17 heures, le ministre de l'expansion économique régionale, M. Jean Marchand, assiste à l'inauguration d'un centre de radiologie, au Centre hospitalier de l'université Laval.

A 20 heures, au 226 Sainte-Catherine est, à la Tribune indépendantiste, allocution de M. Marc Dupont, de la ligue des jeunes socialistes, sur la crise sociale en Argentine.

A 20 heures, au pavillon de Koninck de l'université Laval, session d'études de l'Union internationale des organismes familiaux. La session prendra fin à 16 heures, même di.

A 20 heures, M. Victor Goldbloom, ministre responsable de la qualité de l'environnement, prononce une allocution devant les membres de la division montréalaise de World Federalists of Canada, à l'université Sir George Williams. Sujet: les gouvernements face à la protection de l'environnement.

DOMAINE DES HAUT-BOIS DU MONT-BRUNO

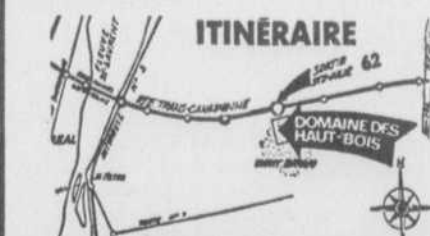
RIVE SUD - ROUTE TRANSCANADIENNE - STE-JULIE

SORTIE-62

MAISON
MODELE
27 PLANS
de toutes
catégories

PRIX
\$16,540
et plus

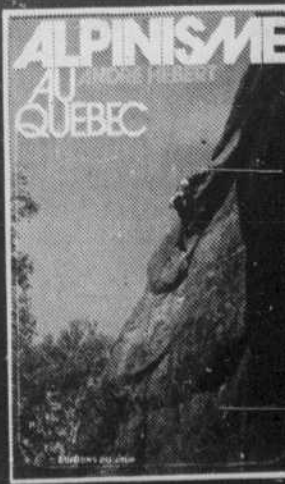
- Une cité de parcs et de loisirs en construction sur le versant du Mont-Bruno (coté route trans-canadienne)
- Dans un décor unique de montagne, forêt, lac, verger. A 8 minutes du pont tunnel Lafontaine.
- Maisons modèles.



Pont-tunnel Lafontaine-Route Transcanadienne (8 milles) sortie 62, Ste-Julie.

OUVERT TOUS LES JOURS, DIMANCHE INCLUS

On peut acheter au domaine un grand terrain pour construction future.
BOISE: 10,000 p.c. et plus
SEULEMENT .40 le p.c.
NON BOISE: 7,500 p.c. et plus
SEULEMENT .30 le p.c.
COMPTANT 10% soldé sur 3 ans. Intérêt 6% sur solde décroissant.



VIENT DE PARAÎTRE...

ALPINISME AU QUÉBEC

par ANDRÉ HÉBERT

- Le premier livre sur le sujet publié au Québec.
- Des récits dramatiques ou cocasses
- Un manuel technique abondamment illustré.

En vente partout au prix de \$3.00 - distribué par les Messageries du Jour, 8255 rue Durocher, Montréal 303 - Tél.: 274-2551.

AUX ÉDITIONS DU JOUR

EDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

La construction en tutelle ?

A intervalles irréguliers, l'industrie québécoise de la construction ramène ses problèmes à l'avant-scène. Elle a parfaitement respecté ses traditions cette semaine en infligeant à une commission parlementaire du Québec une brassée de statistiques déprimantes. Certains parlementaires en ont éprouvé un traumatisme, mais sans raison: ce que la Commission de l'industrie de la construction (CIC) est venue dire aux membres de la Commission parlementaire qui étudie les décrets de la construction est depuis longtemps accessible à quiconque sait lire.

Le 24 mai dernier, M. Fernand Morin, président de la Commission de l'industrie de la construction, émettait le communiqué suivant: "La CIC est heureuse d'annoncer l'émission de 91,000 permis de travail d'ici le 1er juin 1972. En exécution de son mandat, la Commission faisait parvenir, mardi le 23 mai 1972, ces permis de travail à 51,680 travailleurs de la construction. Au cours de cette semaine, 40,000 autres travailleurs recevront de tels permis. On s'attend à émettre environ 110,000 permis de travail d'ici la fin d'août 1972". La CIC, on l'a su cette semaine, a tenu promesse, puisqu'elle a pu dénombrer, au profit de la commission parlementaire, 115,000 travailleurs de la construction. Si l'on avait lu au complet le communiqué émis le 24 mai par M. Morin, on aurait quand même compris le problème quatre mois plus vite. Dès cette date, en effet, M. Morin écrivait: "Selon une analyse statistique basée sur l'année 1971, et que l'on publiera incessamment, il n'y aurait que 65,000 emplois disponibles dans l'industrie de la construction et ce, au cours des mois les plus achalandés. Tenant compte de ce nombre d'emplois disponibles par mois, il devient évident que la possession d'un tel permis de travail ne constitue aucunement une garantie d'emploi".

De fait, l'analyse statistique promise par la CIC confirme amplement les pronostics que M. Morin formulait en mai. Pour que l'ensemble des travailleurs de la construction obtiennent un salaire d'au moins \$4,000, il faudrait abaisser le nombre des travailleurs à 80,000. Dès que le nombre de permis atteint et dépasse 100,000, ce nombre représente plus du double de la moyenne des emplois disponibles chaque mois. Environ 55% des travailleurs qui ont été actifs dans le monde de la construction en 1971 ont gagné moins de \$4,000.

Les précisions que la CIC vient de livrer aux parlementaires constituent tout au plus d'autres facettes de la même réalité. 36% des détenteurs de permis ont travaillé moins de 500 heures, soit environ 41,400 travailleurs. Une autre tranche de 20%,

c'est-à-dire environ 23,000 travailleurs, se situe entre 500 et 1,000 heures de travail. Pour peu qu'une année de travail comporte, en gros, 2,000 heures, on voit le drame: en fait, 25% seulement travaillent plus de 1,500 heures par an.

Face à cette situation, les travailleurs n'ont guère le choix. Ils s'intègrent à l'une ou l'autre des organisations syndicales et tentent de choisir celle qui peut le mieux servir leurs intérêts. Dans certains cas, les travailleurs payaient même double cotisation, de manière à se concilier les deux syndicats en lice. La loi 15 est d'ailleurs intervenue sous forme de tonnerre pour menacer les travailleurs des pires sanctions s'ils s'avisent de jouer ainsi sur deux tableaux ou, au contraire, d'en imposer un seul: la liberté de choix devait subsister, mais on ne pouvait choisir les deux options. Qu'un gouvernement estime son devoir accompli parce qu'il a ainsi interdit aux travailleurs de se fendre mutuellement le crâne, c'est à pleurer.

Malgré le caractère infiniment prévisible de la crise, le gouvernement n'a donc rien fait pour résoudre le problème. Aujourd'hui, enfin, on prononce, pardon, on chute le terrible mot de "contingentement", exactement comme s'il s'agissait d'une solution révolutionnaire ou même nouvelle. Chefs syndicaux comme parlementaires concèdent enfin, des mois après que l'évidence s'est étalée dans tous les médias, qu'il faut limiter le nombre de permis. La révélation arrive tard, mais, au moins, elle est arrivée.

Mais comment faire? Le contingentement, comme certains l'ont fait observer, ne règle pas tout. Si la partie patronale a le choix, elle va nécessairement toujours maintenir une certaine supériorité de l'offre sur la demande, de façon à ce que les travailleurs, plutôt que l'industrie, subisse la pression. D'ailleurs, il ne sert de rien d'imputer des motifs honteux à l'industrie: on ne parviendra jamais à une adéquation parfaite et il sera toujours normal d'émettre un peu plus de permis que le strict nécessaire. C'est dire, cependant, que ce surplus de l'offre entretient toujours une tension douloureuse chez les travailleurs: quel syndicat, en effet, sera en meilleure posture de garantir un emploi à tous ses membres, pendant que l'autre centrale doit consentir à ne loger que 80 ou 90% de ses syndiqués? La réponse ne tarde pas: qu'un référendum permette aux travailleurs de choisir eux-mêmes la seule et unique centrale syndicale qu'ils veulent conserver. Le régime du syndicat unique mettrait fin, évidemment, aux affrontements syndicaux.

Malheureusement, si l'idée d'un référen-

dum se défend fort bien en théorie, il ne saurait en être question dans le contexte actuel. Le ministre Cournoyer devrait d'ailleurs le dire sans le moindre louvoiement. Aucun gouvernement sensé ne devrait lancer l'industrie de la construction avant de l'avoir profondément assainie et d'en avoir extirpé les éléments criminels qui y séjournent comme dans leur habitat naturel. Le directeur général de la Sécurité du Québec, M. Saint-Pierre, lors de sa conférence devant les chefs de police du pays, a cité l'industrie de la construction comme un cas concret de profonde infiltration criminelle. Le moins qu'on puisse réclamer, c'est que M. Saint-Pierre et le ministre de la Justice terminent l'examen et l'époussetage de cette industrie avant d'y autoriser un vote. Déclencher un vote dans l'état actuel des choses équivaut à laisser une clique violente et vorace imposer sa loi à l'ensemble des travailleurs de la construction, obtenir une majorité factice et donc un monopole de longue durée.

L'industrie de la construction est même si malade qu'on doit se demander si l'heure n'est pas venue d'une solution draconienne. Certes, personne n'aime les tutelles. Cependant, les difficultés de l'industrie de la construction ont pris une telle dimension que syndiqués et employeurs seraient peut-être moins rebelles que d'habitude à l'idée d'un carcan gouvernemental. Il ne saurait être question, il va sans dire, d'une mise en tutelle de durée illimitée, mais il devrait être question d'une gestion et d'un encadrement tels que l'épuration se fasse de façon rapide et vigoureuse et que l'industrie reprenne à respirer seule en quelques mois.

En fait, quels sont les choix? Fermer les yeux, c'est considérer comme normal que près de 70,000 travailleurs détiennent un permis sans signification et subissent constamment la tentation de la violence. Fermer les yeux, c'est encore laisser les éléments criminels terroriser travailleurs et employeurs et étendre peu à peu leur emprise sur l'ensemble du secteur. Déclencher un vote, c'est brusquer l'action d'une clique et placer définitivement les travailleurs sous une tutelle autrement lourde. Contingenter tout en maintenant deux, et même trois, centrales syndicales dans le secteur, c'est, à toutes fins pratiques, imposer constamment un arbitrage gouvernemental passablement apparenté à une tutelle, mais en plus hypocrite.

Faudra-t-il attendre encore quatre mois avant de déposer la même description de la même situation devant les mêmes parlementaires?

Laurent LAPLANTE

LIBRE OPINION

Le couperet du Barreau manque de mesure

par JEAN HERARD

La publication récente par le Barreau du Québec des résultats de la dernière session d'examen a été l'occasion d'une série de déclarations publiques dont les plus remarquables furent celles du bâtonnier Moisan et du doyen Carignan. Ces interventions visaient à expliquer ou à tenter de comprendre le nombre exorbitant d'échecs (près de 60%) subis à cet examen.

Etant personnellement impliqué (hélas!) dans cette hécatombe, je voudrais profiter de cette occasion pour faire certaines mises au point et pour présenter une opinion qui, j'espère, permettra au lecteur de se faire une idée plus complète de la question.

Disposons immédiatement de l'argument selon lequel les candidats à cet examen étaient de piètre valeur, cette décadence se percevant entre autres par la mauvaise qualité linguistique et stylistique des manuscrits. Qu'il me suffise à cet égard de rappeler que les candidats ne disposent que de quatre séances de trois heures pour répondre à des questionnaires plus longs et probablement plus complexes que jamais auparavant, que les étudiants sont dans un climat de tension difficilement descriptible et que la période de trois heures ne nous laisse le temps ni d'établir un brouillon ni même pour certains de répondre en entier au questionnaire. Un pareil contexte suffirait à lui seul à expliquer cette décadence, si décadence il y a.

L'on a avancé également que le taux d'échecs pouvait s'expliquer par l'arrivée des cégépiens sur le "marché du travail", cégépiens qui ne bénéficieraient pas d'une formation équivalente à celle des bacheliers de nos ex-collèges classiques. L'intervention — rapportée par ce journal — de M. le doyen Carignan, de la Faculté de droit de l'université de Montréal, suffit à elle seule à anéantir cet énoncé; je me contenterai d'ajouter que la formation classique, pas plus que la formation offerte par les Cégeps, ne prépare directement à l'étude du droit ou à l'exercice de la profession d'avocat. Au contraire, certains cégépiens bénéficient-ils maintenant, des le Cégep, de cours d'introduction au droit qui les mettront dans une position plus avantageuse que ne l'étaient les bacheliers face à cette formation.

Me Moisan note qu'un nombre de plus en plus grand d'étudiants cherchent à se spécialiser et se détournent de la pratique traditionnelle du droit et que ces candidats ont plus de difficulté à passer l'examen général du Barreau. Cet argument correspond à une tendance réelle, mais il

Licencié en droit, M. Hérard vient de compléter sa scolarité de maîtrise en droit à l'université de Montréal. Recalé à l'examen professionnel du Barreau à la session d'août, il commente dans cette libre opinion le fort taux d'échecs survenus à cette session. Les sous-titres sont du Devoir.

m'apparaît manifeste qu'il est à double tranchant: en effet ne peut-on pas penser que la formule actuelle de l'examen du Barreau, — formule conçue en fonction du recrutement de praticiens généraux —, s'avère de plus en plus impuissante à correspondre à la réalité de la spécialisation croissante des étudiants en droit?

Pourquoi exiger d'un spécialiste qui peut être de la plus haute compétence dans son domaine, qu'il se soumette à un examen général pour pouvoir pratiquer dans le secteur très précis qu'il a choisi d'approfondir? Le droit se développe à un rythme tel qu'il devient de plus en plus illusoire de penser en connaître valablement toutes les branches: cette obligation de subir un examen général ne va-t-elle pas contre le mouvement vers la spécialisation que l'on constate dans la plupart des professions?

Comment les avocats qui actuellement occupent les têtes d'affiche en droit fiscal ou criminel ou encore en droit du travail se comporteraient-ils face à un examen portant sur l'ensemble du droit? La connaissance acquise au niveau de l'université et des recherches personnelles ne suffit-elle pas à garantir que les étudiants ont cette vue d'ensemble du droit à laquelle le Barreau semble tenir si opiniâtrement?

Combien de temps met-on à oublier, une fois passé l'examen du Barreau, les quelques milliers de pages de textes de lois au programme, textes dont, dans plusieurs cas, nous ne nous servirons plus qu'exceptionnellement? On ne peut répondre à ces questions sans risquer de mettre en cause la formule même de l'examen du Barreau.

Un hermétisme malsain

Il est une règle élémentaire de justice selon laquelle non seulement la justice doit être rendue, mais encore faut-il qu'elle soit manifeste que justice ait été rendue.

A cet égard, il me semble malsain que le bureau des examinateurs laisse subsister certaines ambiguïtés, certaines attitudes qui risquent de laisser la porte ouverte à des suspicions malvenues. Ainsi et surtout

si l'on considère qu'il n'y a aucun appel possible de la décision des examinateurs, peut-on déplorer le fait qu'il soit impossible d'obtenir une révision de la correction.

Il est également regrettable que le bureau des examinateurs néglige de publier les réponses parfaites auxquelles il s'attendait et se refuse à faire connaître la grille ou le barème employé pour l'évaluation des copies. Une telle attitude laisse le candidat recalé dans l'impossibilité de cerner avec exactitude ses faiblesses et d'y remédier à la satisfaction générale.

Je me refuse à croire le Bureau des examinateurs assez mesquin pour recaler un fort pourcentage d'étudiants dans le but d'augmenter les profits rattachés à cet examen, chaque candidat devant débours \$125 pour pouvoir subir l'examen. Pareil argument est à rejeter à priori, comme l'est celui de prétendre que la qualité des candidats a fléchi, et ce, en dépit du tamisage de plus en plus rigoureux fait au niveau universitaire.

L'opinion la plus répandue dans les milieux concernés sur la raison d'être de cette évolution lie celle-ci à des impératifs de contingentement qu'appliqueraient le Barreau, celui-ci étant soucieux d'éviter la prolifération d'avocats sur le marché du travail.

On ne peut s'empêcher, — et ce malgré les dénégations formelles du Barreau, — d'accorder un certain crédit à cette opinion et l'on se doit ici de regretter que la corporation professionnelle attende que l'étudiant ait complété avec succès trois années d'études universitaires et six mois de stage pour lui fermer l'accès à la profession. Il ne me semble pas abusif de prétendre que si contingentement il doit y avoir, l'élimination devrait se faire dès la première année d'université, de façon à éviter au candidat-avocat des études coûteuses, longues et exigeantes.

Le professeur Carignan a invité le Barreau à s'interroger sur la qualité des cours de formation professionnelle offerts par le Barreau: je ne m'attarderai guère sur le sujet: ceux qui ont suivi ces cours en connaissent la valeur.

Un test valable?

La question se pose avec acuité lorsque l'on considère que des avocats des plus prestigieux (l'exemple le plus illustre est celui de Me Jean Drapeau) ont subi, à une ou plusieurs reprises, un échec au Barreau. Elle se pose aussi lorsqu'on voit des étudiants dont le dossier universitaire (et académique en général) est excellent, connaître un échec (souvent pour la première fois de leur vie) à l'examen

du Barreau, et ce, alors que des candidats notoirement désintéressés passent du premier coup.

La question se pose aussi dans la perspective élaborée plus haut d'un mouvement croissant et décisif des étudiants vers la spécialisation, les examens du Barreau s'obstinant à perpétuer la conception traditionnelle de l'avocat-généraliste.

La question se pose enfin lorsque l'on compare le taux d'élimination retenu par le Barreau avec celui d'autres corporations professionnelles. Il est à cet égard particulièrement troublant de constater que les candidats au notariat, qui suivent pendant trois ans le même cours que les candidats au Barreau, sont acceptés à l'examen de la Chambre des notaires dans une proportion supérieure à 95%. Tous les étudiants en droit compétents se dirigeraient-ils vers le notariat?...

Réformes à entrevoir

Il ressort de cet article que, dans une perspective de réformes minimales ne remettant en cause ni le principe ni le contenu des examens du Barreau, les mesures suivantes seraient de nature à consolider la crédibilité du bureau des examinateurs:

- divulgation de la liste intégrale des noms des correcteurs;
- publication des barèmes et grilles de correction;
- correction complète des réponses aux quatre séances d'examen même si le candidat échoue dès la première journée;
- inscription de la note obtenue par le candidat sur la manuscrite-réponse qu'il a remis;
- institution d'un mécanisme de révision des dossiers;
- espacement des séances d'examen sur une période d'une semaine afin de diminuer le stress et la fatigue qu'implique la formule actuelle;
- possibilité d'un choix de questions au niveau de l'examen de lois diverses;
- indication du nombre de points rattachés à chaque question sur la copie des questionnaires d'examen;
- établissement de certaines règles minimales de normalisation;
- coordination avec les universités pour effectuer dès le départ le contingentement requis par le Barreau.

Enfin, peut-on souligner qu'il serait souhaitable que les examinateurs fassent connaître les réponses-types auxquelles ils s'attendaient, de façon à nous permettre de faire en sorte que dans l'avenir, le couperet s'abatte avec plus de mesure...

Le mot du silencieux

Les Olympiades fédérales

par ALBERT BRIE

"Finis les folies!" Je m'étonne qu'aucun parti d'opposition n'ait songé à faire de ce mot-historique le slogan de sa campagne électorale. Les organisateurs auraient-ils donc oublié que l'un des grands préceptes de leur art commande qu'ils fassent leur fiel de tout.

Les campagnes électorales sont nos Olympiques du cabotage.

A certains signes, il se voit que la victoire libérale est déjà chose acquise. Sur un point particulier, la stratégie de l'équipe Trudeau ressemble à celle qu'ont adoptée les hockeyeurs russes pour surclasser ceux du Canada: le jeu de passes.

L'appétit du siège est la grande démanigaison d'une bonne voiture de nos politiciens brillants du fond de culottes.

Se décider pour ou contre un politicien sur la seule foi en ses discours électoraux équivaut à se fonder sur les comérages de bonnes-femmes pour se faire une réputation du prochain.

M. Trudeau est un homme intelligent et il le sait. On peut se demander, par ailleurs, si M. Marchand, à son corps défendant, ne lui sert pas de repoussoir et ne se place pas dans des situations périlleuses, ce qui permet à son chef d'intervenir et de tirer profit d'une surestime de son intelligence.

Le titre du livre "Trudeau en direct" ne rend pas justice au chef libéral. Comme cet ouvrage est une sélection de discours, il y a donc eu découpage et montage; en toute honnêteté il aurait dû s'intituler: "Tru-

deau en différé".

Il ne faut pas compter sur M. Stanfield pour détruire l'image de M. Trudeau. Au contraire, il la valorise. Quant à M. Wagner, sa force imaginaire est trop classique, archaïque, démodée. Et il ne faut pas oublier que de sa manche, Maître Pierre peut tirer autre chose qu'une carte de mode.

M. Wagner ira chercher les voix de la majorité silencieuse. M. Marc Lalonde celles de la minorité sentencieuse.

En plus des francophones, des anglophones, il faudra compter avec les aphones.

M. Lalonde, l'éminence grise de M. Trudeau a accusé les Québécois mécontents de souffrir de sinistrose, un mot de M. Pauwels, l'auteur du *Matin des Magiciens*. Curieuse référence d'un esprit rationnel qui fait des emprunts à un spirite.

Pour M. Lalonde, "tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles" comme l'ont soutenu les philosophes Pangloss-Leibnitz. M. l'ex-secrétaire doit souffrir de l'outremontrose.

M. Trudeau a déclaré à la face des indépendantistes que le territoire québécois n'est pas inviolable. Imaginez donc que nous l'avons appris après les Américains.

Toujours selon le premier ministre, si le Québec sort de la Confédération, une autre partie de cette province peut se détacher. Mais, c'est déjà fait! Town of Mount Royal, n'est-ce pas un Etat dans l'Etat?

lettres au DEVOIR

Les actes de barbarie dont on ne parle pas assez

Dans les heures qui ont suivi la tuerie de Munich, les médias d'information nous ont inondés de "massacre", de "boucherie" et "attentats sauvages". On y mettait toute la passion et l'indignation

possibles dans le ton et dans le choix des mots. Rien d'étonnant là-dessus. Ce qui surprend, c'est le détachement et la froideur pour ne pas dire l'indifférence avec les-

quels on nous annonce le massacre des populations civiles du Vietnam sous les bombardements américains. On se contente de nous dire que les B-52 ont effectué 250 sorties en 24 heures. S'il y a eu des morts, on nous les passe sous silence ou bien on nous les présente presque comme des victimes de cataclysmes naturels. Il y a eu des victimes mais pas de "boucherie", pas de "massacre".

Tirer du haut de son avion à air climatisé, ça fait propre à côté d'un enlèvement d'otages (des "soldats" en état de guerre selon les autorités israéliennes). Du haut des airs, on ne voit pas les victimes: hommes, femmes, enfants, vieillards atteints par des bombes à billes et le napalm.

D'un côté, des "sorties" au Vietnam, de l'autre, une "boucherie" à Munich. A qui et à quel service les mots? Des paysans indochinois ne valent-ils pas autant que des athlètes occidentaux? Des terroristes "privés" des pays pauvres, accusés au désespoir face à l'indifférence du monde devant leurs revendications sont-ils plus "barbares" que les terroristes subventionnés par l'impérialisme américain?

Nos consciences s'émouvant devant la mort d'athlètes blancs devant un pays riche mais restant indifférentes, la presse occidentale aidant, devant les méfaits du crime organisé du président Nixon dans les pays pauvres.

Aurions-nous perdu la dignité même dans l'indignation? Et qui sont les vrais barbares?

Robert JASMIN

Neuveille, le 11 septembre 1972

Qui remboursera les clients frustrés de Bonatours?

M. R. Lalonde, secrétaire, Commissions des transports aériens, Ottawa.

Voilà qu'un autre désastre scandaleux vient de frapper l'industrie touristique avec la faillite de Bonatours qui louait des avions auprès de NORDAIR pour des voyages à prix réduits de Montréal en Haïti.

Pourquoi la ligne aérienne NORDAIR que j'estime hautement n'a-t-elle pas pris la précaution élémentaire d'obtenir de Bonatours une garantie bancaire (bond) de l'ordre de \$50,000 à \$100,000 afin d'assurer la bonne exécution des voyages offerts au public?

Il appartient, je crois, à votre ministère d'aider les lignes aériennes à s'aider elles-mêmes. Avant d'autoriser les droits de décollage et d'atterrissage, en liai-

son avec de nouvelles destinations, votre ministère devrait donner l'accord seulement sur certification des garanties financières convenables de la part des opérateurs de ces voyages.

En regard de cette faillite de Bonatours il ne reste hélas! qu'une possibilité: c'est de rendre NORDAIR responsable des dégâts de cette faillite en lui demandant d'effectuer, dans ce désastre, le remboursement intégral des sommes ainsi perdues.

Et, en raison de la complaisance quelque peu surprenante de votre ministère quant au manque de directives constructives dans les procédures, il semble logique de suggérer que votre Ministère contribue au remboursement que NORDAIR devra faire aux voyageurs qui ont ainsi perdu des

sommes substantielles.

Tout en attendant que NORDAIR doive ainsi faire face à une perte financière considérable, cette ligne aérienne comprendra que, ce qu'elle perdra en dollars, elle le gagnera dix fois en attirant l'admiration des voyageurs lésés dans ce désastre et des agences de voyages qui, en toute bonne foi, ont vendu les tours de Bonatours.

Cette affaire rappelle étrangement le désastre d'AIR MONTEAL avec la ligne aérienne AIR CANADA qui a dû, je crois, prendre en mains les remboursements que réclamaient les clients.

C'est avec un vif intérêt que je recevrai vos commentaires. François HONE

président Voyages Hone Tours P.S. Cette lettre fut adressée à M. Lalonde le 29 août dernier.

Snobisme ou fraternité?

Le 13 mai dernier avait lieu, à l'hôtel LaSalle, le "bal d'amitié" destiné aux élèves de 11e année, qui terminaient leurs études à la polyvalente Charles Lemoyne. Sur environ 90 participants, on ne comptait que 35 étudiants sur un total de 185 qui se trouveront en 11e année à Charles Lemoyne.

Certains parents se sont interrogés sur l'opportunité d'organiser une telle fête et ont décidé d'effectuer un rapide sondage. Avec nos faibles ressources, nous avons pu atteindre 118 familles, ce qui nous permet de tirer quelques conclusions.

Les parents ont répondu sans aucune réticence à nos questions: 1. Acceptez-vous de répondre à un sondage concernant les 11e années? Un seul refus.

2. Votre enfant est-il allé au bal d'amitié organisé par l'école? Oui: 21

Non: 97

Pas au courant: 14 (parmi les 97)

3. Si oui, qu'en pensez-vous? C'est une bonne idée: 21

Si non, pourquoi? C'est trop dépensier: 54

L'enfant n'est pas intéressé: 32

Les études ne sont pas terminées: 9

Autres: 7

Quelques réflexions:

D'abord, il ne peut s'agir d'une "graduation" à la fin d'une 11e année puisque beaucoup d'élèves s'orientent vers les CEGEPS ou les écoles de métiers. Pourquoi alors avoir fait faire des bagues de graduation à \$13.50? Et pourquoi avoir pensé cette soirée comme cela se faisait (car cela se fait de moins en moins) pour la graduation des universitaires?

Sans être expert-comptable, nous avons figuré (et les parents nous ont aidé par téléphone) que cette soirée occasionnait une dépense minimum de \$100.00 par famille (sans compter la boisson). Or une telle somme représente beaucoup trop d'argent pour les familles du quartier. Certaines ont pourtant préféré s'endetter pour "bien se montrer", d'autres y ont

renoncé malgré les tensions et les discussions.

Quelle était l'idée derrière ça? S'agissait-il de se retrouver entre parents et élèves? Pourquoi alors ne pas avoir organisé cette soirée dans une des belles salles de la Polyvalente? Ou bien s'agissait-il d'un "party" où on se retrouve entre amis, en belle toilette, loin de notre quartier, dans un monde inaccessible à la majorité? Aux parents, nous nous permettons de recommander qu'à l'avenir, ce bal d'amitié qui s'adresse à tous les élèves de 11e année se fasse dans un endroit et surtout dans un esprit véritablement ouvert à tous. Viviane CARON, Monique TURCOTTE, Florence GUILBAULT, Thérèse COURTOIS, Henriette PHARAND.

Le 12 septembre 1972.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean-François Gauthier

Trouvée: Bernard Larocque

ABONNEMENT: Édition quotidienne - \$35 par année; six mois - \$19. A l'étranger - \$40 par année; six mois - \$22. Trois mois - \$12. Édition du samedi - \$10 par semaine. Édition du dimanche - \$10 par semaine. 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement sans pour le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des
idéesdes
événementsdes
hommes

LIBRE OPINION

Regroupons les affaires culturelles et l'éducation

par JEAN-PIERRE LEBLANC

professeur de philosophie

Il peut paraître prétentieux d'affirmer que l'éducation des enfants commence par celle des parents. Si on y regarde de près cependant, il ne s'agit que d'un processus logique. On veut parler ici de l'écartèlement qu'il y a entre les valeurs véhiculées à l'école, et la culture proposée à la maison, principalement définie par le mass-media.

Le journal, la radio, la télé-

vision ont une fonction morale. Et c'est aux hommes d'Etat à s'en rendre compte. Ces médias ont une tâche éthique particulièrement au niveau de l'éducation populaire, au niveau de l'intelligence du peuple.

Au lieu de favoriser l'apathie, la passivité, l'atonie intellectuelle, comme c'est le cas présentement, ces médias doivent créer une mentalité

de recherche, qui agira en premier lieu dans le foyer. Et ce n'est que lorsqu'on aura créé ce climat de recherche à la maison que l'on pourra aspirer à une éducation qui ne traîne pas l'aliénation qu'on lui connaît aujourd'hui, cause de tous ses soucis, et qui lui vient de ce que l'on ne retrouve plus au foyer ce qu'on va chercher à l'école.

L'éducation ne sera vraiment nationale que lorsqu'elle aura une correspondance familiale. Climat de recherche, qui équivaut à climat d'initiative personnelle, climat de création, et pour se résumer climat culturel. La fonction de ces moyens de communication est morale en ce sens qu'il s'agit d'inculquer chez les gens une idée de la décence. Il ne s'agit pas ici "d'instruire" les parents, mais de les inciter à aller plus loin. Quand on a affaire à un média qui touche une chose aussi sacrée que l'information des gens et même leur formation, il s'agit d'une chose trop importante pour ne pas s'en servir positivement.

Prenons la télévision par exemple. La solution à mon sens, est d'établir une télévision qui soit franchement éducative. Cela ne signifie pas une école télévisée. Placer des émissions qui, tout en étant plaisantes à regarder, divertissantes au meilleur sens du terme, rejoignent le niveau du peuple et le fasse évoluer progressivement. Tout ça crée un climat, un "esprit de sérieux" comme dit Fontaine, forme une mentalité propice à la recherche. Bien sûr, il restera des émissions qui n'exigent pas d'activité, mais il ne s'agit pas d'éliminer, il s'agit de créer une mentalité qui les dépasse. Alors, les images de la facilité et de la passivité tomberont d'elles-mêmes.

Et alors aussi on en arrivera à cette culture, qui n'est plus livresque, académique, inutile, mais une culture qui aide les gens, les fait avancer: les gens dépassent les images primaires de la facilité, et se dépassent eux-mêmes.

mes en tant qu'ils pourraient être à l'égal de ces images. La culture alors devient ce qu'elle doit être: d'un secours pour les gens. La culture n'est plus un bien dont on peut jouir, c'est une nature.

La culture est la culture d'un certain goût; à la limite, la fonction d'une politique de la culture est de cultiver ce goût. Ce n'est pas la langue qu'il faut déclarer officielle, c'est la culture elle-même; que le loisir soit français, l'éducation et la culture se raffermissent en français.

Les effets de cette culture ne se feraient pas attendre, et pourraient avoir plus d'un résultat: et d'abord sur le plan économique c'est elle qui viendrait à favoriser à moyen terme l'achat chez nous. Parce qu'en fin de compte, une politique de la culture est tournée essentiellement vers l'économie. Ensuite, sur un plan plus scolaire, en permettant un climat de concordance entre la maison et l'école, on aurait une esquisse de solution du malaise des polyvalentes, qui s'en trouveraient d'autant humanisées. En ce moment l'étudiant ne s'y retrouve plus: parce qu'il ne retrouve plus chez lui le climat que tend finalement à instituer l'école.

Ce que nous proposons est le remplacement du Ministère des Affaires culturelles par une Direction générale ou mieux encore, par un ministère d'Etat aux Affaires culturelles, relevant du ministère de l'Éducation, et duquel pourrait dépendre des organismes comme une Régie de contrôle de la publicité, un Office de contrôle de la télévision et de la radio. On se rend compte, en feuilletant le rapport du ministère des affaires culturelles, que dans certains cas ce Ministère double celui de l'Éducation (subventions à certaines écoles, etc...); il est évident qu'un transfert d'argent signifie la disparition d'un ministère.

Mais il s'agit d'affecter ces personnes à des services plus diversifiés. En fait, le ministre lui-même devient ministre d'Etat et les sous-mi-

nistres directeurs généraux et directeurs généraux-adjoints, les autres membres du Cabinet allant rejoindre les différents postes de la Direction générale. Administrativement, le travail est le même; la fonction ne l'est pas. La politique qui sous-tend ce regroupement en effet est que la notion profonde d'éducation et celle de culture est la même, et que la culture n'est finalement que l'aboutissement concret de l'éducation.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation lui-même dans son Rapport annuel 69-70 soupçonnait des changements en profondeur (p. 34). "Nous croyons qu'une réflexion poussée et continue sur la nature et les finalités de l'éducation pourrait renouveler le système scolaire en son entier". Sans parler de l'accroissement net de pouvoir que cela suppose; en unifiant, on obtient toujours un contrôle plus efficace.

Il est stérile de prêcher à

l'école ce qu'on n'a pas appris à la maison; toute conception de l'école qui n'est pas le prolongement de la maison est une conception faussée, inutile. Quand on considère l'école

comme fournisseuse de ce qu'on n'a pas eu les moyens de se payer à la maison, on est en présence d'énergies gaspillées. Tout le budget de l'Éducation est une perte sèche, si l'Édu-

cation ne fonctionne pas de pair avec la Culture. Enfin le climat culturel permis par ces changements aura été un agent de l'évolution de la nation toute entière.

Le Domaine des Haut-Bois...
un nouvel art de vivre

On devrait visiter le Domaine des Haut-Bois et ses maisons modèles avant de porter son choix ailleurs. En effet, il s'agit d'un développement urbain vraiment prestigieux de 25 millions de pieds carrés, sis dans un décor unique de montagne, forêt, lacs, verger à seulement 10 minutes de Montréal sur la Rive Sud.

La montagne est le Mont Bruno et le Domaine des Haut-Bois couvre le versant faisant partie de la municipalité de Sainte-Julie. On y accède par la sortie 67 de l'autoroute transcanadienne.

Que trouve-t-on de vraiment exceptionnel au Domaine des Haut-Bois en outre du milieu enchanteur?

- A) Des terrains de grande dimension, boisés et non boisés.
- B) L'absence de construction de série. A ce propos, la grande diversité des modèles étonne, plaît et rassure.
- C) On peut y faire construire d'après son propre plan ou commander un modèle modifié à son goût.
- D) On peut y acheter maintenant son terrain (payable en mensualités à 6% d'intérêt) pour s'y faire construire plus tard le modèle de son choix par l'entrepreneur de son choix.
- E) Pour éviter la spéculation et la plaie des terrains vacants, l'obligation pour tous de construire sur son terrain dans les 15 mois suivant l'installation des services municipaux. La pénalité étant, pour avoir contrevenu à cette obligation, la rétention du terrain sur remboursement de son argent. Il s'ensuit qu'on y achète un terrain dans un secteur où la date d'installation des services ne précèdera pas de plus de 15 mois la construction de sa maison ou la revente de son terrain en marché libre.

- F) Dix pour cent du prix de vente des terrains est investi annuellement par les promoteurs dans l'aménagement d'un centre récréatif (de sport et de culture) de un million trois cent mille pieds carrés.
- G) L'achat de toute maison comprend un lampadaire avec œil magique. C'est ainsi que les rues sont éclairées au Domaine des Haut-Bois afin d'éviter les poteaux-luminoires disgracieux. L'étonnant au Domaine des Haut-Bois reste que les prix des terrains comme des maisons se comparent quand même avantageusement avec ce qu'on trouve ailleurs.

Pour se rendre au Haut-Bois du pont Jacques-Cartier ou du pont-tunnel Lafontaine, on parcourt la route 20 (transcanadienne) durant 9 minutes jusqu'à la sortie 62 de Sainte-Julie.

Cet espace a été réservé par le Domaine des Haut-Bois (Mont-Bruno) Inc.

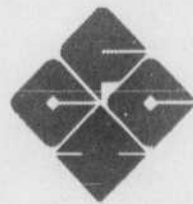
propos

"A l'instar de l'homme de tous les temps, notre contemporain est souvent déchiré entre le désir de reconnaître effectivement le caractère aberrant de la violence et la tentation de lui accorder une respectabilité quand elle est mise au service d'une communauté fraternelle, d'une patrie ou de la justice."

(Lettre des évêques catholiques du Canada à l'occasion du centenaire de la Confédération, 7 avril 1967).

AUTO-ÉCOLE ?

De préférence
LAUZON



**CENTRE DE
FORMATION
ET DE
CONSULTATION**

DIRECTION PARTICIPATIVE
PAR LES OBJECTIFS (DPO)

Deux sessions intensives

DATES: 26-27-28 septembre 1972
31 octobre - 1-2 novembre 1972

* La direction participative par les objectifs est essentiellement une façon nouvelle de concevoir la tâche de l'administrateur en utilisant les données de base des sciences du comportement et de l'administration.

* Diriger par les objectifs, c'est rechercher la réalisation de résultats jugés souhaitables par un individu et / ou par une organisation, plutôt que de se contenter de régler les problèmes au jour le jour en ignorant l'effet des décisions quotidiennes sur le futur.

* Diriger de façon participative par les objectifs, c'est utiliser les ressources des membres de l'organisation dans la définition et la réalisation d'objectifs concrets et motivants plutôt que de leur imposer les objectifs de la hiérarchie.

CENTRES RÉSIDENTIELS: Institut coopératif Desjardins à Lévis (1ère session)
Centre Montfortain à Montréal (2e session)

FRAIS DE PARTICIPATION: \$75.00, n'incluant pas les frais de séjour

LE CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION,
2336, chemin Ste-Foy,
Québec 10, P.Q.
Tél.: 683-2346 (Québec)
279-7376 (Montréal)

L'intérêt suscité par la Direction participative par les objectifs s'est manifesté par une grande participation aux sessions de l'an dernier. Le Centre de formation et de consultation a donc renouvelé son programme cette année. D'autres sessions seront annoncées plus tard.

Motivation d'automne
chez Eaton:
déjeuner-présentation
des collections
d'importations

Du Salon de l'Ensemble, de la Nouvelle-Orléans et de la boutique Adam: un automne d'inspiration classique au féminin et au masculin dans des créations signées Bernard Perris, André Laug, Chloe, G. Laroche, Nina Ricci, Ulrique, Jeannette, Donald Brooks et plusieurs autres couturiers de Paris, Rome et New-York. Lors du déjeuner-présentation des collections d'importations d'Eaton à l'hôtel Ritz Carlton, mercredi 20 et jeudi 21 septembre à 12h. 30. Admission 7.75. Pour réservations: Mlle Lafond au Ritz à 842-4221.

EATON

Le Centre Interdisciplinaire de Montréal Inc.

offre les sessions suivantes:

à Montréal

I - ENTRAÎNEMENT À LA RELATION D'AIDE (ERA I)

Objectif:

Permettre à toute personne dont la fonction est de rencontrer d'autres personnes dans le but de les aider, d'étudier les principes et de s'exercer aux attitudes qui rendent une relation d'aide fructueuse.

Dates:

Du 27 oct. 19h. 30 au 29 oct. 13h. 00
et du 3 nov. 19h. 30 au 5 nov. 13h. 00

Durée totale: 30 heures.

Responsable: Lucien Auger

II - SESSION POUR AIDER LES PARENTS

Objectif:

être de meilleurs parents
être des hommes et des femmes plus heureux

Dates:

2 séries de 8 rencontres, un soir par semaine.
— le mardi soir, commençant le 10 oct. 1972;
— le mercredi soir, commençant le 11 oct. 1972.

Responsable: Micheline Pote

Ces sessions auront lieu au **CIM**

Pour renseignements: Tél. (514) 735-6595

Session I: Mme M. Rankin, poste 29

Session II: Mme R. Oliver, poste 32

à Trois-Rivières

I - FONDEMENTS PSYCHOLOGIQUES DES
RELATIONS INTERPERSONNELLES (FRI)

Dates:

de 19h. 30 à 22h. 30, les vendredis 20 et 27 oct.
de 9h. 00 à 21h. 30, les samedis 21 et 28 oct.

II - SESSION DE FORMATION INTENSIVE
À LA RELATION PARENTS-ENFANTS (IPE)

Dates:

de 19h. 30 à 22h. 30, les vendredis 3 et 10 nov.
de 9h. 00 à 21h. 30, les samedis 4 et 11 nov.

III - ENTRAÎNEMENT INTENSIF À L'ANIMATION (EIA I)

Dates: de 19h. 30, le vendredi 24 nov. à 18h. 30, le dimanche 26 nov.

IV - ENTRAÎNEMENT INTENSIF À L'ANIMATION (EIA I)

Dates: de 19h. 30, vendredi le 1er déc. à 18h. 00, dimanche le 3 déc.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Mme Thérèse Fortier (819) 374-1880.



cim

**CENTRE INTERDISCIPLINAIRE
DE MONTRÉAL INC.**
5055, cve Gatineau, Montréal 247
Tél. (514) 735-6595

VIENT DE PARAÎTRE...

TRUDEAU EN DIRECT

- La pensée du premier ministre du Canada sur les principaux aspects de la politique canadienne
- Une réflexion en profondeur sur notre présent et notre avenir.

En vente partout au prix de \$3.00 - distribué par les Messageries du Jour 8255 rue Durocher, Montréal 303 - Tél.: 274-2551.

AUX ÉDITIONS DU JOUR

ÉDITIONS DU
JOUR...

Président et
directeur général
Jacques Hébert



Un sondage avait confirmé la popularité de Wagner

Suite de la première page

de discrétion totale et d'impartialité complète. C'est aussi parce que la maison de M. Robert Teeter avait déjà loué ses services à l'organisation conservatrice du premier ministre de l'Ontario, M. Davis, au cours de sa campagne électorale. À tous égards, M. Davis se félicitait de la qualité du travail accompli et des conseils qu'il reçut, à l'époque, de M. Teeter.

À la suite de mars, MM. Claude Dupras et Brian Mulroney, membres du comité directeur de l'organisation du PC au Québec, ont reçu de Detroit les résultats du sondage. Armés de ce document, ils se sont empressés de le montrer à M. Stanfield et à ses principaux conseillers. En quelques heures, toutes les réticences étaient vaincues: il fallait aller chercher Claude Wagner.

Mais au cours des rencontres subséquentes avec le juge des sessions de la paix, les dirigeants conservateurs n'ont pas fait état du sondage, de crainte semblerait-il que le héros du jour ne se montrât trop exigeant. Ce n'est qu'au début de la présente semaine que M. Wagner a pu voir les résultats du sondage que seule connaissait une poignée de personnes.

Pour peu que l'on cherche une preuve de l'impartialité de cette opération, quelques éléments importants suffiront à dissiper tous les doutes. En effet, la maison de Detroit a constaté que le Parti libéral et M. Trudeau jouissaient des faveurs de l'électorat au moment du sondage.

QUESTION: Approuvez-vous la manière dont M. Trudeau s'acquitte de sa tâche comme premier ministre?

Approuvent	65,8
Désapprouvent	25,3
Ne savent pas	9,0

QUESTION: Lequel des hommes publics suivants est le plus apte à prendre en charge les relations du Québec avec le gouvernement fédéral?

Réal Caouette	15,3
David Lewis	2,0
Claude Wagner	28,3
Robert Stanfield	4,3
Pierre Elliott Trudeau	25,3
Jean Drapeau	21,8
Ne sait pas	6,3

QUESTION: Quel parti est le plus compétent pour gouverner le Canada?

Libéral	52,0
PC	6,8
NPD	6,3
Crédit social	12,0
Ne sait pas	2,3

Quel parti est le plus compétent pour diriger le Canada? a-t-on demandé aux répondants. Le parti libéral vient en tête avec 52 pour cent, suivi du Halliement créditiste avec 12 pour cent, du Parti conservateur avec 6,8 pour cent et du NPD avec 6,3 pour cent.

Approuvez-vous la manière dont M. Trudeau s'acquitte de sa tâche comme premier ministre? Là encore, le premier ministre recueille un fort témoignage d'approbation: 65,8 pour cent l'approuvent contre 25,3 pour cent (9 pour cent des répondants ne sont pas fixés).

Si les élections avaient lieu maintenant (en février 1972), comment voteriez-vous? 44,8 pour cent des répondants auraient voté libéral; 7 pour cent se prononçaient en faveur du PC; 4,8

pour cent pour le NPD; 12,5 pour cent pour les créditistes. Trente-et-un pour cent restaient indécis.

Quelles sont les personnalités les plus aptes à occuper la fonction de premier ministre? Là encore, les résultats sont très favorables à M. Trudeau puisque 46,5 pour cent le jugent "très apte" et 4,25 pour cent le considèrent "passablement apte", ce qui signifie que 89 pour cent des répondants expriment un avis favorable au premier ministre.

En revanche, M. Stanfield est jugé "très apte" (à occuper la fonction de premier ministre) par 7,5 pour cent des personnes consultées et "passablement apte" par 40,3 pour cent des répondants. Il ne s'agit toujours ici, rappelons-le, que du Québec. M. Caouette est jugé "apte" par 8 pour cent et "passablement apte" par 30 pour cent. À ce chapitre, M. Lewis recueille 2,8 pour cent et 21,3 pour cent.

Toutes ces données seront profondément modifiées, estiment les dirigeants conservateurs, en raison du "fait nouveau" qui, l'enquête le démontre, infléchira les tendances en faveur des conservateurs.

Nulle part dans ce sondage il n'est demandé aux répondants d'indiquer qui, de M. Wagner ou de M. Trudeau, ils préfèrent comme homme public. Le seul chapitre où les deux hommes sont en concurrence porte sur les aptitudes

QUESTION: Comment voteriez-vous si une élection avait lieu maintenant?

Libéral	44,8
PC	7,0
NPD	4,8
Crédit social	12,5
Ne sait pas	31,0

respectives des hommes en présence à prendre en charge les relations Ottawa-Québec. Dans ce cas, M. Wagner l'emporte sur M. Trudeau par 28,3 pour cent contre 25,3 pour cent.

Invités à dire quelles sont les qualités de M. Wagner qui impressionnent le plus les répondants, 26 pour cent indiquent: "honnête", "juste", "sincère" et "digne de confiance"; 24 pour cent rappellent qu'il fut ministre de la justice et juge. Moins de 15 pour cent des gens consultés ont formulé des commentaires négatifs.

"L'Opération Wagner", ainsi que la désignent les stratèges du PC au Québec, est cependant délicate. Car si les résultats du sondage devaient se confirmer le 30 octobre à 100 pour cent, en d'autres mots, si tous les électeurs québécois votaieient dans le sens qu'indiquent les répondants dans l'hypothèse où M. Wagner devenait lieutenant (hypothèse maintenant réalisée), les partisans du PC recueilleraient 47 pour cent des suffrages au Québec. Il s'agit là, bien sûr, d'une projection idéale, presque angélique. Mais si les résultats du sondage se confirmaient à 60 pour cent (pourcentage jugé plus réaliste), les conservateurs obtiendraient 31 pour cent des voix contre 32 pour cent aux libéraux dans le Québec.

Opération délicate, donc, puisque toute cette campagne repose en grande partie sur l'image favorable et sympathique que projetait M. Wagner au début de l'année. C'est dire que le nouveau lieutenant de M. Stanfield doit être, au cours des six prochaines semaines, à la hauteur des attentes de l'électorat. Le moindre accident de parcours, la plus petite maladresse publique risqueraient de ternir cette image. C'est pourquoi une puissante équipe de conseillers va constamment entourer et suivre M. Wagner. Rien ne sera laissé au hasard, ni à Toronto, ni à Granby, ni à Saint-Tite...

QUESTION: Dans quelle mesure les personnes suivantes sont-elles aptes à remplir la fonction de premier ministre?

	Trudeau	Stanfield	Caouette	Lewis
Très apte	46,5	7,5	8,0	2,8
Passablement apte	42,5	40,3	30,0	21,3
Pas très apte	7,0	7,0	19,3	12,5
Aucunement apte	2,0	11,3	36,8	8,0
Ne sait pas	2,0	16,8	6,0	55,5

QUESTION: Avez-vous entendu parler des hommes publics suivants? Approuvez-vous ou désapprouvez-vous ces hommes publics?

	% des répondants qui le connaissent	% des répondants qui l'approuvent parmi ceux qui le connaissent
Claude Wagner	92,9	70,1
Marcel Masse	77,5	61,3
Clément Vincent	22,0	48,9
Lucien Saulnier	75,3	57,5
Martial Asselin	19,5	52,6
Jean Drapeau	96,8	59,2

A Montréal, l'enquête fournit les résultats suivants dans le cas de MM. Drapeau et Wagner:

	% des répondants qui le connaissent	% des répondants qui, le connaissant, l'approuvent
Jean Drapeau	98,5	45,6
Claude Wagner	92,9	70,1

QUESTION: Quels problèmes sont, d'après vous, les plus importants à l'heure actuelle, pour le Canada et pour le Québec?

	Degré d'importance pour le Canada	Degré d'importance pour le Québec
Chômage	64,5	51,3
Problèmes économiques	15,5	9,8
Inflation	11,3	7,8
Unité canadienne, séparatisme québécois	7,8	15,5
Langue et bilinguisme	5,8	15,8
Éducation-école	3,8	11,5
Bien-être-pauvreté	6,3	4,8
Drogue	3,5	2,5
Grèves et conflits ouvriers	2,5	4,5
Taxes élevées	6,3	3,5
Allocations familiales	2,5	2,3
Changements dans le gouvernement	4,3	4,3
Pollution	2,8	1,3

Les députés québécois pourraient bloquer le Parlement (Marchand)

par Pierre-L. O'Neill

Selon le ministre de l'expansion économique régionale, M. Jean Marchand, si les députés québécois voulaient bloquer le Parlement fédéral, "ils pourraient le faire".

Le leader du caucus québécois à Ottawa s'efforçait d'illustrer ainsi la place prédominante des représentants canadiens-français au sein du gouvernement fédéral. Il s'adressait à quelque 400 militants libéraux du comté d'Hocheville réunis pour pébisciter leur député, le secrétaire d'Etat, Gérard Pelletier.

L'encontre de la mise en garde que formulait M. Claude Wagner, le ministre Jean Marchand a réitéré ses attaques contre les éléments séparatistes.

Déplorant le "pessimisme morbide", M. Marchand trouve faux de prétendre que les Canadiens français se font toujours bafoquer dans le reste du pays. Et, ce n'est pas vrai, ajoute-t-il, que les Canadiens français perdent leur langue ou sont en train de disparaître.

"Nous avons les meilleurs écrivains, les meilleurs poètes et chansonniers. Nous parlons mieux qu'avant", souligne encore M. Marchand. Enfin, il estime que les média d'information accordent trop d'importance au rôle du Parti québécois dans cette campagne et indique qu'il n'a pas l'intention, "tel M. Wagner", de se lancer dans des promesses électorales.

A l'instar de son collègue du cabinet, M. Gérard Pelletier a fait ressortir les désavantages d'une éventuelle séparation du Québec.

C'est pour faire valoir le point de vue du Québec à Ottawa et pour en promouvoir les intérêts que M. Pelletier dit être demeuré en politique. Et il précise encore: "C'est ensuite par conviction que tout le Canada appartient à tous les Canadiens, y compris aux Québécois, et que nous aurions grand tort d'abandonner notre droit de propriété sur un immense pays qui compte parmi les plus riches et les plus beaux du monde entier. La part qui m'appartient comme Québécois, je n'ai pas envie de la céder."

Après avoir rappelé les réalisations de son gouvernement, M. Pelletier a fait observer: "Je ne suis pas entrain de vous dire que tout a été fait. Au contraire, presque tout reste encore à faire."

Traitant de la "condition de l'homme au pouvoir", le secrétaire d'Etat a dit regretter que l'opinion publique ait tendance à surestimer le pouvoir et l'influence réels du député et du ministre. "L'expérience m'a appris que vouloir ne signifie pas forcément pouvoir."

De nombreux collègues, députés et candidats libéraux, assistaient au congrès de mise en nomination du comté d'Hocheville: MM. Marc Lalonde (Outremont), André Ouellet (Papineau), Prosper Boulanger (Mercier), Georges Lachance (Lafontaine), Antonio Thomas (Maison-Neuve), Jacques Olivier (Longueuil), Raymond Dupont (Sainte-Marie), Marcel Prud'homme (Saint-Denis), Arthur Portelance (Gemelin), Fernand Leblanc (Laurier).

suites de la première page

LA RÉFORME

"Par conséquent, je crois qu'il n'y a aucun obstacle dogmatique à ce que nous ré-examinions toute la question".

Il avait ensuite posé les deux questions suivantes: "Étant donné la reconnaissance progressive des droits égaux de la femme, tant en droit qu'en fait, étant donné l'injustice de toute discrimination à son égard, devons-nous ou non soulever la question de son rôle possible dans les nouveaux ministères?"

"En même temps qu'apparaissent de nouveaux ministères, pour répondre à de nouveaux besoins de la société en évolution, sous l'action de l'Esprit-Saint, pouvons-nous déjà prévoir quels ministères seraient plus adaptés à la femme, à sa nature, à ses dons et à sa préparation, dans le monde de ce temps?" Le cardinal avait terminé en recommandant la création d'une commission d'étude: "Si nous ne commençons pas dès maintenant cette étude, nous risquons d'être dépassés par les événements".

Bien qu'adoptée par le synode, cette recommandation n'a pas encore eu de suites concrètes. Par contre, un sous-comité de la Commission internationale de théologie travaille actuellement sur le même sujet.

Réactions

La majorité des réactions exprimées, note d'autre part le correspondant de l'AFP, reflète une déception à la ligne traditionnelle suivie par Paul VI. Aux États-Unis, la présidente du Conseil des femmes religieuses de Kansas City, sœur Teresa Fox s'est déclarée déçue de cette décision extrêmement difficile à comprendre pour les femmes qui ont placé leur idéal au service de l'Eglise.

Il faut préciser d'autre part que les femmes ont toujours la permission de lire l'Écriture durant la messe — sauf l'évangile — et de distribuer la communion quand c'est nécessaire. Elles continueront sans doute, au Canada du moins, d'assister le prêtre à l'autel comme elles le font depuis quelques années, à moins que les évêques, qui ont jusqu'ici gardé le silence sur cette pratique déjà interdite par Rome, n'en décident autrement.

Le document romain sur la réforme des ordres mineurs dont on a fait état hier, interdit de fait aux femmes l'accès aux ministères institutionnalisés de lecteur et d'acolyte. Rien dans ce document ne parle d'une quelconque interdiction qui leur serait faite de remplir la fonction de lecteur dans l'assemblée.

La troisième instruction romaine pour l'application du décret conciliaire sur la liturgie paru le 5 octobre 1970 précisait qu'il "est permis aux femmes, selon les règles prescrites en cette matière de proclamer les lectures à l'exception de l'évangile", de dire les intentions de prière universelle, de diriger le chant, de lire les monitions". La même instruction indiquait cependant que "selon les règles traditionnelles de l'Eglise, il n'est pas permis aux femmes (jeunes filles, femmes mariées, religieuses) de servir le prêtre à l'autel dans les églises, les maisons, les communautés, les collèges et les institutions féminines". Sauf erreur, ces dispositions ne sont pas abolies par le dernier "motu proprio" de Paul VI.

Signalons encore que d'après l'instruction romaine "Fidei Custos" publiée le 30 avril 1969 et complétée le 10 janvier 1970, il est permis, dans les assemblées nombreuses, au prêtre de désigner des aides pour distribuer la communion y compris des femmes. Ladite

instruction suggère cependant un ordre de préférence dans le choix de ces aides: un clerc, un religieux ou une religieuse, un fidèle homme ou femme. Il ne semble pas non plus que ces dispositions aient été abrogées par le "motu proprio".

Le seul point litigieux concerne donc, au strict plan juridique s'entend, la question de savoir si les femmes pourront continuer de servir à l'autel. Il faudra attendre là-dessus la réaction des évêques canadiens. Celle-ci pourrait d'ailleurs s'inspirer d'une remarque de l'Office national de la liturgie — un organisme de l'épiscopat canadien — à la suite de l'instruction romaine du 5 octobre 1970: "Il est évident que l'évolution du rôle de la femme, tant dans la société civile que dans l'Eglise ne se fait pas au même rythme et ne se manifeste pas de la même façon dans tous les pays; il convient de tenir compte du contexte culturel local lorsqu'il s'agit de déterminer l'étendue du rôle que la femme peut tenir dans l'assemblée liturgique".

LE BLUE BIRD

mardi, deux individus recherchés par la police, MM. Jimmie O'Brien et John "Boot" Boutin, avaient conçu et mis à exécution le projet de verser de l'essence dans l'escalier principal et d'y mettre le feu.

Mais outre cette possibilité d'une responsabilité criminelle il importe pour le coroner Lapointe de savoir pourquoi 37 personnes n'ont pu échapper à l'incendie, fût-il causé par une main criminelle ou par un quelconque accident.

M. Ravary a dit que le plafond de la salle "Wagon Wheel" était couvert de panneaux décoratifs faits de paille pressée... Il a précisé que l'incendie avait pris naissance dans l'escalier principal et que c'était là le seul foyer d'incendie. Il a expliqué que les flammes s'étaient propagées par les murs et par le plafond.

D'après M. Ravary, la fumée a pu envahir la pièce en moins de cinq minutes. On sait que 36 des 37 victimes ont succombé à une trop forte inhalation d'oxyde de carbone.

Quant à l'aspect pénal de cette tragédie dont les présumés auteurs sont toujours recherchés à l'exception de Gilles Eccles, des témoins sont venus répéter, hier, que Eccles était ivre et qu'il se trouvait dans l'auto tandis que ses deux compagnons mettaient le feu dans l'escalier du Blue Bird.

Deux automobilistes qui se trouvaient en face du cabaret au moment où la Comète grise de Gilles Eccles était immobilisée sur la rue Union ont révélé qu'ils avaient noté le numéro des plaques, soit 422-756. L'un d'eux, M. John O'Donald, a dit qu'il avait vu deux hommes courir vers la voiture grise après être sortis de l'entrée principale du cabaret où déjà on pouvait apercevoir des flammes. M. O'Donald a identifié la photo de John Boutin en disant qu'il était l'un des deux fuyards et qu'il l'avait bien remarqué, étant donné qu'il ressemblait à un de ses amis. Il a dit aussi qu'il y avait trois personnes dans l'auto lorsque celle-ci est repartie en trombe en direction sud, rue Union, tous feux éteints, et s'est dirigée vers le boulevard Dorchester, direction ouest.

Le frère de Jimmie O'Brien, Kevin, est venu dire pour sa part qu'il avait rencontré le trio au cabaret "67" et que Gilles Eccles pleurait en apprenant la nouvelle de la catastrophe. Il a dit qu'il avait quité son frère et Boutin vers 3h du matin alors que Eccles était déjà parti chez lui visiblement atterré par les conséquences tragiques d'une folie à laquelle il venait de prendre part, quoique passivement, avec ses deux amis. Kevin O'Brien a révélé que le trio s'était rendu à une plage de banlieue durant l'après-midi du 1er septembre et qu'au retour Eccles n'avait pas conduit son auto étant donné qu'il était ivre.

Patrick Eccles, 39 ans, père de sept enfants dont Gilles, fils adoptif, est venu corroborer cette partie du témoignage selon laquelle Eccles était ivre. C'est lui qui a servi l'essence aux trois jeunes gens vers 23h, à la station d'essence située angle Maisonneuve et Mansfield et

où il est pompiste.

M. Eccles a dit qu'il a vu arriver l'auto de son fils conduite par Boutin et dans laquelle avaient pris place son fils et Jimmie O'Brien. M. Eccles a dit qu'au moment où il est arrivé près des pompes à essence, Boutin avait déjà rempli un contenant de plastique et que c'est ce dernier qui a payé 50 cents pour défrayer le coût du gallon d'essence.

"J'ai dit à Gilles de s'en aller tout de suite à la maison, s'est exclamé M. Eccles, la larme à l'oeil." Il a expliqué qu'en avisant la caisse de bière qui se trouvait sur la banquette avant de l'auto et qu'en se rendant compte de l'état d'ébriété de son fils, il avait cru bon de recommander fortement à celui-ci de rentrer à la maison. Selon lui Gilles aurait acquiescé en répliquant toutefois qu'il était très heureux car il venait de trouver un emploi. C'est sur cette note d'espoir que le père Eccles a vu repartir le trio. Il a ensuite dit qu'il avait vu son fils au poste de police par la suite.

Un autre témoin, le préposé au stationnement du Blue Bird, a révélé qu'il avait accueilli le trio à 22h15 le soir du 1er septembre. Il a dit que les trois jeunes gens étaient revenus au terrain de stationnement à 22h26 et que là il avait remis \$1 à Eccles qui avait payé \$1,50 en dépôt à l'arrivée après une brève discussion. "Je leur devais en réalité 80 cents, de préciser le témoin, mais je craignais la bagarre." Le préposé ajoute qu'à son avis O'Brien était le plus menaçant. Le reconnaissant sur la photo, il précise que le jeune homme le pointait avec son doigt simulait un revolver. Il a vu Boutin vider un cruchon d'eau sur le sol et a confirmé le témoignage de Eccles selon lequel ce dernier a offert une bouteille de bière au témoin.

Enfin, Me Robert La Haye, du Bureau de l'assistance judiciaire, et qui représente Gilles Eccles, a demandé à tous les témoins qui sont venus en contact avec son client ce jour-là si celui-ci était ivre, ce qui a été confirmé. Pour le reste, Me La Haye s'est intéressé aux installations du cabaret Blue Bird. Il a obtenu la confirmation que le poêle de la cuisine fonctionnait au gaz mais personne n'a pu lui dire si les conduits de gaz passaient près du foyer de l'incendie.

Le coroner a remis l'enquête à mercredi prochain et l'on s'attend que le reste de la semaine prochaine sera consacré à des témoignages plus techniques relatifs aux dispositions de sécurité, aux règlements municipaux concernant les incendies, au rôle des inspecteurs, etc.

Car quoique soit la nature de l'incendie, que sa cause soit criminelle ou accidentelle, on ne sait toujours pas comment il se fait que 37 personnes n'ont pu être évacuées à temps.

BONN-VARSOVIE

truments de ratification. Or, celui-ci a eu lieu le 3 juin 1972. Bonn avait même annoncé ce jour unilatéralement sa décision d'établir des relations diplomatiques, mais les choses en étaient restées là du côté polonais, car la Pologne estimait qu'il y avait encore des problèmes à régler.

Le communiqué commun publié hier à l'issue de la visite de M. Olizonski semble indiquer que les difficultés ont été résolues, au moins partiellement. Il annonce en effet l'ouverture des relations diplomatiques et la transformation en ambassades des missions commerciales.

L'une des difficultés résidait dans la définition des droits consulaires de l'ambassade de la RFA à Varsovie. En effet selon la constitution de la RFA de 1949, toute personne née dans les frontières du Reich de 1937 doit être considérée comme étant de nationalité allemande, ce qui pourrait en théorie s'appliquer à un million d'habitants de la Silésie rattachée en 1945 à la Pologne.

Or, cette question n'a pas été évoquée dans le communiqué. Toutefois, de source informée, on apprend que le problème a été réglé, à la satisfaction des Polonais, dans une déclaration écrite fixant les attributions des consuls de la RFA, en Pologne. Mais, conformément à l'usage, ces instructions, qui confirmeront la nationalité polonaise des Silésiens, ne seront pas rendues publiques.

REVENU MOYEN

des travailleurs de l'Île-du-Prince-Édouard, s'élevant à \$2,188 par an, constituent moins des deux-tiers de la moyenne nationale qui est de \$3,405. Le revenu personnel moyen de la province n'a augmenté que de \$105 sur 1970.

Terre-Neuve, qui était la province la plus pauvre entre 1958 et 1970, connaît en 1971 un revenu personnel moyen de \$2,211, soit une augmentation de \$315 sur l'année précédente.

L'Ontario reste la province la plus riche, avec un revenu moyen de \$3,967, suivie de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Le Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest sont les seules régions où le revenu moyen ait baissé, passant de \$2,620 en 1970 à \$2,604 en 1971. Cette chute du revenu du Nord devrait se modifier si les projets de construction de l'autoroute Mackenzie et de réseaux d'oléoducs se réalisent.

Voici quelles sont, par ordre décroissant, les revenus respectifs des provinces en 1971, au regard des revenus de 1970:

Ontario 3,967 — \$3,691; Colombie-Britannique \$3,719 — \$3,377; Alberta \$3,403 — \$3,115; Manitoba \$3,203 — \$2,903; Québec \$3,027 — \$2,783; Saskatchewan \$2,776 — \$2,257; Yukon et Territoires du Nord-Ouest \$2,604 — \$2,620; Nouvelle-Ecosse \$2,611 — \$2,453; Nouveau-Brunswick \$2,469 — \$2,260; Terre-Neuve \$2,211 — \$1,996; Île-du-Prince-Édouard \$2,188 — \$2,082.

CLAUDE CASTONGUAY

de cinq membres nommés par le gouvernement, mais trois d'entre eux seront nommés à partir d'une liste d'au moins cinq noms fournis par le Conseil interprofessionnel. De même, les administrateurs des corporations ne seront pas nommés par le gouvernement mais par l'Office, à partir d'une liste de 150 noms fournis par le Conseil interprofessionnel. Le bureau de la corporation, et non le gouvernement, désignera son représentant au comité administratif. Le secrétaire du Comité d'inspection professionnelle sera également nommé par le bureau et non par le gouvernement.

D'autre part, le président du Comité de discipline sera nommé par le gouvernement, mais après consultation du Barreau du Québec. Le secrétaire de ce comité se-

Mandat prolongé

QUEBEC (PC) — Le ministère des affaires sociales a décidé de prolonger d'un an le comité de recherche socio-économique créé l'an dernier, soit jusqu'au 1er avril 1973.

Claude Wagner:

Trudeau s'engage sur une pente dangereuse en s'attaquant aux nationalistes du Québec

par Pierre-L. O'Neill

Le premier ministre Trudeau s'engage sur une "pente dangereuse", lançait M. Claude Wagner en l'accusant hier soir de rechercher l'affrontement avec les nationalistes du Québec.

Cette provocation est puérile, machiavélique, arrogante et malsaine, a déclaré M. Wagner devant plus de 600 partisans réunis à l'hôtel Windsor de Montréal pour fêter M. Paul Hellyer.

C'est dans un climat de grande fièvre que les deux nouvelles vedettes du Parti conservateur ont chargé à pleine vapeur contre MM. Trudeau, Marchand et Pelletier. Les invités ont entendu une dizaine de candidats de la région de Montréal avant d'écouter religieusement MM. Wagner et Hellyer arrivés avec une heure de retard.

Une fois réglé le cas du gouvernement Trudeau, l'ex-juge Wagner y est allé de quelques promesses: 1) abolition de l'impôt temporaire de 3%; 2) abolition

pour les six derniers mois de 1972, de l'impôt de 4% sur le revenu personnel; 3) abolition de la taxe de 11% sur les matériaux; 4) calcul de l'impôt sur la base du dollar constant visant à "injecter plus de 700 millions dans les poches des contribuables canadiens".

Puis reprenant l'accusation de la "pente dangereuse", M. Wagner a dit ne trouver d'autres explications que celle d'un gouvernement pris de panique. "C'est une tentative pour esquiver les vrais problèmes".

Dans cette provocation des éléments nationalistes, M. Wagner voit encore une incompréhension flagrante de ce qui se passe au Québec et de l'opinion courante dans le reste du Canada. "Cette provocation n'a pour but que de s'assurer la main mise sur le pouvoir qui lui échappe".

Enfin, M. Claude Wagner considère le comportement de M. Trudeau à l'égard des nationalistes comme de

l'électoratisme pur et simple, "à un moment de l'histoire du Canada où nous ne pouvons nous le permettre".

Je crois à un Canada fort et uni, conclut M. Wagner en soulignant qu'il est entré dans cette campagne parce que le gouvernement en place a mis en péril l'unité du pays. "Nous proposons un gouvernement qui mettra sur la compassion humaine".

Précédant MM. Wagner et Hellyer au micro, les autres candidats de l'équipe Stanfield avaient formulé leur part de promesses. Le candidat conservateur dans Verdun a suscité un certain étonnement dans l'auditoire en promettant de faire toutes les pressions pour l'abolition des frais de péage sur le pont Champlain. Pour sa part, le député de Lachine, ex-libéral, a accusé les libéraux de diviser le pays en soulignant que les ministres Chrétien et Marchand ont refusé de faire du canal Lachine un parc national.

du Dr Kissinger au Foreign Office, entre les gorilles américains et des photographes.

L'émissaire du président Nixon sera aujourd'hui à Paris pour rencontrer M. Georges Pompidou et peut-être aussi le Duc Tho, son interlocuteur nord-vietnamien attitré.

Comme à la veille de la rencontre Pompidou-Nixon aux Açores en décembre dernier, les observateurs relèvent dans les milieux dirigeants français un net souci de dépassionner les rapports franco-américains, et de décourager l'interprétation, répandue dans le domaine commercial notamment selon laquelle la France a pris la tête d'une sorte de croisade anti-américaine.

LE DOSSIER

poudu que le pape avait sans doute des raisons qu'il ne connaissait pas. Il est probable, selon lui, que le pape va donner de plus amples explications au cours d'une prochaine audience.

Rappelons que c'est le cardinal Flahiff qui au cours du dernier synode avait au nom de l'épiscopat canadien proposé la création d'une commission d'étude sur la femme et les ministères. On trouvera ailleurs dans cette page des extraits de sa déclaration.

LA BANLIEUE

Suite de la page 3

explique M. Benoit.

Quoiqu'il en soit, la conférence des maires de la banlieue a chargé six de ses membres de recueillir les opinions des maires sur le rapport Daigneault et sur le réaménagement des forces policières dans le but d'élaborer une position commune qui sera soumise au Conseil de sécurité publique duquel relève le service de police.

Enfin, le maire Benoit a affirmé: "Si l'on ne tient pas compte de notre position, nous n'hésiterons pas à mener une campagne publique pour informer nos concitoyens de l'injustice que représente pour eux ce projet de réaménagement".

POLICIERS

Suite de la page 3

grande quantité d'autres substances sont actuellement en liberté car ils ont promis avec certaines conditions d'être présents à leur procès.

Un de ces individus, entre autres, est activement mêlé aux activités de la Mafia locale. Durant l'été 1971, il avait été arrêté pour une affaire de fraude et libéré sous un cautionnement de \$10.000. En janvier 1972, la Gendarmerie royale l'arrêta pour une affaire d'importation de plusieurs millions de dollars d'héroïne. Et, encore une fois, on lui accorda une mise en liberté provisoire malgré les objections des procureurs de la couronne.

Jusqu'où va-t-on se rendre avant de considérer que certains accusés consti-

tuent un danger, se demandent les policiers de plus en plus découragés et révoltés de la situation. A quoi sert notre travail si, sitôt arrêté, un criminel est remis en liberté, disent-ils encore.

Interrogé à ce sujet, un procureur de la couronne a dit qu'il comprenait très bien la réaction des policiers devant des décisions qui ne font que ridiculiser la justice et ceux qui sont chargés de la faire appliquer.

Ce procureur, qui préfère garder l'anonymat, a indiqué quelques aspects du problème susceptibles, selon lui, de faire réfléchir les intéressés.

D'abord, déclare-t-il, ce n'est pas le principe fondamental de la loi qui est mauvais et qui fait l'objet des critiques des policiers. Personne ne peut être contre une loi qui fait en sorte que les moins fortunés des accusés ne soient plus pénalisés par rapport aux plus riches. On ne doit cependant pas pour autant pénaliser l'ensemble de la population en laissant plus de criminels dangereux en liberté.

Cette notion de criminel dangereux est d'ailleurs le noeud du problème. A ce chapitre, souligne le procureur, la loi est lamentablement imprécise. Et cette imprécision est aggravée par l'inaptitude totale des juges à décider si un accusé ou un criminel trouvé coupable constitue un danger pour la société.

Selon le procureur, devant ce fait, les juges devraient se rappeler que le bill C-218 prévoit que si l'on refuse un cautionnement à un accusé, la date du procès doit être rapprochée. Donc, si les juges n'ont pas la compétence pour évaluer jusqu'à quel point un problème est dangereux et s'ils veulent tenir compte à la fois des droits de l'individu et de ceux de la collectivité, il est souvent préférable de garder un prévenu en cellule et d'accélérer le processus judiciaire qui établira son innocence ou sa culpabilité.

D'autre part, fait remarquer le procureur, trop de juges refusent de reconnaître les antécédents judiciaires des accusés. Ils n'envisagent que le cas simple du prévenu devant eux pour un acte criminel précis. Cette attitude empêche d'évaluer si un individu est dangereux comme le prévoit la loi car elle fait abstraction de la personnalité même de l'individu qui peut s'évaluer notamment par ses antécédents.

De plus, fait remarquer le procureur, on devrait tenir compte actuellement, lorsqu'on libère des accusés sous certaines conditions, que l'on ne dispose d'aucun moyen de contrôle pour s'assurer du respect de ces conditions. Et cela, les véritables criminels, les récidivistes, le savent et en profitent largement.

Par ailleurs, les magistrats de certaines cours, notamment la cour des sessions de la paix de Montréal, se comportent, selon le procureur et de nombreux policiers interrogés, plus naïvement et plus dangereusement que d'autres. Les juges doivent enfin se demander s'ils acceptent de continuer à participer à une farce ou s'ils doivent réviser fondamentalement leur attitude, conclut le procureur.

élections



Trêve Castonguay-Munro

Après des mois d'un conflit spectaculaire, le ministre fédéral du bien-être, M. John Munro et le ministre provincial des affaires familiales, M. Claude Castonguay ont décidé d'une trêve. Ces deux ministres libéraux se sont rencontrés mardi matin au bureau du ministre Castonguay, à l'hôtel du gouvernement à Québec. Le ministre fédéral de l'expansion économique régionale, M. Jean Marchand, faisait office d'arbitre. Déjà, M. Munro avait refusé l'invitation de M. Castonguay à un débat télévisé. Dans les circonstances actuelles, cette initiative est apparue périlleuse et d'un commun accord, les deux ministres ont convenu de garder le projet sur la glace. Partie remise après les élections, à la condition, évidemment, que le gouvernement Trudeau conserve le pouvoir.

Trudeau en Estrie aujourd'hui

C'est ce matin dans la région des Cantons de l'Est que le chef national du Parti libéral, M. Pierre Trudeau, s'engagera "pour de bon" dans les activités de la campagne électorale. Après avoir rencontré la presse régionale et participé à l'enregistrement d'une émission de télévision, M. Trudeau sera confédéré au déjeuner-causerie des clubs sociaux de la région de Sherbrooke. Dans l'après-midi, il présidera l'inauguration officielle de l'usine "Coronet Carpet" à Farham. Après une brève allocution à l'hôtel de ville de Farham, il se rendra en début de soirée à l'aréna de Granby où ses proches collaborateurs sont puissants et la présence de Mme Trudeau demeure encore incertaine.

Caouette: un débat à la Télé

Le chef du Crédit social, M. Réal Caouette, a réclamé hier la tenue d'un débat télévisé entre les leaders nationaux des quatre grands partis politiques. En formulant cette suggestion, M. Caouette fait valoir qu'un débat télévisé permettrait à tous les Canadiens de comparer les programmes politiques de chacun. De telles confrontations, ajoute-t-il, contribueraient à faire ressortir le mérite de chaque parti. "Les Canadiens pourront alors constater que les libéraux et les conservateurs n'ont rien de nouveau à offrir, que les mesures qu'ils préconisent ne régleront en aucune façon les problèmes qui ne peuvent être résolus que par une réforme profonde du système économique". Plus encore, M. Caouette déclare simplement qu'un débat télévisé prouvera, "hors de tout doute" que le Crédit social offre les véritables solutions aux problèmes du chômage, de l'inflation et de la pauvreté.

Une effeuilleuse pour Trudeau

Ce n'est pas un perturbateur d'assemblée comme on en voit souvent en campagne électorale, mais une effeuilleuse en maillot à séquins qui a contraint M. Trudeau à interrompre mercredi soir le discours qu'il prononçait au Gardens de London devant une foule de 5.000 personnes. Margery Cummings, dans un rutilant bikini, est entrée dans la salle et s'est mise à agiter sa pancarte sur laquelle on pouvait lire: "Pierre, we're all with you. After your rally visit Tracy Starr's Strip Palace". C'est-à-dire l'établissement où travaille l'effeuilleuse, blonde et bien roulée (36-23-35). Voyant la jeune personne devant la tribune, le premier ministre s'est arrêté, puis a fait le commentaire suivant: "Quand je vous parlais de la qualité de la vie tout à l'heure, ce n'est pas précisément à celle-là que je pensais".

Maurice Giroux passe au PC

Notre confrère Maurice Giroux, chef de la section politique à La Presse, quitte le plus grand quotidien français d'Amérique et assumera, dès la semaine prochaine, la direction du service d'information du Parti conservateur du Québec. La Presse y perd beaucoup, mais le PC, surtout le PC nouveau, gagne énormément. Car Maurice Giroux ne sera pas seulement chargé des relations avec la presse. Il fera aussi partie de l'équipe des spécialistes appelés à conseiller au jour le jour M. Wagner durant la campagne.

L'AFA n'est pas créditiste

Le président de l'Association pour la protection des automobilistes, M. Philip Edmunston, a nié hier que l'APA ait accordé son appui officiel au parti créditiste. "Aucun parti politique n'a le monopole sur la protection des consommateurs, a-t-il dit, et l'APA ne se mêle jamais de politique." M. Edmunston a tenu aussi à préciser que l'adhésion au parti créditiste d'un des ex-directeurs de l'APA ne signifiait pas du tout que ce mouvement s'était engagé dans la lutte électorale. M. Marcel Leblanc, a-t-il souligné, est un des ex-directeurs de l'APA, et notre association ne veut à aucun prix être associée avec des vendeurs d'automobile comme M. Caouette ou Camil Samson.

Gérants de tirage

HALIFAX (PC) — M. Gilles Mailhot, de "La Presse", de Montréal, a été élu président du conseil de l'Association canadienne des gérants du tirage, mardi, à la clôture de l'assemblée annuelle de l'ACGT.

Encore des recenseurs unilingues

Le recensement des électeurs a débuté lundi à travers tout le pays et se terminera demain. Il s'agit de la plus importante étape vers l'exercice authentique du droit de vote du citoyen, le 30 octobre. Un électeur du quartier Côte-des-Neiges (Outremont) exprimait hier au Devoir toute la révolte qu'on ressent de n'avoir pu s'inscrire en français sur la liste électorale. Selon M. André Tremblay, de la rue Michel-Bibaud, les deux recenseurs qui l'ont visité étaient unilingues de langue anglaise. Outre M. Tremblay, des électeurs du comté de Notre-Dame-de-Grâce et de Westmount nous ont fait part de la même constation. C'est à compter de lundi prochain que les listes électorales seront affichées dans la rue et les endroits publics. Après en avoir reçu une copie, le 7 octobre, et en avoir pris connaissance, l'électeur aura trois jours, les 11, 12 et 13 octobre, pour se rendre au bureau de révision du quartier et obtenir des rectifications, le cas échéant.

La pensée du jour

Lorsque le peuple s'éveille et déploie sa force et sa majesté, ce qui arrive une fois dans des siècles, tout plie devant lui; le despotisme se prosterne contre terre et contrefait le mort, comme un animal lâche et féroce à l'aspect du lion; mais bientôt il se relève; il se rapproche du peuple d'un air caressant; il substitue la ruse à la force. (Robespierre, 2 janvier 1792).

suites
de la première
page

BREJNEV

Les observateurs ont noté, non sans surprise, que le communiqué ne fait aucune mention de M. Alexei Kossyguine, le premier ministre.

Dans les milieux officiels américains, avant et pendant la visite de M. Kissinger, on pensait qu'il allait de soi, que M. Kossyguine participerait aux entretiens. Apparemment, il n'en a rien été, bien que le premier ministre soit en ce moment à Moscou.

M. Kissinger était hier soir l'hôte à dîner de M. Edward Heath à Chèques, la résidence de campagne du premier ministre britannique.

Le conseiller du président Nixon, qui a passé la nuit à la résidence de l'ambassadeur des États-Unis, quittera la capitale britannique pour Paris cet après-midi.

Par ailleurs l'ensemble des problèmes internationaux, depuis le Vietnam jusqu'à l'Ouganda, a fait hier après-midi l'objet d'une entrevue de quarante-cinq minutes entre le Dr. Henry Kissinger et le secrétaire au Foreign Office, Sir Alec Douglas-Home.

Un communiqué publié par le Foreign Office à la suite de cette entrevue, qui s'est déroulée sans ordre du jour, précise que le Dr Kissinger a fait à Sir Alec un exposé sur les conversations qu'il a eues à Moscou avec les dirigeants soviétiques. Il y a eu ensuite une discussion portant sur de très nombreuses autres questions d'intérêt commun aux deux pays. Parmi celles-ci ont figuré le projet de réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe, la question de la sécurité européenne, l'évolution de la situation au Vietnam et au Moyen-Orient et les problèmes concernant l'Ouganda, ajoute le communiqué.

La visite à Londres de M. Kissinger est entourée d'un luxe extraordinaire de précautions. Depuis son arrivée à l'aéroport d'Heathrow, M. Kissinger a fait l'objet d'une garde d'autant plus vigilante que ses origines juives font craindre un attentat de commandos arabes.

Le service d'ordre ne se limitait pas à celui mis en place par les autorités britanniques; il faut y ajouter une poignée de gardes du corps particulièrement efficaces comme on pu s'en rendre compte plusieurs photographes de la presse britannique qui tentaient d'approcher d'un peu trop près le conseiller présidentiel. Une brève bousculade s'est ainsi produite hier après-midi à l'entrée

Pour vous?

À L'AISE EN ANGLAIS

un cours du soir flexible

pour les personnes qui présentent "se débrouillent" en anglais mais qui désirent vaincre certains obstacles linguistiques, tels que les structures de la langue, la prononciation et la signification des mots

dans la langue courante; les lettres d'affaires, la conversation, la T.V., les romans, les journaux, le cinéma, etc.

le matériel audio-visuel - l'aide corrective sera donnée en groupe.

Harold Loiselle, professeur

Les cours commenceront le jeudi, le 5 octobre, à 3421, rue Drummond, appt. # 17, 6-8 p.m., 24 semaines. Frais (matériaux inclus) \$80.00.

sous les auspices de

L'INSTITUT THOMAS MORE POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

(28ième année d'instruction en arts et sciences)

s.v.p. tél.: 842-5076 pour obtenir la brochure complète et la formule d'inscription



MEUBLES EN TECK ET PALISSANDRE PAR ELITE DIRECTEMENT DE LA SALLE DE MONTRE DU MANUFACTURIER. ACHETEZ

au gros+10%

BONDI 5610 PARÉ

OUEST DE DÉCARIE — 735-6122

SUR SEMAINE 10-5 P.M.
VENDREDI 10-9 P.M.
SAMEDI 10-5 P.M.

Dans la collection du Nénuphar

POÈMES

de
RINA LASNIER
(2 volumes)

Tome I:

Images et Proses
Madones canadiennes
Le chant de la montée
Escalaire Présence de l'absence

ET

AVANT-DIRE DE L'AUTEUR

"À l'occasion du premier groupement de ses poèmes, le moment paraît opportun de permettre à l'auteur de se profiler sur son domaine, d'en accuser le relief essentiel, d'en creuser les sources vives."

(Rina Lasnier, p.7)

Tome II:

Mémoires sans jours
Les Gisants
L'Arbre blanc
Poèmes anglais

Chaque tome: 322 pages \$5.00

En vente partout et chez Fides

FIDES

245 est,
boul. Dorchester
Montréal 129 • 861-9621

informations internationales

● TOKYO (AFP) — Le gouvernement japonais a officiellement chargé l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Etsusaburo Shiina, d'expliquer aux dirigeants de Taiwan la politique chinoise du Japon, a annoncé un porte-parole du gouvernement japonais.

M. Shiina quittera Tokyo dimanche, porteur d'un message du premier ministre japonais, M. Kakuei Tanaka, au maréchal Tchang Kai-chek. M. Shiina expliquera également à ses interlocuteurs que le Japon entend maintenir ses relations économiques et culturelles avec Taiwan.

TEL AVIV (AFP) — Haim Mirotniaki, juif soviétique âgé de 61 ans et invalide de guerre, qui avait obtenu son visa d'émigration en Israël, ne pourra cependant pas quitter l'U.R.S.S. avant d'avoir versé 10,500 roubles, frais occasionnés par son séjour en prison pendant onze ans.

Mirotniaki avait été condamné à deux reprises à de lourdes peines de prison pour des délits économiques, mais comme il était cardiaque, il ne fut pas astreint aux travaux forcés. En conséquence, les autorités soviétiques exigent de lui le remboursement des frais de son séjour derrière les barreaux étant donné qu'il n'a pas travaillé pendant qu'il purgeait sa peine.

WASHINGTON (AFP) — Un sondage Louis Harris donne au président Richard Nixon une avance de 34 points sur le sénateur George McGovern, son rival démocrate aux élections du mois de novembre. Selon ce dernier sondage, 63 pour cent des électeurs voteront aujourd'hui pour le président Nixon, 29 pour cent voteront pour le sénateur McGovern et 8 pour cent sont encore indécis. Cet avantage de 34 points du président Nixon constitue un record dans les sondages d'opinion pré-électorales aux États-Unis et dépasse celui qui était prévu pour le président Lyndon Johnson en 1964 contre le sénateur républicain Barry Goldwater.

SEOUL (AFP) — Les Croix-Rouges des deux Corées sont tombées d'accord pour tenir une troisième série de négociations à Pyongyang le 24 octobre et à Séoul le 22 novembre, a annoncé le porte-parole de la Croix-rouge sud-coréenne. Cette décision a été prise par les deux chefs de délé-

gation, au cours d'une rencontre imprévue qui a eu lieu hier.

PEKIN (Reuter) — Pour la seconde année consécutive, la Chine célébrera la fête nationale du premier octobre sans le traditionnel défilé sur la place Tian An Men, apprend-on à Pékin, de source bien informée.

Les préparatifs pour le grand défilé furent subitement arrêtés à la mi-septembre, l'an dernier, pour des raisons d'économie, indiquèrent alors les officiels chinois.

Et il semblerait que la fête nationale soit célébrée cette année de la même façon que l'an passé. On précise à Pékin que les grands défilés et feux d'artifice seraient désormais réservés pour les grandes occasions, tel le 50e anniversaire de la fondation de la république par le président Mao Tsé-toung, le 1er octobre 1949.

BELGRADE (AFP) — L'édifice de la justice yougoslave est ébranlé par un raz-de-marée de fraudes commerciales, d'infractions au régime des devises et de violations des règlements douaniers que leurs auteurs justifient par les droits de l'autogestion et du collectif. Cette conclusion déstabilisée des organismes fédéraux chargés des contrôles financiers a été présentée à Belgrade aux dirigeants des syndicats yougoslaves.

Rendant compte de cette réunion, l'agence Tanjug donne quelques précisions se rapportant à 1971: neuf cents contrôles de transactions commerciales avec l'étranger ont abouti à constater autant d'infractions. 12,500 personnes ont été poursuivies pour délits commerciaux graves. Sur 200,000 contrôles des prix et de la qualité des produits en vente dans le pays, 42,000 ont décelé des irrégularités volontaires. Les dirigeants d'entreprises ont au premier rang des fraudeurs, précise l'agence Tanjug.

● WASHINGTON (AFP) — La banque mondiale a annoncé l'octroi d'un prêt de 23,500,000 dollars à la Grèce pour le financement d'un plan d'amélioration et de modernisation de son système d'éducation. Le prêt de la banque, auquel participent 16 institutions de financement des États-Unis, du Japon et de la Suisse, est destiné à couvrir les frais en devises de ce projet, dont le coût total est de 44 millions de dollars.

DÉCÈS
Noter s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. heure de tombée. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BOISVERT Germaine. A Sherbrooke, le 12 septembre 1972 à l'âge de 76 ans, est décédée, Mme Emile A. Boisvert, née Germaine Boisvert. Elle était la mère de Andrée, Suzanne (Mme Breux), Les funérailles auront lieu vendredi le 16 septembre. Le convoi funéraire partira du Salon Gérard Montfette Ltée No 33 rue Bowen Sud, Sherbrooke pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste de Sherbrooke où le service sera célébré à 3:00 heures. Et de là au cimetière de Windsor Mills lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON Laure. Subitement à St-Laurent, le 13 septembre 1972 à l'âge de 76 ans, est décédée, Mme Donatien Gagnon, née Laure Crevier. Elle laisse ses enfants: Gérard, Pierre, Congrégation Ste-Croix; Jean-Marie, (époux de Françoise Clément); André; Claude, (époux d'Andrée Bisson); Simone (Mme Hénault Champagne) et Georges. Les funérailles auront lieu samedi le 16 septembre. Le convoi funéraire partira du Salon Boudrias et Cormier Ltée No 816 boulevard Ste-Croix à St-Laurent, pour se rendre à la chapelle St-Laurent où le service sera célébré à 9:30 heures. Et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél. : 277-2135

ACHATS
MACHINE À LAVER LA VAISSELLE, portable ou convertible — en état de marche — Tél. : 272-8747 18-9-72

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES
AIDE MENAGÈRE: demandée du lundi au vendredi, pour entretien maison et garde bébé de 6 mois. Quartier Ville Mont-Royal. Tél. : 737-9265 18-9-72

AMEUBLEMENTS À VENDRE
MEUBLES NON PEINTS: Ventes et fabrications. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne, 212 Beaubien est. Tél. : 276-9067 2-10-72

ANTIQUITES DEMANDÉES
ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier. Jour 331-0251 soir 667-0774 J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER
ILE DES SOEURS, SOUS-LOCATION, non meublé, 3 chambres, 2 salles de bain, stationnement souterrain, balcon, libre le 1er octobre, \$200.70. Tél. : 769-4743 après 5:30 p.m. 25-9-72

● CENTRE DE MEDITATION.
● POUR ÉTUDIANTS ET GENS TRAVAILLANTS.
● RÉSIDENCES CO-OPS.
Pour informations
Tél. : 844-9429 19-9-72

AVENUE LAVAL, coin carré St-Louis, proximité métro, 2 1/2 pièces, non meublé, chauffé, poêle et réfrigérateur fournis. Taxe d'eau payée. Libre 1er octobre. Tél. : 738-8872. 16-9-72

APPARTEMENTS À PARTAGER
PARTAGERAIS 4 appartements avec fille 18 à 30 ans. Informations: 739-6842. 16-9-72

APPARTEMENTS À SOUS-LOUER
VIAU, Jean-Talon: 3 1/2, moderne, chauffé, tout compris, stationnement, piscine intérieure, libre 1er octobre. Raison: mutation. Tél. : 728-4301. 16-9-72

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.

Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du DEVOIR le matin.

En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquiescer de l'initiative et le sens des affaires.

Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

844-3361 poste 240

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

● Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
● Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
● L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ARTISANATS

MAÎTRE-EBENISTE français vous fera meubles bibliothèques sur mesure, décapage, réparation. J'ai de vieux meubles canadiens entièrement renoués à vendre. Travail très soigné. Tél. : 467-2223. 23-9-72

ARTICLES À VENDRE

A VENDRE, splendide collection de robes du soir et d'hôtesse, modèles de haute qualité. Merveilleuses robes longues, torgal soie noires, brodées main, \$35. Magnifiques robes courtes chantung soie, pistache, \$25. Splendides robes coton, tissées main, brodées orange et vert, \$24. Robes jersey soie rouges, brodées argent-or. Taille médium. Tél. : 733-6887. 16-9-72

AUTOS À VENDRE

CORVAIR, 1966, décapotable, automatique, en bon état \$350. Tél. : 331-4946. 18-9-72

PEUGEOT 1971

504
Sedan, toit ouvrant, pneus Michelin XAS, radio AM-FM, transmission manuelle, bleu métallisé, intérieur cuirte grise. \$2,995.
Roger Automobile Ltée,
4269 ouest, Ste-Catherine,
Tél. : 932-2925
"Dépositaire Peugeot" 16-9-72

VOITURE UNIQUE

MERCEDES 1954
220, cabriolet. Condition originale. \$3,995.00.
Roger Automobile Ltée
4269 ouest, Ste-Catherine,
Tél. : 932-2925
"Dépositaire Peugeot" 16-9-72

APPARTEMENTS À LOUER

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Un hôpital d'enseignement universitaire de Montréal, requiert les services d'une secrétaire administrative pour le bureau de son Directeur général.

Les candidates devront compter plusieurs années d'expérience et maîtriser parfaitement la sténographie française.

Traitement: selon qualifications et expérience.

Faire parvenir "curriculum vitae" à :

CASE 328, LE DEVOIR 16-9-72

OUTREMONT

50 WILLOWDALE
Nouvel Immeuble

● Immeuble en béton, insonorisé
● 2 ascenseurs - balcons
● Taxes payées - sun-deck
3 1/2 \$170 4 1/2 \$220
(2 salles de bains)
738-8693
273-4451 J.N.O.

4858

Côte-des-Neiges

ROCKHILL

Une grande variété de services et commodités,

piscine ouverte à l'année longue, bains sauna, terrasses d'ensoleillement closes, tables de ping pong et billard, un salon pour les réceptions et le cinéma.

Le Rockhill constitue une "petite ville" des plus modernes. On y trouve de magnifiques pelouses, un stationnement souterrain, un centre commercial intérieur, comprenant un supermarché, une charcuterie, un magasin à rabais, une boutique de barbier, un salon de coiffure, un établissement de nettoyage, un restaurant, etc., et la plupart, de ces établissements font la livraison à votre porte.

Avant de vous décider, vous devez de visiter le Rockhill

Libre immédiatement

Visites: de 11h. à 21h. tous les jours

en fin de semaine, de 11h. à 18h.

Téléphone 731-6444

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée.

Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers

16-9-72

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier le premier parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

BUREAUX À LOUER

PLACE ST-HENRI

Édifice commercial avec bureaux nouvellement renoués (chauffés et éclairés). Idéal pour professionnels, agences d'immeubles, de presse ou autres.
4030 NOTRE-DAME OUEST
MONTREAL
Tél. : 453-5630
POSTE 207 25-9-72

DANS LE VIEUX-MONTREAL

Édifice commercial nouvellement renoué.
Idéal pour professionnels, agences de presse ou autres.
211 du St-Sacrement
Tél. : 844-3361
poste 238 J.N.O.

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, luxueux bavares, flanc montagne, 5 1/2, très pentes, cheminées pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, T.V., saison ski (aussi semaines automne). Tél. : 256-6825; fin de semaine: 1-819-326-5836 2-10-72

2 CHALET NEUFS, saison hiver ou année, 3 chambres à coucher, situés dans les Cantons de l'Est, 2 milles du Mont-Orford, libre le 1er octobre. Informations: 1-818-843-6372, jusqu'à 10 heures p.m. 18-9-72

COMMERCE À VENDRE

PREND NETTOYAGE COMPLET plus unité à chemise, \$20,000.00. Comptant \$1,000.00. Cause maladie. Tél. : 321-6770. 18-9-72

BELOIL, boutique d'aliments naturels, bien située, clientèle établie. Tél. : 467-7321 ou 469-2605. 20-9-72

COURS PRIVÉS

COURS de piano classique, théorie etc. donné par professeur diplômé du Conservatoire. Débutants et avancés, enfants et adultes. Progrès rapide. Tél. : 277-8019. 18-9-72

Anglais, Espagnol, Français, Allemand, Italien, etc. A L'INSTITUT DE MOTIVATION LINGUISTIQUE Programmes à tous les niveaux. En privé, semi-privé ou petit groupe. Prix modiques. Cours à prix spéciaux pour étudiants. Facilités de paiement. Appelez 739-4291 ou 488-3933. 22-9-72

TAPISSERIE: crocheting, haute-lisse, macramé. Série de 10, 20 cours (débutant, avancé) commençant fin septembre: après-midi, soir. ATELIER LOUIS et JEANNE AUCLAIR — Outremont 270-1482 16-9-72

DIVERS

DACTYLO, STENO, FRANCAIS, ANGLAIS, COMPTABILITE, MATHEMATIQUES. Diplôme. Location, vente, achat, réparations, échanges: dactylos neufs, usagés, additionneuses, dictaphone, enregistreuse d'appels téléphoniques, téléviseur, tables, vibrateurs. Tél. : 332-0044, 688-5777. 13-10-72

DEMEUREMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT déménagement local, longue distance. Emballage, entreposage. 725-2421. 18-9-72

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE LÉGALE

Possédant plus de 3 années d'expérience, demandée par un de nos clients :

● Il est essentiel d'avoir un excellent français et de bien connaître l'anglais;
● D'être bonne sténographe et de posséder un diplôme de 12e ou l'équivalent;

Traitement initial d'environ \$5,900, à \$6,800, par année, dépendra de l'éducation et de l'expérience de la candidate.

Pour plus amples renseignements, veuillez faire parvenir votre demande d'emploi par écrit ou appeler

Mme A. O'Connell
866-8301
HÉBERT JODIN ET ASSOCIÉS
690 ouest, rue LaSalle
Montréal 101. 18-9-72

HOMMES DEMANDES

RÉGISTRARE

Salaire: selon l'échelle de salaire et la compétence.
Supérieur immédiat: responsable du secrétariat.
Exigences: Cours commercial, rapidité au dactylo, connaissance de l'adressographie.

Fonctions: Tenir à jour des statistiques relatives au travail professionnel d'un secteur. Recevoir les usagers et les orienter. Faire les enregistrements ainsi que des cartes au moyen de l'adressographie. Faire les états de compte des médecins. Toutes autres tâches pouvant être assignées.

Faire parvenir curriculum vitae et vos attestations avant le 20 septembre 1972 à :
Mme D. Laferté,
Case postale 94,
Station M,
Montréal 403. 16-9-72

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

● Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
● L'heure de tombée est midi pour le lendemain
● Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

LOGEMENTS À LOUER

CARRE ST-LOUIS, rue Laval, rez-de-chaussée, 6 pièces, cour, \$110.00, libre le 1er octobre. Tél. : 843-6505, après 6 heures p.m. 16-9-72

CHATEAUGUAY CENTRE Boulevard Rousseau, 5 1/2 très spacieux, bas de duplex, frais peinture, jardin clôturé, exclusif, près école polyvalente. \$150.00. Libre fin septembre. Tél. : 692-8787. 20-9-72

AHUNTSIC, haut du duplex, 5 1/2 pièces, fermées, chauffé, éclairé sur les 4 côtés, magnifique logement, références exigées. Tél. : 387-0311. 18-9-72

AUBAINE, 3 1/2 fermé, semi-sous-sol, tout payé, résidentiel, autobus, 3 minutes du métro, école, école, centre d'achats. \$85.00. Tél. : 277-3954 ou 273-2914. 16-9-72

NOTRE-DAME DE GRACES, Duplex, sous-location, 7 1/2, ensoléillé, 2 balcons, près toute commodités, tranquille, \$205.00. Pour 1er octobre. Tél. : 484-7305. 18-9-72

VIEUX-MONTREAL, Notre-Dame est, beau studio, 3 1/2, habité par décorateur, semi-meublé, poêle et réfrigérateur. Libre immédiatement. \$160 par mois. Tél. : après 5h. : 861-4679. 20-7-72

MAISONS À LOUER

VAL-MORIN, maison de campagne tout confort, 8 pièces, 2 salles de toilettes, ameublement soigné, à proximité des pistes de ski, accessible en tout temps, chauffage et déneigement inclus, pour locataire unique. 1er novembre au 1er mai, \$2,000. S'adresser à Mlle Gravel. Tél. : 389-9554. 18-9-72

ST-LAURENT, Bungalow, 11 pièces, meublé, climatisé, jardin serre, près gare, parc. \$300.00. Tél. : 747-0479 — 738-5976 — 343-6679. 23-9-72

PERDU

CHIEN SAMOYED, mâle, répondant au nom de Nimbus, perdu environs de St-Jovite le 3 septembre. Récompense. Tél. : 842-7348. 16-9-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 525 est. rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b.p.d., b.p.h., 1 à 5 lettres. Tél. : 288-2332 de 3h à 8h p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG Agence but amical, social, matrimonial. Veuilles personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 16-9-72

PROPRIETES À VENDRE

BROSSARD, splendide bungalow brique et pierre. Idéal pour professionnels. En parfaite condition. 5 grandes pièces, 3 chambres. Terrain 64 x 100 avec gros arbres. Comptant requis: \$4,000. M.L.S. R. Ethier 679-8220 ou 658-0070. Immeubles Westgate, Courtiers. 16-9-72

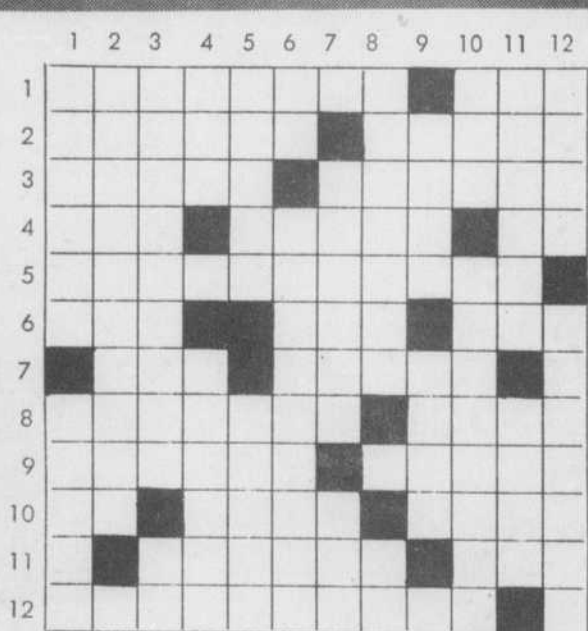
REMBOURRAGE

REMBOURRAGE général, réparations de meubles antiques et polissage, réparations de meubles modernes, set de salon, davenport, sofa-lit, chaises de cuisine. Estimé gratuit. Ouvrage garanti. Tél. : 521-5484 1-11-72

SECRÉTAIRE DEMANDEE

JEUNE FILLE, demandée comme secrétaire pour service commercial de maison d'édition. Ecrire Case 327 Le Devoir. 17-9-72

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1 — Celui qui lorgne. — Recueil de bons mots.
- 2 — Garnir d'acier un instrument de fer pour le rendre tranchant. — Distance comprise entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt très écartés.
- 3 — Crier, en parlant du mouton. — A de la sympathie (pop).
- 4 — Pluie. — Sisymbre. — Lui.
- 5 — Action d'unifier.
- 6 — Nom usuel du thymus du veau. — Durée de la vie. — Berceau.
- 7 — Oreille (ang.). — De la campagne.
- 8 — Passe la nuit dehors, se fait surprendre par la nuit. — Corps simple métallique, de numéro atomique 30.
- 9 — Intérieur et profond. — Changer d'affectation, de poste.
- 10 — Pronom personnel. — Parcourir des yeux. — Songe.
- 11 — Corps simple conduisant bien en général, la chaleur et l'électricité (plur.). — Roue à gorge d'une poulie.
- 12 — Qui revient sur soi-même.

Verticalement

- 1 — Travail pénible et prolongé. — Avoir de l'affection pour.
- 2 — D'Océanie.
- 3 — Qui reluit. — Magnésium.
- 4 — Volonté. — Raccorder avec du plâtre pour remplir du plâtre d'une marque un joint entre un toit et un mur.
- 5 — Apache, bandit. — Reproduit exactement.
- 6 — Erbium. — Mettras à l'écart des autres hommes.
- 7 — Farce. — Obtenir.
- 8 — Raconter. — Onze.
- 9 — Epoux. — Couleur bleue.
- 10 — Petite pompe rouge. Couvre d'une empreinte, d'une empreinte d'une marque.
- 11 — Ouverture du nez. — Amas de neige en cours de transformation en glace.
- 12 — Anneau de fer. — Créas de nouveau.

Solution d'hier

1 SAVON 2 EBARBE 3 OUVLOS RHO 4 MOTIVATION 5 MIR REGAL DUC 6 ARABE LA ST 7 L'UN SPASME 8 RELEVANTE PI 9 MOTEL TERTRE 10 EUE TET IRIS 11 NEUR UVEUVE 12 TRAI NEAU CAL

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

informations

Chantage au document par
un fonctionnaire français

À défaut d'embargo sur les Mirages, le scandale

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Mécontent de la politique de la France à l'égard d'Israël et en particulier de la poursuite des livraisons de chasseurs-bombardiers Mirage à la Libye, un ancien membre du cabinet de M. Chandon (ministre de l'équipement dans le gouvernement Chaban-Delmas) a déclenché un scandale en menaçant de publier des documents compromettants dont il a eu à connaître dans ses fonctions.

Il n'y a plus désormais pour cet ancien fonctionnaire, M. Gabriel Aranda, qu'une seule issue honorable pour la France: non seulement décréter l'embargo sur les livraisons de ces avions mais aussi imposer la restitution des 40 avions déjà livrés.

Ce nouveau scandale survient à une période critique où les partis politiques sont engagés dans la préparation de la campagne électorale.

En 24h, les déclarations remises par M. Aranda au journal Le Monde, au Canard Enchaîné et à l'Agence France Presse, ont eu un retentissement considérable et qui risque de susciter encore beaucoup de mises au point, d'explications et de commentaires.

Conseiller technique de M. Chandon, du 10 mars 1971 au 5 juillet 1972, chargé notamment des relations avec la presse, M. Aranda évoque d'abord deux affaires relevant directement du ministère de l'équipement.

1) Le rapport officiel d'enquête, jusqu'ici secret, établi à la suite de la catastrophe du Val d'Isère et de Tignes, le 10 février, qui fit 39 morts parmi les

stagiaires de l'union des centres de plein air.

Les conclusions de ce rapport monteraient que les constructions emportées par une avalanche avaient volontairement été autorisées là où c'était formellement interdit.

2) Une lettre de M. René Tomasini, alors secrétaire général de l'U.D.R., à M. Chandon demandant d'accorder la concession de l'autoroute Narbonne-Bordeaux à une société privée.

M. Aranda, qui se propose de "nettoyer les écuries du royaume", annonce également la publication d'une note confidentielle du 26 juin 1972, concernant l'affaire de l'U.D.R. et le château de M. Chirac.

Des mercredi soir, le garde des sceaux, M. René Pleven, a prescrit l'ouverture d'une information contre X pour vol, recel et complicité. Pour l'instant M. Aranda, lui, demeure introuvable. Certains le croient en Israël, d'autres affirment qu'il est à Paris. En tout cas, il ne répond pas au téléphone, s'étant fait inscrire aux abonnés absents. M. Aranda n'a pas non plus repris son travail à la télévision. À la suite de la réorganisation des deux chaînes, il était chargé de la couverture des informations économiques, à la première chaîne de la télévision.

Fervent partisan de la cause israélienne, M. Aranda affirme que la politique de la France en matière de fourniture d'armements est dictée par les intérêts financiers étroits d'un petit nombre de personnes.

internationales

Les provisoires ont repris l'offensive

BELFAST (AFP) — L'IRA provisoire a repris l'offensive hier à Belfast et à Londonderry par une série de plastiques et de fusillades qui ont fait cinq blessés: trois soldats grièvement atteints et deux suspects touchés par le feu des militaires.

L'armée a indiqué par ailleurs qu'elle avait capturé dans Falls Road — l'un des

bastions catholiques de Belfast — un homme qu'elle décrit comme un personnage très important de l'IRA. Il s'agit de James Bryson, l'un des officiers les plus en vue des provisoires de Belfast.

L'incident est survenu alors qu'une patrouille avait stoppé une voiture suspecte. Deux hommes en sont sortis et, selon l'armée, ils ont ouvert le feu sur les militaires qui ont riposté, les blessant tous les deux. L'un d'entre eux a néanmoins tenté de s'enfuir, mais la patrouille a pu le retrouver grâce aux traces de sang qu'il avait laissées derrière lui et qu'un groupe de femmes du quartier avait tenté vainement d'effacer avant l'arrivée des soldats. Un porte-parole du quartier général britannique s'est déclaré enchanté de cette arrestation.

Un troisième suspect qui avait ouvert le feu sur la patrouille a également été appréhendé.

La reprise des activités des provisoires — six plastiques et quatre fusillades dans la seule journée d'hier à Belfast, était attendue et, selon certaines sources généralement dignes de foi, elle sera intensifiée au cours des prochains jours.

Les observateurs s'attendent en effet que l'IRA fera une démonstration de force avant la réunion de la conférence constitutionnelle convoquée pour le 25 septembre par le proconsul britannique, M. William Whitelaw, pour tenter de jeter les bases d'un règlement négocié de la crise irlandaise.

Pourtant, cette réunion à laquelle ne participeront, selon toute vraisemblance, ni les représentants élus de la minorité catholique, ni le parti unioniste démocratique du révérent Ian Paisley (protestants ultras), n'a guère d'autres perspectives que de se terminer en dialogue de sourds entre le parti unioniste de M. Brian Faulkner (majoritaire au Stormont avant l'administration directe de la province) et le gouvernement de Londres.

Mais l'IRA qui a subi des revers militaires notables au cours des deux derniers mois et qui paraît mal remise encore de ses dissensions internes veut apporter la preuve qu'elle et qu'elle seule détient la clé de tout règlement en Ulster.

En attendant, les assassinats et les règlements de compte se poursuivent et s'aggravent. Profitant de la situation, les éléments douteux agissant pour leur propre compte, organisent des hold-up lucratifs en se faisant passer pour des militants de l'une ou l'autre factions extrémistes.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, deux hommes ont été tués: le premier par un policier alors qu'il tentait de s'emparer de la caisse d'un bar et le second par la rafale de mitrailleuse tirée dans un pub.

Devant cette situation, l'organisation para-militaire protestante U.D.A. a décidé hier de reprendre à son

compte les méthodes de l'IRA à l'égard des éléments incontrôlés et de les décourager par des châtiments exemplaires allant jusqu'à l'exécution sommaire en passant par la traditionnelle balle dans le genou réservée aux gangsters.

Cette vague de criminalité inquiète en effet les mouvements politiques qui y voient non seulement une dangereuse concurrence, mais aussi le risque d'être assimilés aux yeux du public à ces tenants de l'initiative privée.

Belfast a appris hier non sans un certain amusement, qu'un des parkings du centre de la ville avait été pris en main par une bande qui, après avoir chassé le gardien en titre, s'appropriait la recette journalière.

Le dôme de Milan menacé d'affaissement

MILAN (AFP) — Des mesures d'urgence ont été prises pour sauver le dôme de Milan menacé d'affaissement. Après avoir interdit jeudi dernier la circulation des automobiles, les autorités municipales ont ordonné des travaux pour sauver l'édifice. Le chœur en bois datant du XVIe siècle a été démonté et il en sera prochainement de même de la balustrade de marbre haute de dix mètres qui relie les piliers de l'abside.

L'aide au Vietnam, négociable

WASHINGTON (AFP) — M. Melvin Laird, secrétaire américain à la défense, a déclaré au cours d'une interview radiodiffusée que l'arrêt de toute aide économique et militaire au Sud-Vietnam était un point négociable dans le cadre d'un règlement du conflit indochinois.

Le secrétaire à la défense a souligné que les Sud-Vietnamiens auraient besoin d'une aide économique et militaire pendant un certain temps encore pour assurer le succès du programme de vietnamisation. Mais, a-t-il dit, si les négociations aboutissent à la fin de la guerre d'une façon différente, alors nous pourrions négocier la question de l'assistance économique et militaire à ce moment-là.

En d'autres termes, lui a alors demandé le journaliste qui l'interviewait, si les Nord-Vietnamiens, juste comme un point négociable, devaient insister sur l'arrêt de toute participation américaine y compris l'aide, nous considérerions cela comme un point négociable? Naturellement a répliqué M. Laird.

Cependant, ces remarques ont été quelque peu tempérées plus tard par une déclaration du porte-parole de la défense, M. Jerry Friedheim.

M. Friedheim a en effet souligné que tout était négociable sauf la question des prisonniers de guerre. Si les Nord-Vietnamiens sont prêts à accepter une limitation de leurs importations, alors nous serons peut-être prêts à accepter aussi de limiter ce que nous faisons pour le Sud, a-t-il dit. Mais le porte-parole a ajouté que cela impliquait un geste de la part de l'Union soviétique et de la Chine qui sont les principaux fournisseurs du Nord-Vietnam.

M. Laird avait d'autre part déclaré au cours de son interview que les dernières propositions de paix faites par le président Nixon étaient les plus hardies jamais avancées. Mais ce plan, présenté le 25 janvier dernier, ne fait aucune allusion à un éventuel arrêt de l'aide économique au Sud-Vietnam. M. Nixon a proposé le retrait de toutes les forces américaines et alliées du Sud-Vietnam, l'échange de tous les prisonniers, un cessez-le-feu contrôlé internationalement et de nouvelles élections à Saigon dans les six mois suivant un accord.

Cambodge : politique américaine inchangée

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a catégoriquement démenti hier la nouvelle selon laquelle les Etats-Unis envisageraient de retirer leur appui au gouvernement Lon Nol du Cambodge.

Cette information se basait sur des propos tenus par le sénateur Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate au Sénat, au prince Norodom Sihanouk lors de la visite récente du parlementaire américain à Pékin. Nous avons d'étroites et chaleureuses relations avec le gouvernement de M. Lon Nol, a souligné le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Bray. Nous continuons de le soutenir dans ses efforts pour défendre la neutralité et l'indépendance du Cambodge. Nous maintiendrons cet appui.

M. Bray a fait observer d'autre part qu'au moment de la visite à Pékin du sénateur Mansfield, le prince Sihanouk ne se trouvait pas dans cette capitale.

Par ailleurs le maréchal Lon Nol, président de la république khmère, ouvrant solennellement hier la première législature de la république khmère a lancé un appel à tous "les frères qui ont pu être induits en erreur par la propagande subversive de l'ennemi", pour qu'ils réintègrent la communauté nationale en vue de pouvoir apporter leur contribution à l'édification de la république, "qui a tant besoin de leur soutien."

Entre cheikh Mujib et Ali Bhutto, le préalable de la reconnaissance

NEW DELHI (d'après AFP) — M. Mujibur Rahman, premier ministre du Bangladesh, a déclaré hier à l'issue d'une entrevue de deux heures avec Mme Indira Gandhi, qu'il ne rencontrerait pas le président Ali Bhutto tant que le Pakistan ne reconnaîtrait pas son pays.

M. Rahman, qui avait fait une brève escale dans la capitale indienne en se rendant à Genève à Dacca, a indiqué au cours d'une conférence de presse que ses entretiens avec le premier ministre indien avaient été couronnés de succès et il a ajouté qu'ils étaient tombés d'accord sur différentes questions concernant les rapports entre le Bangladesh et le Pakistan, il a ajouté: si M. Bhutto veut discuter de quoi que ce soit avec moi, qu'il reconnaisse d'abord le Bangladesh, et je ne ferai aucune objection à une rencontre avec lui ou toute autre personnalité officielle pakistanaise.

Au début de la semaine, le président pakistanais, M. Zulfikar Ali Bhutto, avait affirmé que si le premier ministre du Bangladesh, cheikh Mujibur Rahman, acceptait de le rencontrer le Pakistan reconnaîtrait immédiatement le Bangladesh.

M. Ali Bhutto avait d'autre part, proposé deux solutions de compromis pour régler le

sort des prisonniers de guerre pakistanais. La première de ces propositions serait que l'Inde garde les prisonniers accusés de crime de guerre par Cheikh Mujib, et relâche les autres. La seconde serait de les juger et de condamner les coupables au Pakistan même. Si les procès des criminels de guerre avaient lieu au Bangladesh, cela compliquerait beaucoup les choses, car l'armée est compromise. Nous sommes prêts à les juger en cour martiale, avait précisé M. Bhutto.

Pour sa part, le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi, a assuré son homologue du Bangladesh, Cheikh Mujibur Rahman, que l'Inde ne relâcherait aucun des 93.000 prisonniers de guerre pakistanais tant que Rawalpindi n'aurait pas reconnu le Bangladesh.

Les observateurs relèvent que l'économie du Bangladesh n'est pas encore relancée, malgré l'aide indienne: l'inflation s'est accrue et les prix des denrées essentielles ont augmenté durant les derniers mois. Certaines fractions politiques au Bangladesh estiment que la domination indienne est responsable de cette situation. Cheikh Mujib et Mme Gandhi ont évoqué ce problème, déclare-t-on de source informée.

Un hommage à Hitler qui coûte cher à Idi Amine

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Les Etats-Unis ont ajourné la signature d'un accord de prêt de 3 millions de dollars à l'Ouganda à la suite des récents propos du président Amine. L'aide technique américaine n'a toutefois pas été suspendue.

Le chef d'Etat de l'Ouganda a proposé au secrétaire général des Nations unies le transfert des Juifs du Moyen Orient en Grande-Bretagne, après avoir rendu hommage à Hitler pour le massacre de six millions de Juifs.

Le porte-parole présume que le texte du message du président Amine à M. Waldheim est correct. Il a réitéré que Washington déplore des déclarations de cette sorte. Une telle description de l'holocauste (hitlérien) est profondément choquant.

M. Bray a ajouté que le dé-

partement d'Etat a demandé à l'ambassadeur des Etats-Unis en Ouganda, M. Thomas Melady, de soulever cette question au niveau où cette démarche sera la plus efficace.

Le porte-parole du département d'Etat a mentionné les récentes difficultés qu'ont rencontrées des visiteurs américains en Ouganda, pays où les touristes américains ont été, depuis, invités à ne se rendre que par avion.

Pour sa part, le secrétaire général de l'ONU, M. Waldheim, a condamné en termes catégoriques, bien qu'indirects, la position ultraviolente prise par le président de l'Ouganda.

Le porte-parole de l'ONU a annoncé que M. Waldheim avait reçu la veille le télégramme qui lui avait été envoyé par le président Amine et dont le texte avait été publié à Kampala.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillères à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à re-

trouver la sveltesse de votre ligne: si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Pour un anniversaire?

**Voyez donc
MAURICE ROY
Le Château Champlain,
l'hôtel de grande classe
pour toutes les classes.**

878-1688

Édifice commercial à vendre ou à louer

Superficie de 16,000 pieds carrés sur terrain de 25,000 pieds carrés. Situé à Longueuil, dans un centre très actif, au 2025 du Chemin Chambly. Cette artère très achalandée est un site idéal pour un commerce de détail.

L'édifice comporte un entrepôt et des bureaux d'administration.

Nous quittons pour des raisons d'expansion. Prix et conditions seront fournis sur demande. Prière de s'adresser à M. J. L. Forest ou M. R. Lévy, en composant 674-4967.

ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

COMME COMPLÉMENT À VOS ÉTUDES,
LE DEVOIR S'IMPOSE!

Nous vous proposons un abonnement pour la nouvelle année scolaire. Aussi nous vous invitons à remplir ce coupon et à nous le faire parvenir dès maintenant accompagné de votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101.

Les tarifs sont les suivants:

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	\$22.00	\$24.00
8 MOIS	\$24.00	\$27.50
9 MOIS	\$27.00	\$31.00
10 MOIS	\$30.00	\$34.50

Ci-inclus \$ pour un abonnement de . . . mois

à partir du 1972

NOM

ADRESSE

Les SALT

Victoire des Faucons au sénat

WASHINGTON (AFP) — Les faucons l'ont emporté sur les colombes hier, au Sénat américain où une nette majorité s'est prononcée pour l'égalité numérique des armes nucléaires offensives des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Le vote définitif de l'ensemble du projet de loi sur cet accord de cinq ans entre les deux pays a été de 87 voix contre 2.

Ce vote a mis fin à une impasse de six semaines sur l'approbation par le Sénat de l'accord intérimaire sur la limitation des armements stratégiques offensifs signé au mois de mai par le président Nixon à Moscou.

Le sénateur démocrate Henry Jackson, soutenu par le gouvernement républicain, demandait que la résolution d'approbation du Sénat soit assortie d'un amendement spécifiant que la seconde phase des négociations SALT sur le point de s'ouvrir entre les Etats-Unis et

l'URSS devait avoir pour objectif l'égalité numérique des armes stratégiques intercontinentales des deux super-puissances.

Les libéraux conduits par le sénateur William Fulbright, président de la commission des affaires étrangères, s'opposaient à cet amendement sous prétexte que les Etats-Unis bénéficient d'une avance technologique telle que l'égalité numérique des missiles ne leur assure d'une supériorité stratégique que l'URSS ne pourrait accepter.

L'amendement a été adopté par 56 voix contre 35. Le sénateur Jackson avait fait valoir que l'avantage technologique des Etats-Unis ne serait que temporaire puisque l'Union soviétique s'emploie actuellement à rattraper son retard dans la multiplication des ogives nucléaires indépendantes lancées par une seule fusée.

INSTITUT COLLÉGIAL

du

CONSERVATOIRE LASSALLE

Formation professionnelle: après le Sec. V

SCIENCE DE LA PAROLE

- FRANÇAIS
- HISTOIRE
- TECHNIQUE ORALE
- TECHNIQUE DE SCÈNE

DÉBUT DES COURS: 18 SEPTEMBRE

PROGRAMME DES COURS ET RENSEIGNEMENTS

1290, rue Saint-Denis
861-4114

AVANT D'OCCUPER NOTRE NOUVELLE LIBRAIRIE DE LA PLACE VILLE MARIE
LA PLUS MODERNE A MONTREAL, NOUS VOUS PROPOSONS

UNE VENTE À RABAIS EXCEPTIONNELLE

LE STOCK AU COMPLET

• LIVRES • DISQUES • CARTOUCHES • CASSETTES

Y COMPRIS LES COLLECTIONS



ANGEL



BERTRAND • PLACE VILLE MARIE

Le FRAP n'a pas renoncé à abattre le régime Drapeau

par Pierre Richard

Principal adversaire du Parti civique lors de l'élection municipale d'octobre 1970, le Front d'action politique (FRAP) affirme qu'il est bien vivant et qu'il n'a pas abandonné son objectif d'abattre le régime Drapeau.

Dans un texte politique d'une dizaine de pages, qui constitue en quelque sorte un avant-projet d'un manifeste plus approfondi qu'il a l'intention de publier au cours de l'automne, le FRAP rappelle la perspective et les grands objectifs qu'il poursuit depuis sa fondation en 1970: organiser la lutte politique des travailleurs pour la prise du pouvoir au plan municipal et participer aux luttes quotidiennes des travailleurs dans différents domaines.

Pourquoi réaffirmer ces objectifs aujourd'hui? M. René Denis, membre de l'exécutif du FRAP, a déclaré au DEVOIR que ce texte est une partie du bilan des longs et laborieux débats internes qui ont suivi la campagne électorale de 1970 et que c'est à partir de ce nouveau consensus que le mouvement a l'intention de poursuivre son action.

On sait que dans les mois qui ont suivi l'élection de 1970, le FRAP a été fortement ébranlé par une scission et qu'il a connu une éclipse politique presque totale. Tout en redéfinissant les raisons de son existence et ses champs d'action, le FRAP a quand même participé à quelques batailles, particulièrement dans le domaine du transport (par l'intermédiaire du Conseil ouvrier du transport) et lors du conflit dans le secteur public.

Le FRAP compte une soixantaine de militants ainsi que des comités d'action politique dans trois quartiers (Papineau, Saint-Louis et Saint-Eduard). Tous les militants du mouvement ont participé à l'élaboration du texte rendu public hier, a affirmé M. Denis.

Se définissant comme organisation politique des travailleurs dont l'objectif principal est le renversement du système capitaliste, le FRAP se dit conscient que son action dépasse largement le simple cadre de l'action politique municipale.

"Cela signifie, pour nous, que le FRAP, dans l'ensemble des batailles qu'il mène, doit mener celle qui vise à frapper la bourgeoisie en faisant ressortir les contradictions du système capitaliste dans un de ses châteaux forts: Montréal", écrivent les auteurs du texte.

Dans cette perspective, le FRAP n'a pas renoncé à poursuivre l'un des principaux objectifs qui ont amené sa création, c'est-à-dire celui de "mener sans répit la lutte au régime Drapeau qui n'est rien d'autre qu'un des principaux comités exécutifs des exploités et des racketteurs au Québec".

Tout en précisant qu'il n'est pas une organisation électorale et que participer à une élection doit être une question de stratégie et non de principe, les auteurs du texte évoquent la possibilité que le FRAP présente des candidats à l'élection de 1974, si la conjoncture est favorable.

Selon le FRAP, la participation à une campagne électorale doit être perçue comme une occasion de diffuser un

programme dans toutes les couches laborieuses; cependant, soutient-il, croire que les travailleurs pourraient vaincre le système capitaliste par le seul moyen des élections est une dangereuse illusion.

A long terme, le FRAP espère devenir "cette force capable de rassembler les luttes isolées des travailleurs en un combat unique contre le capitalisme et son Etat". Dans cette ligne, il souhaite la formation d'un parti national des travailleurs.

Stanfield à Thunder Bay Trudeau impose un socialisme "de poule mouillée"

THUNDER BAY (CP) — Le premier ministre Trudeau impose "une sorte de socialisme de poule mouillée au pays", a déclaré hier le leader conservateur Robert Stanfield, en donnant "l'impression que les gens qui travaillent ne contribuent guère plus au bien-être du pays que ceux qui ne travaillent pas".

M. Stanfield, qui donnait une conférence de presse à son arrivée dans le bastion libéral qu'est Thunder Bay dans le nord-ouest de l'Ontario, s'est plu à employer une deuxième fois l'expression à l'égard du premier ministre: ce dernier a fait, a-t-il déclaré, "des efforts de poule mouillée, en quelque sorte, pour faire croire que la contribution des travailleurs au bien-être national n'a que peu d'importance, bousculant ainsi "les valeurs ouvrières traditionnelles".

Si ce n'est pas ce que M. Trudeau tente de faire, a poursuivi le leader du PC, c'est qu'il cherche alors à "rendre cette élection rentable aux dépens des travailleurs".

Pour soutenir ses déclarations, M. Stanfield a évoqué un récent communiqué de Statistique Canada selon lequel la proportion du revenu des Canadiens provenant de sources autres que d'emploi comme les prestations de sécurité était passée, de 1971 à 1972, de 11,3 à 12,5 pour cent du total national.

Bien qu'il eût parcouru près de 3.000 milles en avion depuis

la veille au soir et qu'il eût trouvé le temps de s'arrêter à Kamora dans le cours de la journée, M. Stanfield semblait souriant et détendu à son arrivée à Thunder Bay.

Le conflit au CPES Fin de non-recevoir de la CECM

par Clément Trudel

Six des sept commissaires de la CECM ont approuvé hier soir en séance spéciale une résolution consacrant une règle de distribution des tâches — d'abord établie en comité le 4 mai — qui constitue une fin de non-recevoir aux professeurs du CPES (cours préparatoire aux études supérieures) et confirme que pour l'ensemble des professeurs du secondaire, la charge moyenne sera de 20,9 périodes.

La dissidence est celle de M. Fernand Daoust, qui s'était fait le défenseur d'une résolution de surseoir, pour quelques heures, à la prise de décision en cette matière, comme l'avait suggéré le président de l'Alliance des professeurs dans une démarche de dernière heure. Un quart d'heure environ avant que ne commence la réunion, une lettre du chef syndical offrait de rencontrer les autorités de la CECM ce matin avec des éléments de discussion "plus que valables en vue d'un règlement rapide" au problème. Plus de 100 professeurs de secondaire V se sont réunis pour ce qu'ils disent être une décision unilatérale de la commission. Sur quoi se fonde les six commissaires, y compris la présidente Mme Lavoie-Roux, pour trancher ainsi cette question? (M. Daoust dira plus tard de ses collègues qu'ils avaient là une situation qu'ils auraient pu régler mais "qui se gâte").

Essentiellement, les commissaires se rangent du côté de leurs conseillers en relations de travail et soutiennent qu'en pratique, la CECM n'est plus liée par le protocole annexé à l'ancienne convention collective. L'Alliance maintient que la loi 19, en reconduisant la convention collective des enseignants, reconduisait du même coup le protocole. La

commission soutient qu'elle agit dans son droit conformément au chapitre VIII de la convention en fixant une ratio générale de 1/17.

A la permanence de l'Alliance des professeurs, l'on fera savoir ce matin à 11h la réaction officielle à la décision de la CECM.

Il y avait hier soir une trentaine d'observateurs: professeurs, parents et élèves dont la réaction ne s'est pas fait attendre. Une femme, représentant les parents de l'école Dandurand: "On aurait pu essayer d'arrondir les coins, au lieu de s'en tenir à un débat technique. Ce sont toujours les élèves qui paient pour ça".

Un groupe d'élèves de l'école Pie IX: ainsi, nous faisons partie d'un non-être, puisque les commissaires disent que le CPES n'existe plus et que la restructuration du secondaire est complétée. Ces élèves se disent peints d'une première semaine de cours "flopée" et accusent la direction de leur école d'avoir éludé la question de la "ratio" des rentrées, en mentionnant un "rodage" nécessaire. Leur crainte est de rater l'inscription dans un Cégep, en mars 1973, parce que leur fiche de CPES sera un handicap.

Le vice-président Gilles Poirier, de la CECM, se défend de vouloir fermer la porte au dialogue mais admet qu'il ne s'agit pas de remettre en cause la formule de redistribution de la tâche et que les professeurs pourraient toujours aider à trouver des modes plus pratiques d'application de cette formule.

L'Alliance a demandé en juin au ministre québécois de la justice de nommer un enquêteur sur la présumée violation du protocole d'entente par la

CECM. Cette nomination reste encore à venir.

Le commissaire André Gagnon a parlé du "drame" créé par la perte de cours au "secondaire V" mais il met en garde contre l'instauration d'un "faux climat" autour d'une décision administrative qui ne saurait revêtir l'apparence d'une négociation.

Les commissaires avaient siégé l'après-midi et ratifié majoritairement — à huis clos — un projet de résolution qui confirmait l'attitude adoptée en mai: l'Alliance avait été avisée le 5 mai de ce qu'entendait faire la commission.

Les technocrates de la CECM ont expliqué hier soir que l'application du rapport élèves-maîtres pour l'ensemble du cours secondaire visait à éliminer les disparités constatées dans les écoles de la commission.

Un professeur de l'école Pie IX soutient toutefois que jamais les professeurs du CPES n'ont été soumis à une ratio commune mais qu'ils étaient astreints à 18 périodes de 45 minutes; c'est l'article 1.13 du protocole, mais ce protocole est caduc, d'après l'interprétation de la CECM, depuis le 30 juin 1972.

Un moment, la présidente de la CECM a esquissé une ouverture en suggérant que les commissaires siègent ce soir s'ils étaient disponibles. Elle devait toutefois plus tard se rallier aux propos du vice-président Poirier et affirmer que la formule de distribution contestée dans certains milieux "assure le fonctionnement de toutes les écoles" et qu'il est impossible de remettre en question le principe même de cette formule.

Pour une
réception d'affaires?

Voyez donc
MAURICE ROY
Le Château Champlain,
l'hôtel de grande classe
pour toutes les classes.
878-1688

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
LAURION, Gerald	97 est, rue Ste-Catherine, Montréal.	Cabaret - Bar Salle à manger.
VOUTOS, Spyridon	8620 rue Centrale, LaSalle.	Bar
BERNIER, Thérèse	4274, rue Christophe Colomb, Montréal.	Épicerie
KRAVITZ, Israël (Irving)	990, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal.	Salle à manger
BOURQUE, Jean-Paul	4864, rue Ontario Est, Montréal	Taverne
LEHOUX, Luc	Parkway & Boul. Métropolitain, Ville d'Anjou	Brasserie
EBNER, Erwin (Joe)	Fairview Shopping Center, Pointe-Claire.	Épicerie
BORENSTEIN, Aron & Mordka Cymbalista	360 Ouest, rue St-Jacques, Montréal.	Salle à manger Bar
BENVENUTO, Pasquale	5821 rue Bélanger, St-Léonard.	Épicerie
CIARLELLI, Carmela	8814 boul. St-Michel, Montréal.	Épicerie
COURNOYER, Jean-Pierre	1634, rue Cartier, Montréal.	Épicerie
D'ADAMO, Giuseppe	9305, rue Wanklyn, LaSalle.	Épicerie
CASCINO, Agnese	35, ouest rue St-Zotique, Montréal.	Épicerie
LEMAY, Marcel	16403, rue Bureau, Pointe-aux-Trembles	Hôtel - 2 Bars - Salle à Manger
CHAMPAGNE, Marie	4156, rue St-Denis, Montréal.	Brasserie
MANGAFAS, Georgios	5583, Park Avenue, Montréal	S.A.M.
MIGNEAULT, Eloi	707 est, rue Mont-Royal, Montréal.	S.A.M.
LAMONTAGNE, Arthur	5750, rue Hochelaga, Montréal.	Épicerie
LEMAY, Guy	5803 rue St-Hubert, Montréal.	Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Le ministre et la CMQ au lieu des tribunaux?

QUÉBEC (PC) — Le ministre des affaires municipales et la Commission municipale du Québec pourraient remplacer, dans un avenir rapproché, les tribunaux civil dans les causes litigieuses de zonage urbain, telle l'affaire Dasken, à Hull.

C'est ce qu'a révélé le ministre québécois des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, dans une entrevue accordée au quotidien québécois Le Soleil.

Cette réforme est contenue dans le projet de loi-cadre de l'aménagement et de l'urbanisme qui doit être déposé à l'Assemblée nationale à l'automne.

En vertu de ce projet de loi, le ministre et la Commission municipale se verront confier des pouvoirs discrétionnaires sur l'application des règlements de zonage, dans toutes les municipalités.

C'est ainsi qu'ils pourront après étude d'un dossier, ordonner la démolition d'un édifice qui ne respectera pas le règlement de zonage régissant le territoire où il est établi, et ce, sans aucune procédure judiciaire.

Le projet de loi sera également préventif, en ce sens que le ministre ou la commission pourront statuer sur un cas de zonage avant que ne se commette l'erreur qui pourrait conduire à la démolition d'un immeuble.

Il prévoit également l'abolition de la procédure du référendum dans les cas de modifications aux règlements de zonage locaux, et donne à la Commission municipale le pouvoir de statuer sur le bien-fondé de tout changement.

Selon M. Tessier, les contribuables qui se prétendent frustrés par une modification éventuelle du zonage de leur quartier pourront porter plainte auprès de la Commission et celle-ci considérera les arguments de chacune des parties avant de rendre jugement.



A Montréal, un nouvel hôtel pour vous mieux servir: le Holiday Inn Montréal — Longueuil.

Le nouveau Holiday Inn de Montréal est situé Place Charles Lemoyne à Longueuil. Il surplombe Terre des Hommes et offre un panorama magnifique sur la grande ville et sur son fleuve majestueux.

A l'intérieur, le "paysage" est tout aussi impressionnant. Pour votre confort, nous avons 220 chambres d'invités, chacune possédant téléviseur, réglage de température individuel, plancher de salle de bain chauffé.

Pour votre détente, il y a deux cocktails lounges (dont un au seizième étage), une salle à diner et, bien sûr, un Café. Pour vos loisirs, nous avons cru bon d'installer une piscine intérieure, des saunas et une salle de jeux.

Il y a aussi tout l'espace voulu pour les congrès: la Salle de Bal Commonwealth peut recevoir jusqu'à 400 personnes. Nous

avons aussi six autres salles pour les groupes plus petits. Et nous mettons à votre disposition tous les appareils audiovisuels utiles.

Le Holiday Inn Montréal—Longueuil est aussi très facile d'accès. Grâce au métro, vous êtes à quelques minutes seulement du centre-ville de Montréal. Si vous avez une voiture, vous apprécierez notre vaste terrain de stationnement.

Le nouveau Holiday Inn Montréal—Longueuil. Il se distingue par de petits détails. Mais ce sont les petits détails qui font toute la différence.

HOLIDAY INN MONTRÉAL — LONGUEUIL
50 PLACE CHARLES LEMOYNE
TÉLÉPHONE (514) 670-3030
Pour réservations gratuites
Holidex au nouveau Holiday Inn
Montréal—Longueuil, appelez
le Holiday Inn le plus proche.
À Montréal, composez 878-4321.

COMMONWEALTH
Holiday Inns
OF CANADA LIMITED



PARTOUT CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS.

Québec doit récupérer les subsides fédéraux pour financer Action sociale jeunesse (des organismes communautaires)

par SOLANGE CHALVIN

Est-il trop tard pour sauver l'Action sociale jeunesse, unique formule d'action étudiante subventionnée par Québec, dans les milieux défavorisés?

Oui, nous ont répondu plusieurs participants dont le moral est à zéro depuis l'intégration de cet organisme au service des loisirs et du plein air du Haut commissariat, service dirigé par M. Paul Larue.

Non, ont rétorqué hier à Québec, au cours d'une conférence de presse des représentants d'une soixantaine d'organismes communautaires qui après avoir reçu l'aide des jeunes qui ont travaillé dans le cadre de l'Action sociale jeunesse, ont décidé à leur tour de leur porter main forte.

Le directeur du Conseil régional de développement de Québec, M. Arthur Bédard, a dit qu'il était impérieux que le gouvernement du Québec récupère les sommes consenties en vertu des programmes fédéraux Perspectives Jeunesse.

"Des millions sont dépensés par Ottawa pour amuser le monde", a dit M. Bédard, alors que le Québec ne réussit même pas à donner à ses jeunes un seul programme d'action sociale répondant à leurs aspirations.

Un représentant de la CEQ, M. Laval Grondines, dont l'organisme appuie les démarches faites présentement par l'ASJ pour survivre, a dit qu'il ne suffit pas de vouloir faire du Québec un vaste stade olympique; il faut aussi donner aux jeunes des mécanismes favorisant leur participation à la société d'aujourd'hui et de demain, a-t-il ajouté.

Dans le document rendu public hier à Québec par les nombreux organismes qui appuient l'ASJ, on dénonce l'inertie gouvernementale face à ce programme, et l'on formule trois recommandations. On demande en premier lieu au gouvernement du Québec de reconnaître officiellement l'ASJ, de lui donner un statut juridique et administratif autonome, aussi longtemps que le Haut commissariat à la jeunesse aux loisirs et aux sports n'aura pas défini une politique jeunesse incluant le domaine social. On demande également que cet organisme soit doté d'un personnel suffisant pour assurer un meilleur fonctionnement et une continuité. On sait qu'à l'heure actuelle, l'ASJ se retrouve avec un seul permanent et deux collaborateurs occasionnels.

La détérioration de l'ASJ est associée de près à son intégration au Haut commissariat. Cette intégration signi-

fie, depuis avril 72, la perte complète des objectifs même de l'ASJ. Elle signifie en outre l'arrêt des projets en cours et l'impossibilité de rencontrer les échéances dans les engagements pris. Résultat pratique: une trentaine de participants qui ont terminé leur travail n'ont pas reçu un sou de salaire. Le gouvernement leur doit en moyenne \$1,300. Consulté à ce sujet, l'ombudsman aurait dit qu'il ne pouvait rien faire; toutes les formules étant bien signées et

2

L'Action sociale jeunesse est le seul programme québécois d'action sociale s'adressant à la jeunesse. Créée en 1965, l'Action sociale jeunesse a touché environ 850 garçons et filles issus de milieux sociaux divers. En 1970-71, l'Action sociale jeunesse disposait d'un budget de \$375,000 donnant du travail à 114 participants. Aujourd'hui, intégrée au Haut commissariat, au sein du service des loisirs et du plein air, l'Action sociale jeunesse n'a qu'un budget de \$105,000, une dizaine de participants et un seul permanent.

contresignées... la machine était enrayée quelque part...

Il ne faudrait pas croire que l'ASJ a accepté au cours de ces 7 ans de mourir sans crier au secours. Ses défenseurs ont été nombreux mais leurs voix n'ont pas réussi à percer l'indifférence des autorités, nous dit un fonctionnaire à Québec. Ces autorités étaient plus intéressées, semble-t-il, à scruter les programmes fédéraux qu'on offrait aux jeunes du Québec, qu'à promouvoir ses propres programmes d'action sociale.

Quelques mois après sa création, en 65, M. Paul Gérin-Lajoie, faisant le bilan du programme, disait: "Ils sont 48 cette année mais au-delà de 400 ont posé leur candidature; nous devons élargir cette expérience rapidement pour y associer non seulement des étudiants mais de jeunes travailleurs. Le programme de l'ASJ est fait pour des jeunes qui demandent à ouvrir des voies nouvelles au Québec".

Le nombre des participants qui était de 47 à l'été 65, grimpa chaque année pour atteindre 188 en 1971. Les budgets sont également passés de \$50,000 à \$400,000. Aujourd'hui,

l'Action sociale jeunesse ne compte plus que 10 participants et un budget de \$105,000.

En 1966, un groupe de participants au programme présentait au premier ministre du temps, M. Jean-Jacques Bertrand, un mémoire faisant le point sur le programme et formulait plusieurs recommandations quant à son orientation future. Toutes ces recommandations demandaient déjà un statut plus officiel, plus permanent pour l'ASJ ainsi que l'intégration des jeunes travailleurs au programme. Ces recommandations furent dans l'ensemble bien acceptées et en 67 les jeunes travailleurs étaient acceptés dans l'ASJ qui pénétrait les milieux ouvriers et ruraux. En même temps, son personnel était mieux structuré et en 68 les projets d'été étaient remplacés par des projets à long terme, de six mois à un an.

Mais le statut de l'ASJ demeurait toujours aussi imprécis. A partir de cette époque, les dossiers préparés autant par les fonctionnaires soucieux de la continuité de l'ASJ que par les participants sont de plus en plus nombreux.

Mais les réponses ne viennent plus. En même temps se désagrègent les associations étudiantes et s'installent les programmes fédéraux pour les jeunes. Ce sont bientôt les jeunes eux-mêmes qui ne connaissent même plus l'existence de ce programme québécois d'action sociale.

Dans le plus récent de ces documents envoyé aux ministres Cloutier, de l'éducation, et l'Allier, responsable du Haut commissariat, on propose l'établissement d'une politique jeunesse correspondant aux besoins et aspirations des jeunes Québécois. On souhaite que cette politique s'établisse avec la participation des jeunes et des organismes communautaires, qu'elle soit ouverte à tous les jeunes, sans distinction de statut social ou professionnel. Mais ce document comme les demandes de paiement de salaires ne sont pas entendus par les autorités gouvernementales. C'est la raison qui a incité les derniers survivants de l'Action sociale jeunesse à publier ce dossier noir de leurs revendications en souhaitant que les jeunes du Québec — qu'ils soient étudiants ou travailleurs — se donnent la main pour réclamer leur propre programme d'action sociale.



Mme Robert Bourassa et Bruce Van Ness, des Alouettes de Montréal, s'entretiennent avec la petite Tara Saint-Laurent, reine de la campagne "Pensez à nous" de la Société pour les enfants infirmes du Québec. La campagne se poursuivra jusqu'au 28 septembre. Le lancement a eu lieu hier au Château Champlain. (Photo Le Devoir par Bernard Lauzé).

La retraite à 65 ans, statue la Cour suprême

OTTAWA (d'après CP) — La Cour d'appel fédérale a statué hier sur l'âge légal de la retraite des fonctionnaires fédéraux, qui est de 65 ans et non de 60 ans.

Le juge en chef W. R. J. Lamer, dans un jugement oral, souligne que l'arrêté en conseil adopté en 1968 par le cabinet fédéral est ultra vires; l'arrêté en conseil autorisait les sous-ministres, à leur discrétion, à forcer la mise à la retraite de certains fonctionnaires ayant atteint l'âge de 60 ans. Bien entendu, un avis de six mois était donné au fonctionnaire visé par ce geste administratif que le juge J. Lamer a même qualifié de "congélement sans cause".

Les fonctionnaires qui ne recevaient pas l'avis de six mois étaient ainsi "autorisés", sans permission spéciale, à occuper leur poste jusqu'à l'âge de la retraite: 65 ans.

Un porte-parole du gouvernement fédéral a déclaré hier que le gouvernement pourrait en appeler de la décision du juge J. Lamer en s'adressant à la Cour suprême du Canada.

Il n'existe pas de chiffres officiels sur le nombre de ces mises à la retraite prématurées mais l'avocat qui occupait pour les fonctionnaires dans cette cause avance qu'il y en eut plusieurs.

La contestation de la légalité des mises à la retraite anticipée des fonctionnaires se produisit en janvier 1971 quand un commis de douanes de Kingston, âgé de 61 ans — John Robertson — reçut de son sous-ministre adjoint l'avis d'une mise à la retraite forcée dans les six mois qui suivaient.

Le comité des griefs de la fonction publique déclara ne pas avoir juridiction sur le cas Robertson. L'intéressé demanda à une Cour fédérale d'être réinstallé.

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Le 60
Grande première du nouveau magazine d'information de Radio-Canada animé par Pierre Nadeau. Durée exceptionnelle de 90 minutes. Au programme: résultats et analyse d'un sondage sur les élections fédérales, effectués à l'échelle du pays et commandés par le réseau francisé avec Pierre Nadeau, Bernard Dorville, Claude-Jean Devineux.

Jean Lorrain et des solistes invités. Également à l'affiche: Gillespie, développement des 10 dernières années, avec René Malhot, situation des Asiatiques en Ontario, reportage sur Ontario avec Pierre Nadeau et Chantal Beaudin.

Ce soir: exceptionnellement, de 21h00 à 22h30.

On regarde Radio-Canada

Ma boisson! Perrier-Scotch sur glaçons

Avec Perrier, un gin conserve toute sa saveur.

Perrier-citron ou orange; entre les deux mon cœur balance.

Perrier par-ci Perrier par-là Perrier pour tous, partout C'est si naturel.

Ca désaltère et ça ne coupe pas les jambes.

Ma chère... chez nous... Perrier, rien d'autre.

Perrier! "groovy" ou cool" on the rocks ou nature.

perrier

c'est naturel avec eau minérale naturelle gazeuse importée de France

Carrières et Professions

JEUNE AVOCAT

demandé

avec quelques années d'expérience pour travailler dans une clinique juridique.

Veuillez vous adresser par écrit à :

Conseil d'Administration,
Service Juridique St-Louis,
306, Carré St-Louis,
Montréal 130.

INFIRMIÈRES

L'Hôpital Régional de Campbellton région bilingue français et anglais, cherche des infirmières de soins généraux et spécialisés.

Faire parvenir votre demande à :

Directrice du Nursing
Hôtel-Dieu Hôpital Régional
CAMPBELLTON, N.-B.
TEL.: 506-753-3301

INSPECTEUR D'ASSURANCE POUR PRODUITS FORESTIERS

Une position avantageuse est offerte par une compagnie d'assurance-feu, pour travailler seulement sur un territoire pré-établi, avec l'exclusivité d'une industrie.

Excellent salaire, programme d'entraînement très bien dirigé, automobile à air climatisé, frais de dépenses, salaire de vacances.

Expérience souhaitable mais pas essentielle. Le candidat doit être bilingue et prêt à voyager. Agé de 25 à 35 ans.

Envoyer vos candidatures à :

CASE 1871, LE DEVOIR

LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR

demande

- UN ENSEIGNANT "homme de préférence" pour exploration commerce, garçons en secondaire III, à l'école Jean-Baptiste Meilleur.
- UN ENSEIGNANT "femme de préférence" pour exploration commerce, filles en secondaire III, à l'école Jean-Baptiste Meilleur.
- UN ENSEIGNANT "homme de préférence" pour la menuiserie.
- UN ENSEIGNANT pour l'éducation technologique en secondaire II, à raison de 10 périodes par semaine.
- UN ENSEIGNANT, homme pour débosselage, à raison de 5 périodes par semaine.
- UN ENSEIGNANT, pour métal en feuille - tôle, en secondaire II, à raison de 15 périodes par semaine.
- PROFESSEUR D'ANGLAIS, 1er et 2e cycle.
- PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE, "homme", 1er et 2e cycle.
- PROFESSEUR DE CATÉCHÈSE, 2e cycle
- PROFESSEUR DE COMMERCE, "exploration - secondaire III".

Prière de communiquer :

Bureau du personnel
581-6411

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

(Zone Ottawa)

demande

UN ASSISTANT À LA PRODUCTION (TÉLÉVISION)

LA FONCTION :

Le candidat sera chargé d'aider à réaliser des émissions de télévision soit en dirigeant l'action dans le studio, soit en secondant le réalisateur.

LE CANDIDAT :

Détient un diplôme d'études secondaires, plus deux (2) ans d'études universitaires ou spécialisées aux Beaux-Arts; possède deux ans ou plus d'expérience dans des tâches semblables; maîtrise la langue française et la langue anglaise.

LE TRAITEMENT :

Salaire selon les qualifications et l'expérience. Entre \$7,694.00 et \$11,305.00.

La Société offre un programme complet d'avantages sociaux.

Prière de faire parvenir votre "curriculum vitae" à :

L'Agent du personnel,
Case postale 3220,
Succursale "C",
Ottawa, Ontario K1Y 1E4

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

(zone d'Ottawa)

demande

UN ANNONCEUR/ANIMATEUR

La fonction :

Le candidat sera appelé à remplir la fonction d'annonceur à des émissions d'intérêt général et pourrait être appelé à se spécialiser dans le domaine des sports.

Le candidat :

Possède une formation universitaire, un an ou plus d'expérience, une bonne connaissance du français et de l'élocution du français, un sens développé de la communication sociale.

Le traitement :

Salaire selon les qualifications et l'expérience. Entre \$8,072 et \$15,207.

La Société offre un programme complet d'avantages sociaux.

Prière de faire parvenir votre "curriculum vitae" à :

L'Agent du personnel,
Case postale 3220,
Succursale "C",
Ottawa, Ontario K1Y 1E4

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PAPINEAU

recherche les services d'un

PROFESSEUR EN DESSIN INDUSTRIEL

pour enseigner au Sec. V

Exigences :

- Expérience industrielle requise
- Diplôme d'études techniques ou collégial.

Veuillez adresser vos demandes à :

Commission Scolaire Régionale Papineau,
Boul. des Jeunes, Buckingham, Qué.
Tél. : (819) 986-8511

LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

RECHERCHE

LES SERVICES D'ENSEIGNANTS LÉGALEMENT QUALIFIÉS :

SECTEUR ST-JOVITE

- Commerce
- Éducation physique

Faire parvenir curriculum vitae le plus tôt possible à :

Commission Scolaire des Laurentides,
Service du Personnel,
2, rue St-Joseph,
Ste-Agathe-des-Monts.

HOPITAL SAINT-JOSEPH

779 rue Ste-Julie
Trois-Rivières, P.Q.
est à la recherche

POSTE :

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTIONS :

Diriger et coordonner toute l'administration d'un établissement de plus de 400 lits.

QUALIFICATIONS :

Académique, Études universitaires en administration, en administration hospitalière, en Relations humaines ou l'équivalent. Expérience : Avoir occupé un poste de direction ou de cadre supérieur de préférence dans le domaine hospitalier.

QUALITÉS PERSONNELLES :

Posséder la compétence, la maturité, le dynamisme qu'exigent une telle fonction. Avoir le sens de la décision et de l'organisation, pouvoir travailler en équipe, posséder un bon jugement, une logique, de la souplesse et une intégrité à toute épreuve.

ÂGE :

Dans la quarantaine.

Salaire et conditions de travail : Selon les normes gouvernementales qui régissent le secteur hospitalier.

Toutes personnes qui possèdent les qualifications ci-dessus mentionnées sont priées de faire parvenir leur demande ainsi qu'une copie de leur Curriculum Vitae à l'Hôpital Saint-Joseph, Trois-Rivières à l'attention de Soeur Alice Pérusse, au plus tard le 29 septembre 1972.

COLLÈGE DE ROSEMONT

Offre d'emploi

"DIRECTEUR GÉNÉRAL"

Les fonctions, les conditions de travail et de traitement pour ce poste sont régies par la "Politique administrative et salariale" régissant les directeurs généraux des collèges (document numéro 4 du Ministère de l'éducation en date du 25 janvier 1972). - Ce qui suit en est un résumé.

Fonctions :

Le directeur général :

- est membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif;
- dirige l'administration qui comprend le personnel de cadre, de gestion, professionnel, enseignant, non-enseignant, administratif, technique, de secrétariat et ouvrier;
- voit à l'élaboration des politiques du collège et propose ces politiques au Comité exécutif ou au Conseil d'administration, selon la répartition des responsabilités de ces deux organismes;
- voit à la réalisation des étapes du processus de gestion : recherche, planification, programmation, budgétisation, organisation, direction, coordination, contrôle, évaluation et rétroaction;
- voit à ce que les fonctions d'innovation et de développement soient remplies par son administration;
- dirige les cadres supérieurs du collège et les fait participer à la gestion;
- voit à l'élaboration d'une politique de perfectionnement de l'ensemble de son personnel;
- voit à l'élaboration d'une politique générale de communication à l'intérieur et à l'extérieur du collège;
- a la responsabilité de l'ensemble des champs d'activité du collège;
- voit à la délégation de l'ensemble de ses responsabilités aux personnes qui oeuvrent dans chacun des champs d'activité;
- est le premier et dernier responsable de son administration.

Critères d'admissibilité :

La fonction de directeur général nécessite :

- une formation universitaire (diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent) exigeant au moins dix-sept (17) années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;
- une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement.

La fonction de directeur général d'un collège nécessite aussi une expérience de trois (3) ans au niveau 1 de cadre (directeur de service). Pour les fins d'application des critères qui précèdent, une expérience accumulée dans un poste de cadre dans un autre organisme serait considérée comme équivalente à celle d'un cadre de niveau 1 (directeur de service) pourvu que le poste rempli ait été d'un niveau équivalent à celui de cadre de niveau 1.

À titre exceptionnel, le collège pourra nommer à ce poste un candidat qui ne possède pas la formation académique requise ou une expérience inférieure à celle prévue par les critères d'admissibilité.

Traitement :

Selon les normes arrêtées par la "Politique administrative et salariale".

Les candidatures et le curriculum vitae détaillé des personnes intéressées à ce poste devront parvenir avant le **lundi 18 septembre 1972, à 17:30 heures**, sous enveloppe scellée et cachetée portant la mention "Concours Directeur général" au JURY DE PROMOTION (local B-224) Collège de Rosemont, 6400 161ème avenue, Montréal 408.

Voir autres Carrières en page 13

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PAPINEAU

recherche les services d'un

PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE MASCULIN

Veuillez adresser vos demandes à :

Commission Scolaire Régionale Papineau,
Boul. des Jeunes,
Buckingham, Qué.
Tél. : (819) 986-8511

ESTIMATEURS EN CONSTRUCTION

Une importante entreprise de construction de Montréal, jeune et solide, est à la recherche d'estimateurs avec expérience en construction pour occuper des postes permanents au bureau-chef à Montréal.

Salaire intéressant et selon expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae, en toute confiance, à :

CASE 1873, LE DEVOIR

Toutes réponses seront strictement confidentielles.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DEUX-MONTAGNES

recherche les services d'un

PROFESSEUR FÉMININ

pour ÉDUCATION PHYSIQUE,
niveau secondaire I et II.

Qualifications :

- Posséder un diplôme universitaire
- Être légalement qualifiée

Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 septembre 1972 au :

Directeur des services du personnel,
Case postale 298,
Cité Deux-Montagnes, P.Q.



HÔPITAL LAVAL

recherche

ARCHIVISTE MÉDICALE AUTORISÉE

Personne détenant une licence en archives médicales, possédant au moins 2 ans d'expérience dans un service d'archives et ayant une bonne connaissance de la nomenclature standard.

Salaire: selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au :

Directeur du personnel,
Hôpital Laval
2725 chemin Ste-Foy,
Québec 10, P.Q.



collège régional du
saguenay-lac st-jean

requiert les services d'un

CONSEILLER EN ORIENTATION POUR LE CAMPUS DE CHICOUTIMI

TÂCHE :

Sous la responsabilité du directeur du service de l'orientation et de psychologie, ses fonctions sont les suivantes :

- Consoiling d'orientation
- Autres tâches connexes au service.

QUALIFICATIONS :

- Être membre de la Corporation des Conseillers d'orientation professionnelle du Québec.

TRAITEMENT :

- Selon les normes du Ministère de l'Éducation

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 septembre 1972 à :

Concours : Conseiller en orientation,
Collège Régional du Saguenay-Lac-St-Jean,
400 rue Mellon,
Arvida, P.Q.

Faites carrière dans la fonction publique

DIRECTEUR DES GITES MINÉRAUX

- Traitement initial de \$18,300 à \$21,800 selon la compétence. Ministère des Richesses naturelles : poste à Québec.
- Planifier, diriger et contrôler les activités du service dans les domaines suivants : géologie, géochimie, géophysique et géotechnique; approuver les projets de contrats et d'appels d'offres; surveiller la préparation des rapports soumis pour fins de publication.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences appliquées avec spécialisation en géologie; de préférence avoir obtenu un doctorat dans la discipline concernée et posséder plusieurs années d'expérience acquise dans des fonctions liées au poste. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction.
- Concours AD-1551. Échéance de l'inscription: 29 septembre 1972.

DIRECTEUR: EXPLORATION GÉOLOGIQUE

- Traitement initial de \$18,300 à \$21,800 selon la compétence. Ministère des Richesses naturelles: poste à Québec.
- Planifier, diriger et contrôler les activités des différents secteurs du service: recherche, levés géologiques, relations extérieures, publication des rapports, etc.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences appliquées avec spécialisation en géologie; de préférence avoir obtenu un doctorat dans la discipline concernée et posséder plusieurs années d'expérience dans des fonctions liées à la géologie et à la cartographie géologique. Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction.
- Concours AD-1552. Échéance de l'inscription: 29 septembre 1972.

ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE

- Traitement initial pouvant atteindre \$13,719 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à \$16,135. Ministère de l'Éducation: Direction de l'enseignement supérieur. Poste à Québec.
- Élaborer et implanter un système d'exploitation de fichiers pour les besoins du service de probation et de certification des boursiers de l'enseignement supérieur à l'aide du service de l'informatique du ministère; définir les éléments d'une banque centrale de données sur l'enseignement supérieur et élaborer un système d'exploitation de cette banque pour les fins de planification, de coordination et de contrôle des activités de la Direction de l'enseignement supérieur.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle dans un domaine pertinent et posséder au moins 5 années d'expérience dans la conception et l'utilisation des systèmes informatiques de gestion.
- Concours PF-2108. Échéance de l'inscription: 29 septembre 1972.

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

- Traitement initial de \$7,338 à \$12,621 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à \$15,661. Office des autoroutes du Québec: poste à Montréal.
- Assumer la direction d'une division comptable; effectuer la préparation de budgets mensuels et annuels; vérifier et contrôler différents postes budgétaires.
- Qualités requises
- Licence ou maîtrise en sciences commerciales avec option en comptabilité; ou
- Baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience en comptabilité ou en vérification; ou
- Membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Concours PD-2103. Échéance de l'inscription: 29 septembre 1972.

ANALYSTE FINANCIER

- Traitement initial pouvant atteindre \$16,109 selon la compétence. Société de développement industriel: postes à Québec et à Montréal.
- Étudier les demandes d'aide financière des entreprises de fabrication; analyser leur rentabilité et évaluer leurs projets d'expansion; administrer les prêts consentis.
- Posséder un diplôme universitaire en sciences commerciales, en économie, en comptabilité ou en génie.
- Posséder quelques années d'expérience dans l'industrie manufacturière ou dans le domaine du financement.
- Concours PB-2102. Échéance de l'inscription: 29 septembre 1972.

PSYCHOLOGUE

- Traitement initial pouvant atteindre \$13,719 selon la compétence. Commission des accidents du travail: poste à Québec.
- Dispenser les services personnels aux patients qui lui sont référés et effectuer la thérapie jugée nécessaire; collaborer aux recherches, au sein de l'équipe chargée de la réadaptation sociale; si nécessaire, participer à la formation du personnel technique et de bureau du Service de la réadaptation sociale.
- Être membre de la Corporation des psychologues de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1972) et posséder quelques années d'expérience en psychologie individuelle ou de groupe.
- Concours PA-2122. Échéance de l'inscription: 29 septembre 1972.

CONSEILLER EN MATIÈRE POLICIERE

- Traitement initial pouvant atteindre \$15,661 selon la compétence. Commission de police du Québec, ministère de la Justice: postes à Québec.
- Sous la supervision d'un membre de la Commission de police, voir à l'application des normes et des règlements de la Commission auprès des services de police; conseiller les différents corps de police et municipalités, particulièrement dans les domaines des opérations, des enquêtes et de l'administration policière; procéder à des visites, études et inspections concernant leur efficacité; exercer une surveillance sur la mise en vigueur des différentes recommandations suggérées par la Commission aux différents services de police.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire dont l'obtention requiert un minimum de 16 années d'études et posséder quelques années d'expérience pertinente à la fonction.
- Sont également admissibles les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire mais ayant une bonne formation de base allée à une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine policier. Avoir de nombreuses années d'expérience dans les domaines suivants: opérations, administration et enquêtes policières.
- Concours TAX-2111. Échéance de l'inscription: 29 septembre 1972.

PROTONOTAIRE ADJOINT

(Rédacteur de jugements)

- Traitement initial de \$8,907 à \$11,907 selon la compétence. Ministère de la Justice: poste à Montréal.
- Rendre des jugements après l'étude des dossiers sur le plan de la procédure et de la preuve; préparer et rédiger des projets de jugements pour les juges; effectuer des recherches concernant les dossiers qui lui sont soumis.
- Être titulaire d'un diplôme terminal en droit d'une université reconnue et posséder environ deux années d'expérience pertinente dans un greffe ou un bureau d'avocats.
- Concours T-5438. Échéance de l'inscription: 29 septembre 1972.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:

1050, rue Conroy, Québec 4 Tél.: 643-3984
255, boul. Crémazie est, Montréal 354. Tél.: 873-3095
ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.
Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CONTRÔLEUR

\$15,000 - \$20,000

Notre client, une importante maison de distribution de produits à caractère culturel, est à la recherche d'un Contrôleur pour ses bureaux de Montréal.

Le titulaire de ce poste relèvera du directeur général et aura la responsabilité de toutes les fonctions comptables, il sera notamment impliqué dans l'élaboration et le contrôle des budgets. En plus des autres tâches qui incombent normalement au Contrôleur, il devra pourvoir aux besoins de trésorerie de la société.

Les postulants posséderont un diplôme comptable et auront acquis une expérience administrative d'au moins cinq ans, préférablement dans le domaine de la distribution. Une connaissance de la mécanographie serait un atout souhaitable.

Toutes les demandes faisant état de l'âge, de la formation et de l'expérience devront être faites par écrit et seront traitées confidentiellement.

Référence, dossier A-416

Woods, Gordon & Cie

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTRÉAL 101, QUÉBEC.

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration



**CENTRE PSYCHO-ÉDUCATIF
ET DE PLEIN AIR
LA GALÈCHE,**
Situé à Ste-Agathe-des-Monts,
demande:

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT:

1- ENSEIGNANTS: (hommes seulement)

* Pour garçons affectés sur le plan socio-affectif.

FONCTION:

Coordonner et animer une unité de vie, sur le plan académique.

QUALIFICATIONS:

Posséder un brevet d'enseignement. Être initié, de préférence, à l'utilisation de fiches individuelles et aux méthodes actives.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Traitement selon compétence et qualifications. Bénéfices de l'emploi avantageux.

SERVICES ADMINISTRATIFS:

2- COMPTABLE:

FONCTION:

Sous la responsabilité immédiate du directeur des services administratifs, le candidat à ce poste s'occupera entre autres, de la préparation et exécution de la paie, rapport synthèse du journal des salaires par poste budgétaire, enregistrement comptable des comptes payables, balance vérification, conciliation de banque, rapport mensuel légal.

QUALIFICATIONS:

Connaissances comptable et expérience requises. Préférablement un cours de deux ans.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Traitement selon compétence et qualifications. Bénéfices de l'emploi avantageux.

Faire parvenir CURRICULUM VITAE à:

Coordonnateur du Personnel,
Centre Psycho-Educatif La Galèche,
125 Tour du Lac,
Ste-Agathe-des-Monts,
Cité Terrebonne, P.Q.



**DIRECTEUR DU BUREAU DE
RECHERCHE INSTITUTIONNELLE**
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FONCTIONS:

Sous l'autorité administrative du vice-recteur à la planification, organise, met en place, dirige, coordonne et contrôle les activités du bureau de recherche institutionnelle. Effectue son travail en collaboration avec divers comités et avec le concours des services centraux tels que le Centre de calcul et le Centre d'informatique de gestion.

QUALIFICATIONS:

Détenir un diplôme universitaire de maîtrise ou de doctorat, de préférence dans l'un ou l'autre des domaines suivants: recherche opérationnelle, informatique, sciences administratives; avoir démontré des aptitudes à diriger et à administrer un service comprenant du personnel subalterne; être capable de communiquer facilement et efficacement avec les cadres académiques et administratifs et avec le corps professoral; posséder une bonne connaissance du milieu universitaire est un atout de plus.

CONDITIONS D'EMPLOI:

Salaires à déterminer selon les qualifications et les années d'expérience.

Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet au:

DIRECTEUR
SERVICE DU PERSONNEL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128,
Montréal, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR demande UN AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL Appel d'offre C-314

Attributions:

- Effectuer le recrutement et la gestion du personnel.
- Voir à l'implantation et au respect des conditions de travail du personnel en accord avec la politique de la commission et les conventions collectives.
- Voir à la révision et à la mise à jour des critères, des normes et procédures inhérentes à l'application et au contrôle des règles, lois, contrats, etc.

Qualifications requises:

- Posséder un diplôme universitaire terminal, de préférence dans le domaine des relations industrielles (16 années de scolarité).
- La préférence sera accordée au candidat possédant une expérience pertinente.

Candidatures:

Les candidats doivent expédier, avant le 27 septembre 1972, une demande écrite accompagnée de leur curriculum vitae à:

Le Bureau du Personnel,
80, rue Jean-Baptiste Meilleur,
Repentigny,

Voir autres Carrières, en page 12



PERSONNEL DEMANDÉ

• INGÉNIEUR - SERVICES TECHNIQUES

Gradué en génie civil, bilingue

Expérience de 2 à 3 ans, particulièrement dans une sphère d'activités requérant la connaissance du ciment, du béton et de ses usages.

• INGÉNIEUR DE CHANTIER

Gradué en génie civil, bilingue.

Ayant 2 à 3 ans d'expérience dans la conduite et l'administration de projets de construction de petite et moyenne envergure (pavage, excavation, etc.) Ses responsabilités ont trait au contrôle des coûts, à la lecture et à l'interprétation des plans et devis, à la supervision, aux relations avec les clients, etc.

• VENDEUR

Représentant bilingue pour la vente de nos produits dans la région de Québec, des Cantons de l'Est et du Lac St-Jean.

Nous exigeons une expérience d'au moins 5 ans dans ce genre d'activité.

Les personnes intéressées à l'un ou à l'autre des postes ci-haut mentionnés, sont priées de communiquer avec le soussigné ou lui faire parvenir leur curriculum vitae sans délai.

COMPAGNIE MIRON LTÉE,
Laurent Coriveau, Directeur du personnel,
2201 est. boul. Crémazie,
Montréal 455.
Tél.: 376-2020

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CHARLEVOIX

La CSRC recherche les services d'un (1):

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE en PROGRAMMES, MESURE et ÉVALUATION

Sous l'autorité du Directeur des Services de l'enseignement, ce professionnel supervisera et contrôlera les programmes d'enseignement général et professionnel, la mesure et l'évaluation du rendement scolaire et du développement général des élèves.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:

Posséder une autorisation permanente d'enseigner au niveau secondaire, avoir cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement, de préférence détenir un diplôme universitaire dans une discipline d'enseignement avec spécialisation en mesure et évaluation.

TRAITEMENT:

Selon la future politique administrative et salariale régissant le personnel professionnel des commissions régionales.

Les intéressés doivent faire parvenir leur application en détaillant leur curriculum vitae avant 17:00 heures, le 25 septembre 1972,

au:

DIRECTEUR DES SERVICES
AU PERSONNEL,
C.S.R. Charlevoix,
C.P. 370,
Pointe-au-Pic (Charl.)



INGÉNIEURS CIVILS

L'Hydro-Québec est à la recherche d'ingénieurs civils possédant de l'expérience dans la construction de routes, afin d'exercer une surveillance adéquate sur l'exécution des travaux de construction d'un réseau routier sur l'ensemble du territoire de la baie James.

DE PLUS

Posséder une bonne connaissance technique de programmation, afin de contrôler l'évolution des travaux.

N.B.: Détenir un permis de chauffeur de la province de Québec.

SALAIRE:

Selon la compétence et l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL:

Matagami, Fort George, Chibougamau, Rivière-Rupert.

NOTE

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 30 septembre 1972, en mentionnant le numéro A/G-2-128-J-1 sur le curriculum vitae, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec
Direction Embauchage, 10e
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.



Université du Québec à Montréal

DOYEN DES ÉTUDES AVANCÉES ET DE LA RECHERCHE

Sous la responsabilité du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le doyen des études avancées et de la recherche est chargé de participer à l'élaboration des politiques générales de l'enseignement des 2e et 3e cycles et de surveiller l'ensemble des activités de recherche.

TÂCHES

Le doyen des études avancées et de la recherche est responsable devant le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

- de l'élaboration des politiques, des normes relatives aux études avancées et à la recherche. En collaboration avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, il surveille l'application de ces politiques et de ces normes;
- de l'élaboration des projets de développement et de la mise sur pied de nouveaux centres ou de programmes de recherche;
- de l'application des règlements généraux de l'Université du Québec, des règlements internes et des politiques de l'Université du Québec à Montréal concernant les études avancées et la recherche.

QUALIFICATIONS

- Diplôme de troisième cycle avec cinq années d'expérience d'enseignement et/ou de recherche.
- Expérience de direction de thèses.
- Expérience d'animation et de direction.

SALAIRE

Selon l'échelle des cadres adoptée par le Conseil d'administration et selon l'expérience et les qualifications.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au **Secrétariat général** avant le mercredi, 25 octobre 1972, à 17:00 heures, bureau 7185, Pavillon Louis-Joliet, C.P. 8888, Montréal 101.

CONTRÔLEUR

Une entreprise fabriquant une gamme bien connue de vêtements d'extérieur et de pluie cherche un contrôleur.

Poste à Montréal. Salaire: jusqu'à \$17,500.

Le titulaire, qui relèvera directement du président, assumera progressivement la responsabilité entière de la comptabilité et des systèmes d'information pour la direction, ainsi que de l'analyse et de l'évaluation des résultats d'exploitation. Lors de son entrée en fonctions, cependant, il devra effectuer une étude sur le système de calcul des coûts, les techniques de gestion des stocks et les méthodes de prévision des bénéfices de la compagnie, proposer les changements qu'il jugera opportuns et, après approbation, voir à leur exécution.

Les candidats rempliront de préférence les conditions suivantes:

- ils seront titulaires d'un titre reconnu en comptabilité
- ils posséderont plusieurs années d'expérience en comptabilité industrielle
- ils seront au courant des techniques modernes de traitement intégré de l'information
- ils seront parfaitement bilingues
- ils auront le dynamisme et la compétence voulus pour collaborer harmonieusement avec une équipe de gestion jeune et enthousiaste.

Les offres de services seront traitées avec toute la discrétion voulue. Elles devront être adressées, dans une enveloppe marquée "Dossier 91", à

**Price
Waterhouse
et Associés**
conseillers en administration

5, place ville marie, montréal 113

membre de l'association canadienne des conseillers en administration



**Fonction publique
Canada**

**Public Service
Canada**

MÉDECINS ET SPÉCIALISTES

La Division de la médecine et de la pharmacologie, Direction générale de la protection de la santé, est à la recherche de médecins et (ou) de spécialistes qui auront pour fonctions d'examiner et évaluer les résultats des recherches sur l'innocuité et l'efficacité des drogues destinées à l'homme et présentées (demandes d'approbation) par les fabricants de produits pharmaceutiques; faire des recommandations à ce sujet. Il y a des postes à pourvoir dans les sections responsables des secteurs suivants: médecine interne toutes les sous-spécialités, obstétrique et gynécologie (endocrinologie), produits pharmaceutiques radioactifs, pharmacologie clinique, chimiothérapie et neuro-psychopharmacologie. Tous ces postes sont situés à Ottawa.

Les médecins pourront consacrer environ 20 p. 100 de leurs heures de travail à des activités à l'extérieur, pourvu qu'elles soient pertinentes à leur spécialité. Les bibliothèques et les systèmes de documentation automatique sont excellents. La politique est très souple en ce qui concerne la publication d'ouvrages, et le décloisonnement est favorisé par la participation aux congrès médicaux et scientifiques. Sans être indispensable, une expérience clinique ou en recherches (avec affiliation universitaire) est souhaitable. Les conditions de travail sont excellentes et les employés de la Fonction publique du Canada jouissent de nombreux avantages sociaux, notamment: un régime de pension de retraite; un régime complet d'assurance collective médico-chirurgicale; trois semaines de vacances annuelles auxquelles s'ajoutent 11 congés statutaires, ainsi que des congés cumulatifs, par exemple des congés spéciaux.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: admissibilité à l'exercice de la médecine dans une province du Canada. Certains postes exigent les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

LE TRAITEMENT INITIAL est attrayant, proportionnel à la formation et à l'expérience du candidat, et fonction de l'importance du poste et des responsabilités qu'il comporte. Sans être essentielle, une expérience dans l'industrie pharmaceutique est souhaitable.

Les intéressés doivent faire parvenir, avant le 15 octobre 1972 à l'adresse ci-après, un curriculum vitae détaillé, en mentionnant l'état de leur permis d'exercer:

CADRES LES SCIENCES BIO-PHYSIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Prière de rappeler le numéro de concours 72-165-03.



**Fonction publique
Canada**

**Public Service
Canada**

SURVEILLANT RÉGIONAL

Traitement
jusqu'à
\$15,737 à
\$17,883
(à partir du
25 septembre
1972)

Division de
l'assurance-
récolte

Direction de la
production
et des
marchés

Ministère de
l'Agriculture
du
Canada
Ottawa

CONCOURS OUVERT AUX HOMMES et AUX FEMMES

FONCTIONS: Sous la direction générale du directeur de la division de l'assurance-récolte et pour une des deux régions du Canada, dirige des enquêtes, prépare des recommandations, prend part à des négociations; donne son avis au directeur ou aux hauts fonctionnaires du Ministère dans leurs négociations avec les hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux en ce qui concerne les propositions relatives à l'assurance-récolte, aux programmes d'urgence pour les pertes de récoltes et à la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Diplôme universitaire en agriculture, avec bonnes références s'appliquant à l'administration de programmes en faveur des agriculteurs.

REMARQUES: Les deux postes sont vacants à Ottawa, l'un concerne les programmes de l'Ouest, et l'autre les programmes de l'Est du pays. Pour le premier poste, une bonne connaissance de l'anglais est exigée tandis que le second requiert la connaissance de l'anglais et du français.

Préentez votre curriculum vitae et votre demande sur la formule PSC 367-401 "Demande d'emploi", que vous pouvez vous procurer à un bureau de poste, à un Centre de main-d'œuvre du Canada ou à un bureau de la Commission de la Fonction publique du Canada. Adressez-le tout comme suit:

AGENT DE DOTATION EN PERSONNEL
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA
PIÈCE 1035, EDIFICE SIR JOHN CARLING
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0C5.

Les intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 29 septembre 1972.

Priorité sera accordée aux citoyens canadiens.

Prière de rappeler le numéro du concours: 72-AGR-O-317



**Fonction publique
Canada**

**Public Service
Canada**

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'EXPLOITATION

Traitement
jusqu'à
\$21,442.

Commission
d'assurance-chômage

La CAC offre aux administrateurs expérimentés des possibilités de carrière dans divers centres du Canada.

FONCTIONS: Sous la direction générale du directeur régional, mettre au point, contrôler et coordonner le fonctionnement d'un service extérieur équilibré, évaluer le rendement des bureaux du service extérieur et en rendre compte; conseiller le directeur régional, le comité des cadres supérieurs et les directeurs du bureau central au sujet des effets des nouveaux programmes pour les bureaux de district et de la nécessité d'établir de nouvelles lignes de conduite ou de réviser celles qui existent déjà; diriger la mise au point et l'amélioration des systèmes de communications; réviser les prévisions des ressources humaines et financières exigées par les bureaux de district pour la réalisation des programmes; diriger et coordonner les programmes de perfectionnement du personnel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: le candidat doit, de préférence être diplômé d'université et posséder une vaste expérience en administration. Il doit avoir une connaissance élémentaire des conditions économiques et de la situation du marché du travail, des mesures législatives sociales relatives à l'exploitation du régime d'assurance-chômage, et une bonne connaissance des méthodes relatives aux finances et à la gestion du personnel. Pour certains postes, les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir en toute confiance les renseignements complets au sujet de leur instruction, leurs titres et qualités, et leur expérience pertinente, à l'adresse suivante:

L'AGENT SUPÉRIEUR DE LA DOTATION EN PERSONNEL
COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE
IMMEUBLE VANIER, PIÈCE 602
RUE NEPEAN, OTTAWA, ONTARIO, K1A 0J5

Référence à rappeler concours no 72-CAC-04

télévision	
CBFT 2	CBMT 3
9.55 Ouverture et horaire	9.55 News Weather and Community
10.00 Au jardin de Pierrot	10.00 Mr. Dressup
10.15 En mouvement	10.30 Friendly Giant
10.30 Personnalité féminine	10.45 Chez-Hélène
11.00 Le gourmet Parléa	11.00 Sesame Street
11.30 Au pays de l'arc-en-ciel	11.30 Edwoud Glover's luncheon date
12.00 Mino 5	1.30 The Gallipoli Gourmet
12.30 Boubou	1.30 30 from Newfoundland
1.30 Téléjournal	1.30 The Edge of Night
1.35 Femme d'aujourd'hui	1.40 Family Court
2.30 Cinéma "Chien de pique"	1.50 Hi - Diddle Day
(aventures - français 1960)	2.30 That girl
4.00 Bobino	2.30 Tween Set
4.30 Poutine	2.30 Hourglass
5.00 Le grand Chaparral	2.30 The New Dick Van Dyke Show
6.00 Les Perraults	3.00 M.A.S.H.
7.30 Les règles du jeu	3.30 All in the Family
8.00 A propos	3.30 Death of a Legend
9.30 Le 60	4.00 World TV Showcase
10.30 Téléjournal	4.00 The National
10.50 Nouvelles du sport	11.25 Viewpoint
11.00 Cinéma "Un condé" (police- psychologique - français 1970)	11.30 Night Report and Sports Final
11.30 Téléjournal	11.40 Cine-Six
	11.45 My darling Clementine (West- ern - 1946)
	1.25 Final Report and Weather

CFTM 10	CFCF 12
7.40 Horaire Bienvenue	5.57 Sign-on
7.45 Les P'tits Bonhommes	6.00 University of the Air
8.00 Bonjour Montréal	6.30 Romper Room
9.00 Les "Tatamis" de chez-nous	7.00 Canada A.M.
10.00 Pour vous Médias	8.30 Hercules
11.30 Personnalités	9.00 Yoga
11.55 Le 10 vous informe	9.30 Possible with Tracy
12.00 V.A. du Soir	10.00 Eye Bet
1.00 Ciné-Vendredi	10.30 The Home Front
"Stella, femme libre" (drame pas- sionnel - Grec 1956)	11.00 Montreal Consumer Report
2.30 Ciné-Vendredi	11.30 The Lucille Rivers Show
"Les gosses mènent l'enquête" (co- médie policière - Français 1947)	12.30 McCowan and Co.
4.00 Les bouts de chou	12.30 Matinee with Joe Van "Evil Roy Slade" (Comédie 1971)
4.30 Le Cirque de Capitaine	1.30 Sonnet
5.30 Studio 10	2.00 Another World
6.00 Madame est servie	2.30 What's the good Word
7.00 Le 10 vous informe	2.30 Anything you Can Do
7.30 En première "Conté à bloc" (Co- médie - américain 1969)	3.00 Truth or Consequences
9.30 Toute la ville en parle	3.30 The New Beat The Clock
10.00 Spécial Tino Rossi	4.00 Pulse
10.30 Les Nouvelles TVA	4.30 The Brady Bunch
11.00 La Couleur du Temps	7.30 The Sonny and Cher Comedy Hour
11.15 En pantoufles	8.30 Friday Night Movie
"Carmen de Grenade" (Aventures - Espagnol 1967)	11.00 The CTV National News
12.45 En pantoufles	11.15 Pulse
"Inconnus dans la ville" (drame - Américain 1969)	11.30 Friday Night Feature Movie "The Killing Game" (Drame 1969)
2.15 Le 10 vous informe	2.00 Montreal Bulletin Board Sign-Off
2.20 Fin des émissions	

cinéma
ALOUETTE: "Le soleil rouge" 2.15, 5.50, 9.20.
ARLEQUIN: "La sexualité dans le bonheur conjugal" 12.15, 3.50, 6.50, 9.50, et "Zénaux" 2.05, 5.05, 8.05.
ATWATER: (Cinéma II): "Duck you, sucker" 2.00.
ATWATER: (Cinéma I): "Frenzy" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30.
AVENUE: "A Clockwork Orange" 2.00, 4.20, 7.00, 9.30.
BERRI: "Les cinglés du camping" 2.30, 6.20, 10.00, et "Un aller simple" 12.30, 4.10, 8.00.
BLUET: "Une prostituée au service du public" 12.30, 3.40, 6.36, 9.40, et "Sans pitié" 2.05, 5.16, 8.25.
BONAVENTURE: "Seduction of Inga" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CANADEN: "Enquête sur la vie des écoliers" 12.30, 2.25, 6.45, 9.50, et "La mort sonne toujours deux fois" 2.10, 5.15, 8.25.
CAPITOL: "Slaughter" 1.00, 3.10, 5.15, 7.25, 9.40.
CHAMPLAIN: "La filière française" 2.30, 6.25, 10.15, et "Le sort de l'ange" 12.40, 4.30, 8.20.
CHATEAU: "Les machines du diable" 2.35, 5.55, 9.25, et "Chaudes amours d'une mineure" 1.00, 4.15, 7.40.
CHEVALIER: "Nécessaire" 12.45, 4.22, 8.01, et "La vraie nature de Bernadette" 2.25, 6.03, 9.41.
CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma I): "The new centuries" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (Cinéma II): "Butterflies are free" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINÉMA DE PARIS: "Nous ne vieillirons pas ensemble" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
CINÉMA Y: "Quiet days in Clichy" 6.00, 8.00, 10.00.
CREMAZIE: "Un violon sur le toit" 2.00, 5.00, 8.00.
DAUPHIN: (Renzi) "Il était une fois dans l'Ouest" 8.00, (McLaren) "Pour une couronne de dollars" 7.30, 9.30.
ELECTRA: "Les machines du diable" 1.00, 4.20, 7.40, et "Chaudes amours d'une mineure" 2.40, 6.00, 9.25.
ELYSÉE: (Salle Renault): "Les malheurs d'Alfred" 7.30, 9.30, (Salle Eisenstein): "La vieille fille" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: "Quiet days in Clichy" 12.00, 1.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris.
IMPERIAL: "Les hôtesses de l'air" 12.15, 3.30, 6.50, 10.05, et "Les abeilles diligentes du bouc jouet" 1.50, 5.05, 8.25.
JEAN-TALON: "Sui imperatrice" 6.10, 9.45, et "Fiançailles à l'italienne" 8.05.
KENT: "Bedtime and breakfast" 1.00, 1.00, 3.00, 7.10, 9.10.
LOEWS: "The Godfather" 9.30, 12.30, 1.30, 7.00, 10.15.
LUCERNE: "Oxy uncle" et "Venus infans" 6.30.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.
MERCURE: "Le bon, la brute et le truand" 8.00.
MIDI-MINUT: "Jeune fille chez le gynécologue" 12.40, 3.40, 6.35, 9.30, et "L'Amour par la porte de service" 2.10, 5.15, 8.00.
MONKLAND: "Summer 42" 2.55, 6.20, 9.55, et "Omega man" 1.15, 4.40, 8.15.
OUTREMONT: "Billy liar" 7.00, et "Straw dog" 9.30, et "200 Motels" 12.00.
PALACE: "Prime cut" 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30.

théâtres
LA POUDRIÈRE: "Jeu Set en Match" de A. Shaffer - 20h30.
THEATRE DES MARGUERITES: Relâche.
THEATRE DES PRAIRIES: "Rendez-vous au Plaza" de Neil Simon - 21h.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: "Les oranges sont vertes" - 21h.
THEATRE DU RIDEAU VERT: "Le Cardinal à l'orange" de M.G. Sauvageon - 20h00.
PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER: "Harry Belafonte show" - 20h00.
SALLE MAISONNEUVE: "Le septième commandement" ou "Du volé à un peu moins" de Dario Fo - 20h30.
SALLE PORT-ROYAL: "Congrès international de médecine naturelle" de 19h30 à 23h00.

un couple terrible et formidable
MARLENE JOBERT • JEAN YVANNÉ

NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE

UN CINÉMA DU REGARD
qui crée sa propre image et l'enregistre
prix d'interprétation masculine

CINÉMA DE PARIS 861-2996 FLEUR DE LYS 288-3303

une série de trois films Moins de 14 ans \$100

ROMY SCHNEIDER
Après MIRAGE DE LA VIE
LOVE STORY
ROMEO ET JULIETTE,
des films qui vous ont fait
comprendre et apprécier
la beauté d'une
grande romance -
VOICI...

3^e SEM. COMPLÉMENT DE PROGRAMME FIANCAILLES A L'ITALIENNE

JEAN-TALON 725-7000 MAISONNEUVE 525-2174

ATELIERS LOUISE POLIQUIN OUTREMONT

ATELIERS DES PETITS 3 ET 4 ANS
Mardi et jeudi 9 h. 15 à 11 h. 15

ACTIVITÉS:
peinture - gouache
peinture aux doigts
bricolage - collage - découpage
modelage - plastiline
dessin: crayons feutre - pastels
jeux d'expression corporelle
marionnettes et mines
jeux de constructions legos,
blocs, etc.

ATELIERS DES GRANDS 5 À 15 ANS
L'enfant vient une période par semaine, soit:

lundi: de 4h. à 6h.
mardi: de 6h. à 8h.
jeudi: de 6h. à 8h.
vendredi: de 6h. à 8h.

ACTIVITÉS:
peinture - gouache
modelage - plastiline
découpage - papiers - fassus
gravure sur bois - sur bois
dessin - crayons feutre
pastels - sablon

prospectus sur demande
733-9092

Musique et
chanson par
Country Joe
McDonald

D'HENRY MILLER

"Quiet days in Clichy"

Réalisé par Jorgens THORSEN
Version originale

CINÉMA V

Soir: 6-8-10 h. (FESTIVAL SEULEMENT)
Dim: 12-2-4-6-8-10 h. 12-2-4-6-8-10 h.

489-5559 FESTIVAL 525-8600
5550 Sherbrooke W. 1206 St. Catherine E

ILS N'AVAIENT RIEN À PERDRE 14 ANS

LA MAUDITE GALETTE
de Dénys Arcand
Eastmancolor

Luce Guilbault • Marcel Sabourin • René Caron
aussi Mission Secrète
pour Lemmy Logan

1594, ST-DENIS 849-4211 st-denis METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY

Ensemble ils forment la plus puissante machine de combat que l'ouest ait jamais connu!

SOLEIL ROUGE

CHARLES BRONSON URSULA ANDRESS ALAIN DELON TOSHIRO MIFUNE

un film de TERENCE YOUNG • produit par ROBERT DORFMAN • COULEUR

A L'AFFICHE! 2^e film "SIDÉRIE TERRE DE TERREUR"

ALOUETTE 318 STE-CATHERINE O. 861-2807

Représentation complète à 12.40, 4.10 & 7.45 P.M.

AUSSI AU MASKA (ST-HYACINTHE) & PALACE (GRANBY)

2^e MOIS POUR TOUS

un Violon sur le Toit
"FIDDLER ON THE ROOF"

LUNDI À VENDREDI 2 p.m. 8 p.m.
SAMEDI-DIMANCHE 1.30 p.m. 5 p.m. 8.30 p.m.

MATINÉES LUNDI À SAMEDI 2 p.m. à 5 p.m. \$3.00
SOIRÉES DIMANCHE ET FÊTES \$3.00

Moins de douze ans \$1.50 en tout temps
Cartes AGE D'OR lundi au samedi en matinée seulement \$1.50

CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

LUNDI À VÉN. 7.30, 9.30
SAM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00
DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
POUR TOUS

vingt fois plus drôle que "LE DISTRAIT"...
"LES MALHEURS D'ALFRED"
FONT LE BONHEUR DES AUTRES

PIERRE RICHARD ANNY DUPEREY
PIERRE MONDY
Dans
LES MALHEURS D'ALFRED
UN FILM DE PIERRE RICHARD

SALLE EISENSTEIN
6^e MOIS POUR TOUS EASTMANCOLOR

ANNIE GIRARDOT
PHILIPPE NOIRET
LA VIEILLE FILLE
JEAN-PIERRE BLANC

L'Opéra du Québec Rigoletto
de Verdi

Les 9, 11, 14, 16, 19 et 21 octobre
à 20 heures précises

avec Peter Glossop
Louise Lebrun
Pierre Duval
Joseph Rouleau
Yoland Guérard

Excellentes places disponibles
Prix des billets: \$3.00, \$4.00, \$5.00, \$6.00, \$7.00, \$8.00, \$9.00, \$10.00

Une production de la Régie de la Place des Arts

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

SON SEUL CRIME... 14 ANS

lutter pour la liberté des autres!

BILLY JACK

EN VERSION FRANÇAISE EN COULEURS

un film de TOM LAUGHLIN
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577

CE SOIR 7:30 - 9:30

festival SERGIO LEONE 14 ANS

"IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST" EN COULEURS CE SOIR 8:00

McLaren **"Pour une poignée de dollars"** EN COULEURS CE SOIR 7:30 - 9:30

le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

le bon, la brute, et le truand 14 ANS

CE SOIR 8:00 **MERCIER** STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

CE SOIR 8:00 **ATWATER 2** ALEXIS NIHON PLAZA 931-3313

2 **"DUCK, YOU SUCKER"** EN COULEURS CE SOIR 8:00

4 **Cinéma ODEON**

arts

Microsilons et laser

Révolution du procédé audio-visuel pour 75?

EINDHOVEN (AFP) — un écran de télévision-couleurs; des programmes de télévision ou des films d'actualités, éducatifs, culturels, sportifs, scientifiques, mé-

dicaux, etc. que l'on pourra projeter autant de fois qu'on le désire sur des écrans de télévision-couleurs, à la vitesse normale, au ralenti, en

accélééré, en marche arrière, ou image par image; telles sont les possibilités du procédé révolutionnaire de reproduction de l'image qui vient d'être conçu dans les laboratoires de recherche de la firme Philips, à Eindhoven, aux Pays-Bas. Ce procédé, qui utilise le laser pour la lecture optique de ce véritable microsilon de l'image a été présenté à une centaine de journalistes spécialisés de la presse européenne.

Désigné par les initiales VLP (Video Long Playing), c'est-à-dire reproduction de longue durée, le système comprend le disque et le lecteur, tous deux de conception extrêmement originale. La piste de disque, au lieu de comporter des sillons de profondeur variable, consiste en une enfilade de rainures oblongues microscopiques, de 1 à 2 microns (un micron est égal à un millième de millimètre), de largeur et de profondeur uniformes.

L'information caractérisant l'image (luminosité, couleur, synchronisation) et le son est représentée physiquement par les longueurs des rainures successives et leurs distances mutuelles. Ces rainures sont imprimées dans un disque en matière plastique métallisée recouvert d'une fine couche transparente qui évite l'oxydation. Un tour du disque correspond à une image et comme il faut 25 images par seconde en télévision, le disque tourne à la vitesse de 25 tours-seconde, soit 1.500 tours-minute. Le disque VLP comprend quelque 60.000 sillons ou tours. Pour lire cette information extrêmement condensée, le lecteur, ou tourne-disque, comprend un petit laser d'un milliwatt de puissance, dont le rayon lumineux très fin balaye le disque, remplissant ainsi la fonction de l'aiguille du pick-up classique.

La configuration des rainures et leurs distances respectives modulent le faisceau de lumière réfléchi sur le disque qui est renvoyé, par une série de miroirs, sur une photodiode laquelle transforme ce faisceau en un signal photoélectrique expédié sur l'écran de télévision. Le nouveau procédé comporte de nombreux avantages. Il évite tout contact physique avec le disque; par conséquent, il ne s'use pas. Il est relativement peu coûteux et d'un usage extrêmement commode. Toutefois, selon la direction du Centre de recherches de Philips, sa mise au point définitive et sa commercialisation demanderont encore quelques années. C'est sans doute dans la deuxième moitié de notre décennie que ce nouveau procédé extrêmement ingénieux révolutionnera les moyens de l'audio-visuel.

spectacles

Sir George et l'OSM s'associent pour propager la musique

L'Orchestre symphonique de Montréal et l'université de Sir George Williams se sont associés dans un projet qui permettra une plus large diffusion des programmes musicaux en s'adressant à un public plus nombreux.

Certains musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal occuperont des postes d'instructeur à l'université de Sir George Williams. L'Orchestre symphonique de Montréal se produira sur le campus dans une série de répétitions ouvertes à la communauté universitaire de plus, le maestro Franz-Paul Decker sera attaché à l'université à titre de professeur de musique "in residence".

Cette entente musicale entre un orchestre symphonique et une université serait la "première du genre au monde". La souplesse de ce système donnera la possibilité à tout étudiant, musicien ou non, de travailler dans le domaine musical, quel que soit son niveau, avec les musiciens professionnels.

Ce programme se situe dans le cadre de l'éducation permanente à l'université Sir George Williams et s'adresse sans distinction d'âge ou de formation générale à toute personne intéressée.

Le programme de musique du premier cycle de l'université Sir George Williams met l'accent sur l'intégration de la musique au niveau de

plusieurs disciplines (éducation des enfants, cinéma, études asiatiques, anthropologie) tout en laissant une certaine latitude pour la spécialisation. Le département de musique commencera la mise sur pied de son programme avec l'espoir que l'université deviendrait un lieu propice à la musique et que ce climat nouveau débarrasserait les murs de l'université.

Franz-Paul Decker en sa qualité de professeur "in residence" aura la liberté d'organiser des activités musicales. Les membres de l'orchestre donneront des cours privés ou en groupe, tiendront des ateliers de travail de musique de chambre et de séminaires; la disponibilité de l'instructeur tout au long de l'année permettant aux étudiants de s'initier à la musique ou de se divertir.

Les musiciens délégués par l'Orchestre symphonique de Montréal à titre d'instructeurs sont à ce jour: Jeanne Baxtresser, première flûte; Peter Bowman, premier hautbois; David H. Carroll, premier basson; Larry Combs, première clarinette; Uri Mayer, premier assistant à l'alto-solo; et Michael Leiter, assistant à la contrebasse-solo.

La communauté universitaire pourra assister aux quatre répétitions qui seront données sur le campus aux dates suivantes: dimanche 24 septembre, lundi 23 octobre, dimanche 19 novembre; et samedi 3 février de 10 heures à 13 heures.



L'acteur William Boyd est mort, en Californie du Sud, à l'âge de 77 ans. Il avait occupé le petit et le grand écran pendant plusieurs années, incarnant le personnage de Hopalong Cassidy, cowboy franc-tireur. Inutile de rappeler que Hopalong comptait parmi les héros westerns sympathiques, les célèbres "good guys" opposés aux non moins réputés "bad guys".

La saison aux trois Patriotes

Les trois Patriotes (celui de Montréal, celui de Ste-Agathe et celui "à Clémence") comptent présenter cet automne la plupart des chansonniers du Québec, et quelques troupes du jeune théâtre québécois. On entendra, rue Ste-Catherine, Pauline Julien et Laurence Lepage (du 22 septembre au 1er octobre), Jean-Lou et Jean-Pierre Ferland (du 2 octobre au 15), Jacqueline Lemay et Jacques Michel (du 16 au 22 octobre), Louise Auger et les Jérolas (du 23 octobre au 5 novembre), le Triangle (du 6 novembre au 19), Priscilla et Tex (du 20 novembre au 3 décembre), puis Germano Rocha et Renée Claude (du 11 au 17 décembre). Après, nous avvertit-on, "place aux Français".

Chez Clémence par contre, il sera question de théâtre, les organisateurs voulant faire

de leur boîte une boîte d'essai pour les jeunes auteurs, surtout après l'expérience réussie de Jacqueline Barrette et sa revue. Du 27 septembre au 15 octobre donc, la troupe de la Quenouille bleue, et du 16 octobre au 19 novembre, Louise Mateau et Gaëtan Glad. Après les Fêtes, Mlle Barrette reviendra, accompagnée du T.A.Q., suivie des diaboliques Enfants de la Liberté sous la férule de Jean-Claude Germain.

A Ste-Agathe, les samedis soirs de 20 heures à 23 heures, les Jérolas (ce samedi 16 septembre), et dans l'ordre, jusqu'au 28 octobre inclusivement: Claude Léveillé, Jacques Michel, Georges et les Étoiles de l'Est, Pauline Julien, Jean-Pierre Ferland, Renée Claude.

vient de paraître

La chasse au bonheur, Roger-Pol Droit et Antoine Gallien (Calmann-Lévy, 1972, 225 p.). Une série de portraits qui présentent les nouvelles communautés françaises. Entendons par là les efforts de vie collective tentés par des groupes de jeunes et adoptant presque toujours comme cadre la vie rurale.

A Whale For The Killing, Carley Movat (McClelland & Stewart, 1972, 239 p.). Un bilan à la fois scientifique et engagé de l'impasse où nous conduit une chasse aux baleines cruelle et inutilement.

Les religions, Xavier de

Calendrier (Le Centurion, 1972, 125 p.). Dans sa collection "Promesses", l'éditeur inscrit cette vue panoramique des religions. Le livre pose également la question du sentiment religieux, de sa permanence, de son universalité.

Watchers At The Pond, Franklin Russell (McClelland & Stewart, 1972, 265 p.). Différents animaux et oiseaux observant sans cesse les eaux pour y trouver subsistance. L'auteur nous les décrit minutieusement et avec originalité.

Les religions, Xavier de

Récital
25e Anniversaire
raymond levesque
8.30 h. P.M.
16 sept. 72
Salle
Claude Champagne
Ecole
Vincent d'Indy
200 Bellingham
Prix \$2.00
Pour réservations:
TÉL.
525-4500

La Salle Bonaventure
présente **BOB MELVIN & ANITA ORTEZ**
artiste humoristique chanteuse

En vedette du 11 au 23 septembre. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Composez 861-3511 pour réservations.
Prochainement: Takeuchi Keigo & Bill Lloyd Productions vous présentent "The Feminine Connection" — du 25 septembre au 18 novembre.

La Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

14 ANS

les colombes
un film de jean-claude lord
jean besré-lise thouin-jean duceppe
manda-paul berval-jean coutu
gaetane létourneau-diane guérin-willie lamothe
francoise hardy musique de michel conte

COMMENÇANT AUJOURD'HUI!
GREENFIELD PARK
PL. GREENFIELD PARK

LE PARISIEN
480 ouest STE-CATHERINE

LAVAL
CENTRE D'ACHATS LAVAL

ÉGALEMENT AU CINÉMA REX (ST-JÉRÔME)

PARISIAN, REPRÉSENTATION COMPLÈTE À 12.30, 2.35, 4.45, 7.05 & 9.20 P.M. GREENFIELD PARK & LAVAL
EN SEMAINE À 7.05 & 9.20 P.M. SAMEDI & DIMANCHE À 12.30, 2.35, 4.50, 7.05 & 9.20 P.M.

RADIO-NOUVELLES
LE JOURNAL QU'ON ÉCOUTE
Information complète et objective chaque jour de l'ouverture à la fermeture.

8 h 00 LE MONDE CE MATIN
9 h 00 PRÉSENT (Édition canadienne et internationale)

12 h 05 PRÉSENT (Édition québécoise) avec Réal Barnabé

12 h 30 PRÉSENT À L'ÉCOUTE (Ligne ouverte sur un sujet d'actualité) avec André Payette

13 h 00 LE MONDE MAINTENANT avec Géralde Lachance

13 h 20 LE CARNET DES ARTS avec Jean Sarrazin

16 h 30 MONTRÉAL EXPRESS avec Colette Devlin

17 h 25 PRÉSENT (Édition locale) avec Gabi Drouin

18 h 00 DE TOUS LES POINTS DU MONDE

20 h 00 AUX VINGT HEURES (Musique et informations) avec Yvon Leblanc

AUX DEMI-HEURES (Bulletins d'information)

RADIO-NOUVELLES/RADIO-CANADA

"GENEVIEVE BUJOLD
s'intègre dans la vérité de son rôle en un style enflammé!"
"Impose l'admiration et force la réflexion."
14 ANS

Les TROYENNES
Un film de MICHAEL CAHOVANNIS
KATHARINE HEPBURN - VANESSA REDGRAVE
GENEVIEVE BUJOLD - IRENE PAPPAS
Musique de NIKOS THEODOPOULOS

LA PEAU DE L'AUTRE
2 FILMS EN COULEURS
CORPS D'UN NOIR
AVEC CERVEAU D'UN BLANC!
RAYMOND ST-JACQUES - SUSAN OLIVER - LESLIE NIELSEN

Étudiants Adm. \$1.00

À L'AFFICHE!
REPRÉSENTATION COMPLÈTE À 12.35, 4.25 & 8.00 P.M.

PAPINEAU
PAPINEAU & MT-ROYAL 521-6853

l'actualité

Petrofina investit \$25 millions à Montréal

Petrofina Canada entreprendra au début de 1973 des travaux d'un coût total de \$25 millions qui porteront la capacité de raffinage des installations de Petrofina à Pointe-aux-Trembles à 100,000 barils par jour.

Annoucé par le bureau du premier ministre Robert Bourassa, la nouvelle a été confirmée hier après-midi par M. Alfredo Campo, président du conseil et directeur général de Petrofina Canada, une filiale de la société belge Petrofina qui a son siège social canadien à Montréal.

D'abord prévu pour 1972, le programme d'expansion de \$25 millions annoncé hier avait dû être retardé par suite de l'excédent de la capacité de raffinage de la compagnie (et en général de tout l'Est canadien) par rapport à la demande.

A noter qu'aucune subvention fédérale ou provinciale n'est prévue pour le projet de Petrofina. Avec ce projet, les investissements totaux de Petrofina à Pointe-aux-Trembles s'élèvent à \$155 millions, dont \$75 millions auront été investis entre 1969 et 1973.

La SGF : un premier semestre plus favorable qu'en 1971

Les entreprises filiales ou affiliées à la Société générale de financement du Québec ont connu un meilleur premier semestre en 1972 qu'en 1971, révèle une lettre aux actionnaires de M. Jean Deschamps, président et directeur général de la SGF.

Datée du 28 août 1972, la lettre de M. Deschamps fait état des résultats très améliorés de Marine Industrie (et de ses filiales) et de la Compagnie Donohue Ltée. Dans le premier cas, les bénéfices nets seraient de l'ordre de \$3 millions et le carnet de commandes est bien garni. M. Gérard Filion, président de Marine Industrie avait d'ailleurs déjà annoncé ces résultats favorables plus tôt cette année.

En ce qui concerne Donohue dont la SGF détient 43% des actions ordinaires, les bénéfices nets sont de \$638,000 pour les six premiers mois de 1972, contre \$266,000 seulement pour la période correspondante de 1971.

M. Deschamps est à peine plus explicite dans sa lettre sur les activités jugées satisfaisantes de ces deux entreprises qui représentent 70% des investissements de la SGF.

La lettre aux actionnaires du président et directeur général de la SGF ne donne aucun chiffre sur les résultats d'exploitations des autres sociétés affiliées à la SGF.

M. Deschamps mentionne toutefois

que les résultats de Cégelec Industrie Inc. sont sensiblement inférieurs à ceux de 1971 et cela, à cause d'une grève qui affecte toujours les activités de la compagnie.

Dans les cas plus épineux de Sogefor (que la SGF a mis en vente à cause de sa non-rentabilité) et de Soma (qui monte des automobiles Renault en attendant l'expiration de son entente avec la Régie Renault de France à la fin de 1972), M. Deschamps se dit optimiste quant à la performance de la première mais déclare que pour Soma "des études et des négociations se poursuivent afin d'élaborer une stratégie qui assurerait une plus grande autonomie industrielle à la compagnie en 1973".

On se souviendra que Soma cessera de monter des Renault en décembre prochain et qu'à moins qu'une entente n'intervienne avec un autre manufacturier d'automobiles, l'usine de montage de St-Bruno fermera ses portes entraînant le licenciement des quelque 150 employés (contre 450 il y a quelques mois) encore au travail.

Dans sa lettre, M. Deschamps ne dit rien du projet de loi sur la restructuration de la SGF que prépare présentement le ministère québécois de l'industrie et du commerce; celui-ci amènerait l'étalement partiel de la SGF.

Les actionnaires privés de la SGF devraient en effet convertir leur participation au capital-actions de la SGF en titres de créance à long terme de la SGF.

économique



Départ de la Renault 17

M. Raymond Lemay, président de Blue Bonnets, souhaite bon succès à M. Pierre LeGodec, vice-président et directeur-général de Renault Canada, à l'occasion du lancement de la toute nouvelle Renault 17 Coupé Sport qui avait lieu mercredi soir à la piste de courses du boulevard Décarie. M. LeGodec qui a remis la couverture traditionnelle au gagnant de la course Renault, à la 9ème, a souligné que le lancement de la Renault 17 marque un fait beaucoup plus significatif que la mise en marché d'un nouveau produit. Cette manifestation témoigne de la ferme volonté de Renault de pousser plus avant son implantation au Québec et au Canada. Il a d'autre part révélé que des changements récents dans la structure de la Régie Renault faciliterait le nouveau virage que Renault Canada entend prendre. Ainsi Renault Canada, en tant que filiale, ne relève plus maintenant de la direction "marketing" de la Régie mais bien de la direction production. Bref, a conclu M. LeGodec, nous planifions pour longtemps en Amérique et vous allez entendre parler de Renault plus que jamais.

Soma

Renault toujours prêt à discuter

"Nous avons fourni plusieurs millions de dollars depuis 1970 pour la survie de cette entreprise québécoise Soma, mais Renault ne peut plus se permettre de se pénaliser aussi sévèrement par rapport à ses concurrents qui importent de chez eux l'ensemble de leurs véhicules vendus au Canada sans investir un seul dollar dans la production locale."

C'est ce que déclarait mercredi soir le vice-président et directeur général de Renault Canada, M. Pierre LeGodec, à l'occasion du lancement de la Renault 17 à Blue Bonnets.

Précisant que Renault Canada était toujours disposée "à examiner toute suggestion nouvelle" pour permettre la survie de Soma, M. LeGodec a ajouté que Renault ne pouvait plus soutenir financièrement la filiale de la SGF.

D'ailleurs, Renault entend, dans les mois et les années à venir, "se consacrer davantage à la vente comme telle et au développement de son réseau", n'étant plus accaparée entièrement par les problèmes de production locale.

Au cours du lancement, M. LeGodec a présenté le nouveau directeur du marketing de la Régie pour l'Amérique du Nord. Il s'agit de M. George Basilou, autrefois directeur général de la Régie à Londres et ex-directeur général de Renault Canada de 1961 à 1965.

La politique d'Ottawa compromet l'avenir de CP Air (Guy Senn)

par Urgel Lefebvre

CP Air en est au point où il lui faut moderniser son équipement pour être en mesure de continuer à remplir le rôle qui lui est assigné comme transporteur aérien. Et même à cela, à moins que le gouvernement canadien n'assouplisse sa politique, CP Air ne pourra continuer son rôle de concurrent pendant plus de deux ans.

En quoi le gouvernement canadien devrait-il assouplir sa politique envers CP Air? M. Guy Senn, directeur des relations extérieures de la compagnie, l'a exposé hier midi devant les membres du Kiwanis de Montréal, réunis à la Maison du Commerce pour leur déjeuner hebdomadaire.

Le premier assouplissement concerne le règlement actuel qui limite à 25% la part du trafic aérien accordée à CP Air sur la route dite transcontinentale, afin que la compagnie puisse, avec un équipement modernisé, continuer à offrir un nombre de vols con-

forme aux besoins de sa clientèle. M. Senn explique qu'avec la restriction actuelle CP Air devrait réduire de six à deux le nombre de ses vols entre Montréal et Vancouver si elle adoptait le Boeing 747, et de six à quatre si elle optait pour des avions du type tri-jet.

Le deuxième assouplissement concerne le permis que détient CP Air à des conditions ne lui permettant pas de rationaliser ses horaires de vol suivant les besoins de la clientèle. Parce que CP Air doit présentement atterrir à Montréal et à Vancouver à chacun de ses vols, explique M. Senn, trois des six vols entre Toronto et Montréal ne peuvent se faire qu'entre 21:00 et 22:30. Or, sur les 1,500 personnes qui voyagent chaque jour par avion entre Toronto et Montréal très peu le font à ces heures. Il en résulte que la concurrence est à peu près nulle pour le plus grand marché canadien.

La même obligation empêche

CP Air de desservir convenablement les villes de Winnipeg, Calgary, Edmonton et Ottawa.

Le troisième assouplissement demandé concerne l'autorité à laquelle est assujettie CP Air. M. Senn dit que l'Air Canada devrait, comme tous les autres transporteurs, être assujettie à cette même autorité, car rien ne l'empêche en ce moment d'accaparer 85% plutôt que 75% du marché, même si CP Air a un droit strict à 25%.

M. Senn ajoute qu'il faudrait aussi donner toute sa signification au mot "transcontinental" en permettant à CP Air d'étendre son service jusque dans l'est du Canada.

En ce qui concerne le service international, M. Senn rappelle que c'est apparemment dans la crainte de subir des pertes financières que le gouvernement canadien viola en 1949 un règlement réservant à Trans Canada Airlines tous les droits canadiens aux routes internationales, afin

d'accorder à Canadian Pacific Airlines deux routes de plus de 14,000 au total: celles de Vancouver-Sydney et de Vancouver-Hong Kong. Ces routes furent prolongées par la suite et vers la fin de 1957 CP Air avait sept routes internationales.

"On a laissé entendre, dit M. Senn, que CP Air a la meilleure part du monde, en fait de routes internationales. C'est peut-être vrai géographiquement. Mais ces routes ont pour caractéristique principale la pauvreté de la demande, alors que pour Air Canada c'est tout le contraire qui se produit." Si bien que M. Senn affirme que sa compagnie serait disposée à changer de routes internationales avec Air Canada.

M. Senn n'a pas abordé au cours de sa conférence le nouveau problème soulevé par l'accord intervenu entre le Canada et la Chine pour l'échange de services aériens. Il a cependant abordé la question avec les journalistes présents, à l'issue de sa conférence.

Il s'est dit convaincu que CP Air obtiendra la route de Shanghai, surtout depuis que le ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Luc Pépin, a annoncé que le gouvernement fédéral et CP Air vont joindre leurs efforts en vue de développer le marché d'exportation de plus en plus florissant en Orient.

Suivant ce projet, les hommes d'affaires canadiens recevront un dossier sur les pays orientaux qui les intéressent. Parmi ces dossiers, il y en a un sur la Chine qui fournit tous les détails concernant les récentes tendances des échanges commerciaux avec le Canada et une liste d'articles d'importation et d'exportation. Le dossier de 37 pages souligne que les matières premières et l'outillage industriel sont au premier plan quant aux possibilités de commerce avec la Chine. Le dossier est disponible en français et en anglais.

Les attachés commerciaux du Canada collaboreront à ce programme conjoint dans les capitales suivantes: Hong Kong, Pékin, Bangkok, Singapour, Manille et Tokyo.

AVIS

LA NATIONALE Compagnie de Réassurance du Canada, annonce qu'en date du 23 août 1972, le Département des Assurances du Canada lui a délivré le certificat d'enregistrement no C-2808 l'autorisant à exercer des affaires d'assurance dans les catégories suivantes: l'assurance-vie, l'assurance automobile, l'assurance caution, l'assurance contre les abus de confiance, l'assurance contre les accidents d'aviation, l'assurance contre les accidents et contre la maladie, l'assurance contre la grêle, l'assurance de biens, l'assurance de responsabilité, l'assurance des chaudières et des machines.

limitées aux affaires de réassurance. Ce certificat remplace le certificat d'enregistrement no C-2593 accordé le 4 janvier 1972.

Claude Belleau

Secrétaire
Montréal, le 29 août 1972

Les marchés boursiers

La tendance à été irrégulière

Tous les compartiments sauf les services publics ont affiché des gains au cours de transactions légères, hier, à la Bourse de Montréal.

Au total, à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne, 1.24 million d'actions ont changé de mains,

par rapport à 1.46 million mercredi.

Comportement des valeurs:

	Jeu	Mer.
Gains	117	90
Pertes	111	165
Inchangées	88	81
Total	316	336

La valeur industrielle la plus active a été Belcan en hausse de 2 1/2 à \$27 dans des transactions de 87,775 actions.

Toronto

Pour une septième fois consécutive la Bourse de Toronto a clôturé à la baisse.

Comportement des valeurs:

	Jeu	Mer.
Gains	256	209
Pertes	251	314
Inchangées	242	272
Total	749	795

Les affaires ont été clames avec l'échange de 1.83 million d'actions d'une valeur de \$19.96 millions, contre 2.04 millions de titres échangés mercredi d'une valeur de \$23.29 millions.

New York

NEW YORK (AFP) — La tendance a été irrégulière à Wall Street. Après une ouverture modérément soutenue le marché s'est replié pour se

redresser en fin de séance. Les Blue Chips n'ont pu refaire la totalité du terrain perdu mais au total le nombre des hausses a été à peu près égal à celui des baisses. Les investisseurs ont conservé leur réserve des séances précédentes et les affaires ont été calmes.

L'indice Dow Jones, formé de 30 blue chips industrielles, a baissé de plus de 4 points à un moment de l'après-midi puis s'est raffermi et a clôturé à 947.55 à la baisse de 2.33.

L'indice Standard and Poor's, formé de 500 valeurs industrielles, a clôturé à 108.93 à la

hausse de .03. L'indice de la Bourse de New York, comprenant plus de 1,400 valeurs ordinaires, a clôturé à 59.80 à la hausse de .02.

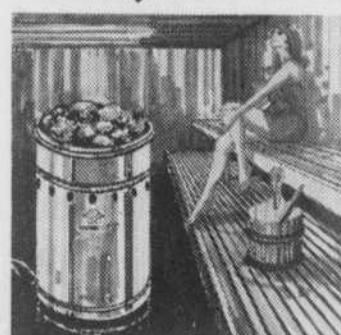
Comportement des valeurs

	Jeu	Mer.
Hausses	673	737
Baisses	670	663
Inchangées	397	354
Totaux	1,740	1,754

A la Bourse de New York, le nombre des transactions s'est élevé à 12.5 millions d'actions comparativement à 13.08 millions mercredi.

La valeur la plus active a été Occidental Petroleum, à la hausse de 3-8 à \$15 3-8.

UN SAUNA CHEZ MOI POURQUOI PAS?



Les vertus du SAUNA ROYAL

- Élimine le poids superflu
- Soulage arthrite et rhumatisme
- Régularise la circulation du sang
- Nettoie la peau en profondeur
- Entrave la cellulite
- Détend - Défatigue - Dispose au sommeil
- Tonifie et stimule l'intellect
- Ramène l'équilibre nerveux

POURQUOI PAS!

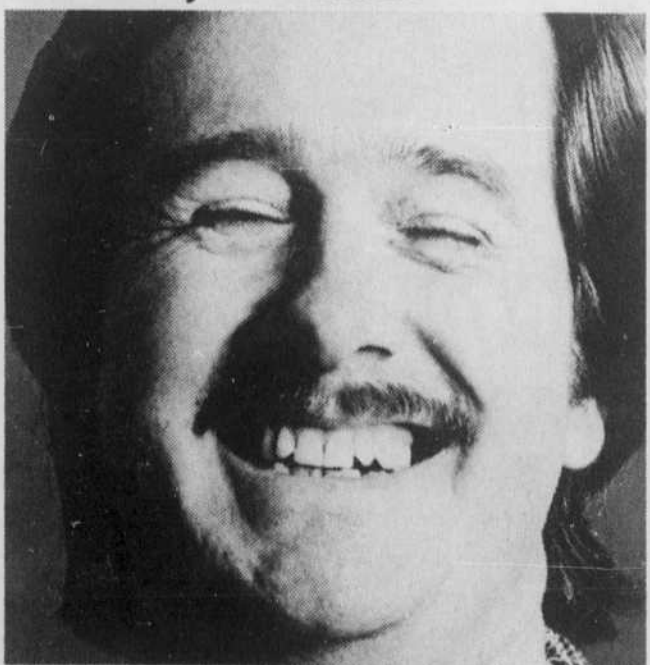
Sauna Royal

Sans obligation de ma part.
Je désire de la littérature
Je désire recevoir votre représentant

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tél.: _____

4925, Boul. des Laurentides, Laval, P.Q.
622-0880 866-1561

Vous avez réussi cette grosse affaire à Brandon, M. Taillon?



Un voyage d'affaires qui commence bien a des chances de finir en beauté. A Brandon, commencez par le **Red Oak Inn**.

Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.

CP
Hôtels

Nouvelle émission

Sous les réserves d'usage, il nous fait plaisir de vous offrir la valeur suivante:

VILLE DE ST-LAURENT \$1,027,000.

\$128,000.

7 1/4%

Du 1er octobre 1973 au 1er octobre 1977

\$899,000.

8%

Du 1er octobre 1978 au 1er octobre 1982

Pour de plus amples renseignements concernant cette nouvelle émission, veuillez communiquer avec notre bureau de Montréal.

cliche & associés Ltée

Courtiers en valeurs de placements

Membres
• Bourse de Montréal • Bourse Canadienne
• Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal / (514) 878-1951

Pour un congrès professionnel?

Voyez donc MAURICE ROY
Le Château Champlain,
l'hôtel de grande classe
pour toutes les classes.

878-1688

Des citoyens dénoncent un projet de l'Hydro

par Gilles Provost



Si l'Hydro-Québec réalise son projet "Champigny", cette magnifique vallée sera complètement inondée par le réservoir d'un barrage hydro-électrique. Il s'agit de la rivière Jacques-Cartier à une cinquantaine de milles de Québec. Un groupe de citoyens proteste contre ce projet.

Doit-on laisser l'Hydro-Québec mutiler le joyau du parc des Laurentides et le plus beau site naturel de la région du Québec simplement parce que personne n'a encore entrepris sérieusement de développer ce formidable potentiel récréatif et touristique?

Telle est la question que posent présentement plusieurs organismes de la région de Québec regroupés au sein d'un "comité pour la conservation de la rivière Jacques-Cartier". Ces citoyens s'opposent au projet "Champigny" de l'Hydro-Québec qui veut construire un barrage et une centrale électrique de 1,000 mégawatts sur la rivière Jacques-Cartier à une cinquantaine de milles de Québec.

Une consultation auprès des comités de citoyens

QUÉBEC (PQ) — Le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, a donné une approbation de principe à un programme d'étude — consultation auprès des comités de citoyens.

Cette étude, précise un communiqué de presse, sera entreprise par le Conseil des affaires sociales et de la famille qui est un organisme consultatif auprès du ministère.

Ce programme cherchera à savoir, comment et de quelle façon les comités de citoyens peuvent participer au développement des politiques sociales et quel support ils souhaiteraient recevoir du gouvernement.

La Rivière Jacques-Cartier a 100 milles de longueur, elle traverse le parc des Laurentides pour se jeter dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Donnacona après avoir longé le camp militaire de Valcartier.

La plus belle partie du cours d'eau consiste en une gorge glaciaire profonde de 1,000 à 1,500 pieds et longue d'une vingtaine de milles. Même si elle est tout près de la capitale, cette gorge est difficile d'accès puisqu'il faut traverser la concession forestière de la Domtar pour y parvenir.

C'est justement cette gorge qui deviendrait un réservoir hydraulique idéal aux yeux de l'Hydro-Québec.

Présentement, la rivière Jacques-Cartier est un paradis pour la pêche à la truite mouchetée: on dénombre environ 10,000 prises par an dans ce secteur qui était renommé dès les débuts de la colonie.

Le comité pour la conservation de la Jacques-Cartier estime que la construction du barrage porterait un coup fatal à ces truites mouchetées en ralentissant le courant, ce qui provoquerait un envasement du fond.

De plus, on prévoit que le niveau de l'eau du réservoir pourrait varier de trois à cinq pieds par jour et de 15 pieds pendant l'année. Dans ces conditions, les plantes littorales et la faune aquatique qui vit surtout sur les rivages seront condamnées à la disparition.

Le comité rappelle aussi que la vallée présente un coup d'oeil magnifique et qu'elle est en elle-même un résumé des divers types de forêts qu'on peut trouver dans la province en raison des grandes variations d'altitudes entre la rivière et les bords supérieurs de la vallée.

Cette valeur écologique et récréative est tellement évidente que le gouvernement québécois était intervenu en 1970 pour demander à la compagnie DOMTAR de limiter la coupe de bois dans ce secteur de la vallée. Se rendant aux arguments des fonctionnaires, la compagnie avait mé-

me cessé toute coupe dans cette portion de la Jacques-Cartier.

Le comité des citoyens ne conteste pas la valeur hydro-électrique indéniable de ce bassin mais il soutient qu'une grande ville comme ce que sera Québec dans quelques an-

nées a encore plus besoin d'espaces récréatifs que d'électricité et qu'il ne faudrait pas répéter l'erreur qu'on a commise dans la région de Montréal.

Le comité conteste aussi les pouvoirs exorbitants que l'article 33 de la loi de l'Hy-

dro-Québec confère à cette société: L'Hydro-Québec peut exproprier n'importe quel bien foncier, même ceux qui ne sont pas susceptibles d'expropriation d'après toute loi générale ou spéciale autre que la loi 7, George VI, chapitre 20.

Le président du comité,

M. Jean Bédard, juge inconcevable que l'Hydro-Québec puisse ainsi ne tenir aucun compte de la loi des parcs provinciaux qui protège ce territoire comme "réserve forestière, endroit de pêche, parc public et lieu de dé-lassement."

CHÂTEAU
D'AUJOURD'
HUI

LE CHÂTEAU D'AUJOURD'HUI...
UNE MERVEILLEUSE
HISTOIRE
DE BIEN-ÊTRE

6375 ST-HUBERT, MONTRÉAL 277-4143

Polymer bâtera une usine-pilote pour la production d'eau lourde

L'Energie atomique du Canada Ltée (EACL) vient de confier à la société Polymer la tâche de construire une usine-pilote susceptible de produire industriellement de l'eau lourde selon l'un ou l'autre des deux nouveaux procédés expérimentés depuis quelques années dans les laboratoires de l'EACL à Chalk River, en Ontario.

Ces installations expérimentales seront construites à Sarnia, Ontario, au sein du complexe pétro-chimique prévu par le gouvernement Canadien. Les dépenses nécessaires atteindront environ \$15 million par an pendant les prochaines années. Si tout va bien, l'usine devrait pouvoir fonctionner dans une dizaine d'années.

L'eau lourde existe à l'état naturel dans l'eau ordinaire. La différence est que les atomes d'hydrogène de l'eau ordinaire sont alors remplacés par des atomes de deutérium. Le deutérium est un isotope

de l'hydrogène: il a les mêmes propriétés chimiques mais il est plus lourd.

L'eau lourde et l'eau ordinaire ne s'évaporent pas tout à fait à la même température. C'est ce qui permet de les séparer: à telle température, le deutérium s'évaporera plus facilement pour être alors fixé par un corps intermédiaire. (Présentement, on utilise de l'hydrogène sulfuré, un produit hautement toxique). A une autre température, on refait la réaction inverse pour récupérer un résultat enrichi en deutérium, c'est-à-dire en eau lourde.

L'un des deux procédés présentement à l'étude consiste à utiliser de l'amine-méthane et un catalyseur comme produit intermédiaire dans la réaction. L'autre, plus simple sur le plan théorique, consiste à réaliser des échanges directement de l'hydrogène gazeux à l'eau avec un catalyseur au platine.

On a cherché de nouveaux procédés quand il est devenu évident qu'il était pratiquement impossible d'améliorer notablement le procédé actuel qui ne permet de retirer que 20% de l'eau lourde disponible. Pour que l'exploitation soit rentable, elle devait être très grosse. Les investissements sont donc énormes, d'autant plus que l'hydrogène sulfuré est très corrosif et doit circuler à petite vitesse, ce qui exige de gros conduits.

Les nouveaux procédés permettent de retirer 85% du deutérium contenu dans l'alimentation (eau ou hydrogène industriel). Les investissements nécessaires sont moins importants. Les risques de tragédie sont réduits de beaucoup avec la disparition de l'hydrogène sulfuré et il y a moins de corrosion.

Le procédé à l'aminométhane est intéressant parce qu'il permettrait d'extraire le deutérium de gaz qui sert présentement à faire l'ammoniac. Une usine produisant 1000 tonnes d'ammoniac par jour pourrait produire aussi 70 tonnes d'eau lourde par an.

Il serait enfin possible de coupler les deux méthodes: d'abord enrichir de l'hydrogène en deutérium qu'on tirerait directement de l'eau avec un catalyseur de platine pour ensuite retirer ce deutérium avec la méthode à l'amine-méthane.

À Longueuil, le conflit scolaire reste entier

Le comité des parents qui cherchent à faire remettre à plus tard les travaux de construction d'un gymnase pour les écoles Elisabeth-Meilleur et Lambert-Closse, à Longueuil, n'a pas encore réussi à obtenir une rencontre avec le ministre québécois de l'éducation.

Ce comité a l'appui du Syndicat des enseignants de Champlain dont le président, M. Guy Bisailon, rencontrait hier soir le président de la Commission des écoles catholiques de Jacques-Cartier afin de tirer au clair certaines questions posées par le rapport des travaux, initialement prévus pour le mois de juin.

Près de 700 élèves, a soutenu mardi en conférence de presse le comité de parents, sont "déportés" chaque jour vers neuf autres écoles de la Rivière-Sud et verraient leur année académique compromise par manque de coordination des services auxquels ils auraient normalement droit.

Il se pourrait, suivant un porte-parole du Syndicat des enseignants de Champlain, interrogé hier, que le ministre François Cloutier reçoive lundi prochain une délégation de Longueuil pour entendre leurs revendications portant sur les travaux aux écoles Lambert-Closse et Elisabeth-Meilleur.

**Vous mariez
votre fille?**

**Voyez donc
MAURICE ROY
Le Château Champlain,
l'hôtel de grande classe
pour toutes les classes.**

878-1688



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ÉTUDES JUIVES Cours

- Histoire des Juifs dans le monde
- Histoire des Juifs du Québec
- Sociologie des Juifs dans le monde
- Littérature comparée. La Bible dans la littérature française
- Ethique du judaïsme
- Hébreu biblique
- Hébreu moderne
- Littérature hébraïque classique et moderne
- Littérature canadienne française et anglaise

**Les cours commenceront
le lundi 2 octobre 1972**

Quelques bourses sont disponibles

Pour tous renseignements, s'adresser, sans tarder, aux **ÉTUDES JUIVES de l'Université de Montréal, 2815, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal.**

Fièrement
d'ici

A l'exemple du sculpteur québécois, le brasseur de chez nous s'est taillé une réputation internationale. Et la première bière québécoise de catégorie supérieure confirme ce haut renom. Dans son genre, Brador est une œuvre d'art: c'est une bière légère, rafraîchissante, veloutée qui

a fait l'objet d'une fermentation spéciale et d'une maturation prolongée... une bière capiteuse à degré supérieur d'alcool. Savourez une Brador en excellente compagnie. Vous serez fier de votre coup. Elle coûte un peu plus cher que les bières ordinaires mais elle vaut son pesant d'or.

BRADOR — la plus-que-bière signée Molson